

S C I E N C E S H U M A I N E S

— — —

ESSAI

sur

LES PHENOMENES DE COMPORTEMENTS ECONOMIQUES

à ANJOUAN

(Archipel des Comores)

Par Cl. ROBINEAU

Tananarive

Mémoire pour
le D.E.S. de Sciences Economiques
Présenté devant l' Ecole Supérieure
de Droit et des Sciences Economiques
de l'Institut des Hautes Etudes de Tananarive

---oo---

PLA N

INTRODUCTION GENERALE

SECTION I - Le sous-développement d'Anjouan.

- Paragraphe I - L'état de pauvreté de la population
- Paragraphe II - La situation démographique d'Anjouan
- Paragraphe III - L'inégalité des divers secteurs d'activité.
- Paragraphe IV - La non-intégration de l'économie
- Paragraphe V - La dépendance économique de l'île

SECTION II - La notion de comportement des groupes sociaux.

1ère PARTIE

LES GROUPES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

(Esquisse d'une structure socio-économique)

Introduction à la première partie

Chap. I : LES FACTEURS DE LA STRUCTURE

Section 1. Le facteur géographique

Section 2. Le facteur historique

§ 1 - Le passé traditionnel

A - Naissance et organisation de la Société traditionnelle
Les groupes sociaux aux temps anjouannais.

B - Le fonctionnement du système traditionnel.

§ 2 - L'époque coloniale

A - Développement d'une économie de plantation

I - Mise en place de la colonisation agricole

a) La constitution des domaines de colonisation.

b) La disposition de la main-d'œuvre.

II - Les conditions de vie sur les domaines
 III - Le fonctionnement de l'économie domaniale

B - Développement d'une économie marchande.

Chap. II : LES ELEMENTS DE LA STRUCTURE

La détermination des groupes. Les groupes sociaux dominants.

Section 1. Les groupes sociaux culturels.

Les populations d'origine arabe.

Les autres populations anjouannaises.

- 1 - Le littoral de la baie d'Anjouan
- 2 - La presqu'île de Sima
- 3 - Les domaines de la S.C.B.
- 4 - Nioumakélé.

Les Indiens.

Les Européens.

- 1 - Le colonat.
- 2 - Les activités de plantation.
- 3 - Les activités commerciales proprement européennes.

Section 2. Les groupes socio-économiques.

Chap. III : LA STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE

Les rapports entre groupes.

Section 1. Les liaisons.

Section 2. Importance relative des groupes

Section 3. Importance géographique des différents types de rapports.

§ 1 - Leur distribution géographique

A - Les rapports traditionnels.

B - Les rapports de salariat.

I - Le domaine de Nioumakélé

II - Les régions dominées par la S.C.B.

III - Les rapports de commercialisation des produits riches.

§ 2 - Leur importance numérique

2ème PARTIE

LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES COMPORTEMENTS DE GROUPE

Introduction à la 2ème partie

Chap. I - LES CULTURES VIVRIERES TRADITIONNELLES

Section 1. Les comportements traditionnels : les rapports entre la ville et la campagne.

Les instruments de la domination et leur valeur

I - Le droit de cultiver

II - Le métayage

III - Le gardiennage de propriété

Section 2. Les effets sur la vie paysanne.

I - Les effets immédiats

II - Les effets à long terme

Chap. II - LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Section 1. Les comportement liés à l'économie de plantations.
(Analyse de la région de Patsi)

§ 1 - Analyse économique de Patsi

A - L'importance des "pôles" économiques de la région

I - La firme dans la région

a) Les surfaces de terres cultivées

b) Volume de l'emploi

c) Volume de la production

d) Conclusion sur la place du domaine dans la région.

II - Le groupe des villages.

a) Les surfaces

1^o Relation entre le volume de la population et les dimensions de l'espace agricole.

2^o Relation entre le nombre de la population et le volume de l'emploi à la firme.

III - Conclusion - "Les données du jeu entre "poles".

B - La production et les revenus en monnaie

I - Les flux réels

1^o le riz

2^o les noix de coco

II - Les flux monétaires

1^o Les salaires

a) les salaires venant de la firme.

b) les autres salaires.

2^o L'impôt

Conclusion sur l'analyse économique.

§ 2 - Les rapports entre la Société et les paysans.

A - Esquisse des principes qui règlent le comportement de la Société.

B - Les conséquences objectives d'une telle attitude.

I - Le manque de terres

2 - Le manque d'emploi

3 - Les taux de salaires

C - Le dialogue des Sociétés et des paysans.

a) Comportement des Sociétés à l'égard des paysans.

b) Les réactions paysannes.

Section 2. Les effets de la domination.

§ 1 - Les effets sur la répartition

A - La méthode utilisée.

B - Essai de mesures des effets.

I - Les quantités globales de la région : établissement de comptes par secteurs et d'un compte global.

a) Le secteur constitué par la firme.
b) Le secteur des villages.

1^o le sous-secteur d'autoconsommation.
2^o le sous-secteur monétaire.
3^o le compte économique des villages.

c) Le compte des ménages européens.
d) Le compte global de la région.

II - Les résultats : les relations entre les quantités globales, les coefficients significatifs et leur valeur.

a) Le compte "entreprises".
b) L'économie des villages.
c) La comptabilité globale de l'économie régionale.

§ 2 - Les effets sur la production

I - Les soins défectueux aux plantations de sisal et la faiblesse des rendements.

II - La valeur du choix du sisal comme culture industrielle à Patsi.

III - L'absence de diffusion des innovations en milieu paysan.

§ 3 - Effets sur le capital

I - Destruction des sols de montagne et déforestation.

II - Epuisement des sols du domaine de la S.C.B.

Chap. III - LA COMMERCIALISATION DE LA VANILLE

Section 1. Le système de commercialisation.

§ 1 - La commercialisation de la vanille à Kangani.

A - Les conditions du métayage de la N.M.K.L.

B - Les autres producteurs.

- 1) - les prix
- 2) - le crédit
- 3) - l'isolement

C - La vraie nature de la commercialisation

§ 2 - La commercialisation de la vanille à Anjouan.

Section 2. Les effets.

§ 1 - Effets sur la production.

§ 2 - La répartition des bénéfices tirés de la vanille.

CONCLUSION GÉNÉRALE : LES COMPORTEMENTS ACTUELS ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Section 1. L'unité des comportements actuels.

Section 2. Esquisse d'une évolution socio-économique.

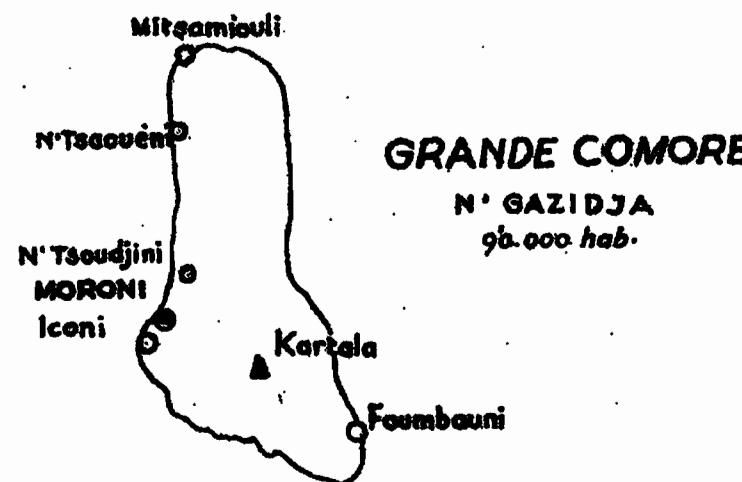
§ 1 - Esquisse de l'évolution générale.

§ 2 - Un exemple de l'évolution à promouvoir : intervention de la puissance publique dans l'organisation du domaine de Patsi et la politique de la S.C.B.

LES PHENOMENES DE COMPORTEMENT ECONOMIQUE
A ANJOUAN
(Archipel des Comores)

CANAL

D E



GRANDE COMORE

N' GAZIDJA
90.000 hab.

MOHELI
6.000 hab.

FOMBONI



ANJOUAN
(JOHANNA)
50.000 hab.

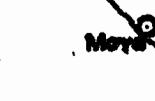
MUTSAMUDU

Ouhni

N'Tingui

O'Dahoni

Moroni

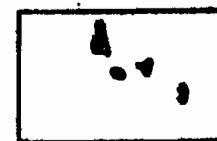


ARCHIPEL DES COMORES

- DZAUDZI..... chef lieu de l'Archipel
- MORONI..... Capitale d'ile
- Domoni..... Ville traditionnelle
- ▲ Kartela..... Montagne (point Culminant.)

Echelle 1/100.000^e

CARTE DE SITUATION



MAYOTTE
34.000 hab.

INTRODUCTION GENERALE

L'Ile d'Anjouan, une des quatre îles de l'Archipel des Comores, dans le canal de Mozambique, entre le nord-ouest de Madagascar et la Côte d'Afrique, a une superficie de 42.500 ha et une population de 62.000 habitants (1).

Elle constitue le modèle même d'une petite économie tropicale surpeuplée, spécialisée dans les productions primaires exportées pour les marchés lointains d'Europe Occidentale ou d'Amérique du Nord.

Cette économie présente à l'analyse un intérêt spécifique parce qu'elle résume le problème fondamental du développement de nombreuses petites îles du même type : Mascareignes, Caraïbes, par exemple ; face à un dynamisme démographique considérable, ces îles n'offrent que le spectacle du blocage de leur développement économique.

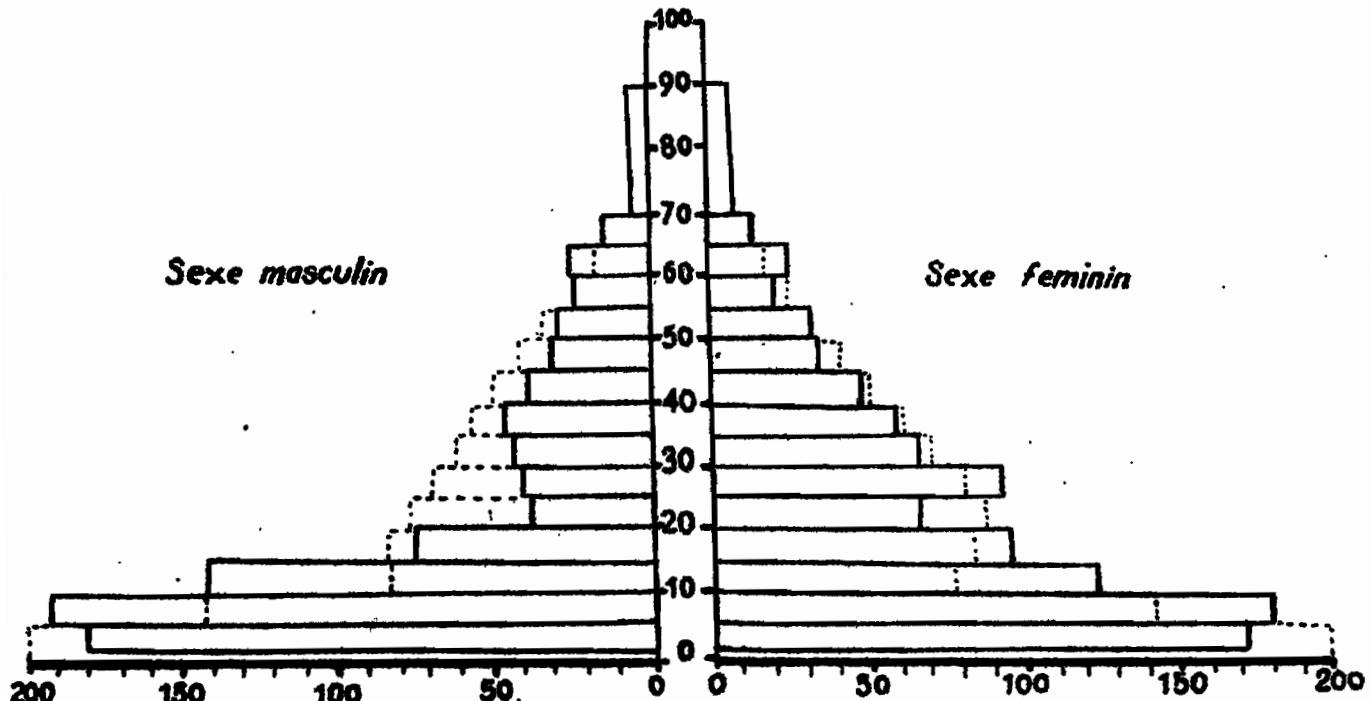
Des observations d'anthropologie économique, effectuées à Anjouan, font apparaître l'importance que prennent, dans ce blocage, les comportements des agents dominants de l'économie. Il s'agit là d'une hypothèse qu'il convient, dans ce travail, de vérifier.

(1) - 61.815 habitants - recensement de 1958, INSEE, Paris 1959.

Superficie exacte : 42.400 hectares.

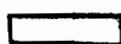
—ANJOUAN—

Répartition par âge, de 10.000 personnes de chaque sexe

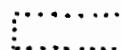


PYRAMIDE DES AGES

(île d'Anjouan
Comparé à celle de la Province de
Tananarive)



île d'Anjouan (1958)



Province de Tananarive (1956)

Source: Enquête démographique INSEE
recensement de la population des
Comores 1958 au 1960
Service de Statistiques du Ministère
des Finances évaluation 1956
Tananarive .

SECTION I - LE SOUS-DEVELOPPEMENT D'ANJOUAN

Un pays est sous-développé quand il n'utilise pas les ressources offertes par les possibilités de la technique moderne et, qu'en conséquence, la population n'a pas un niveau de vie minimum (1).

Les auteurs qui ont étudié ce concept de sous-développement reconnaissent à un certain nombre de critères caractéristiques qu'un pays est, économiquement parlant, sous-développé : la pauvreté de la population ; l'état de surpeuplement ; la disproportion entre les secteurs d'activités, laissant généralement apparaître la faiblesse des activités industrielles ; le défaut d'intégration économique et nationale ; la dépendance économique et politique. Ces traits, qui peignent exactement l'économie d'Anjouan, permettent de conclure à l'état de sous-développement du pays.

§ 1 - L'état de pauvreté de la population

L'état de pauvreté dans lequel vit la majorité de la population s'exprime à l'observateur par une accumulation de traits révélateurs ; le grand nombre d'enfants chétifs dépourvus d'habits ou en haillons qui assaillent le voyageur, en quête d'un cadeau ; la mendicité des enfants dans les villes ; l'aspect misérable des habitations, en ville ou à la campagne ; l'absence de routes modernes et la précarité des moyens de transport ; le petit nombre d'écoles surchargées d'élèves ; la trop grande rareté des postes médicaux et des hôpitaux, généralement dépourvus de médicaments et de moyens d'évacuation, et qui ne doivent leur efficacité qu'aux efforts personnels du corps médical.

Cet état de pauvreté peut être cerné par le concept de revenu individuel moyen annuel rapporté au niveau des prix.

(1) GRANGET - Cours sur le sous-développement (Centre de formation des stagiaires du paysannat (Tananarive, 1960).

Ce revenu calculé par l'INSEE s'élève, pour l'ensemble des Comores, à 16.800 Fr CFA (1) tandis que les prix des produits vivriers essentiels atteignent pour le riz 40 à 50 Fr le kilo et la viande de boucherie 100 à 150 Fr. On peut également faire état, pour la population salariée qui représente entre le tiers et la moitié de la population active masculine d'Anjouan, des taux journaliers de salaires effectivement distribués et perçus par les bénéficiaires, et qui s'échelonnent autour de 40, 50, 70 et 80 Fr pour un foyer composé en moyenne de cinq personnes (2).

§ 2 - La situation démographique d'Anjouan

La densité générale de l'île atteint 146 habitants au kilomètre carré selon l'enquête INSEE de 1958 (3).

Le surpeuplement peut être cerné en utilisant la notion de densité alimentaire. La superficie estimée cultivable étant d'environ 270 km², à cause du relief très montagneux, la densité agricole atteint le chiffre de 229 habitants au kilomètre carré.

Ce chiffre comprend une fraction représentant la population urbaine. Or, la notion de surpeuplement peut être plus explicite en se limitant au monde rural. On calcule alors la densité rurale.

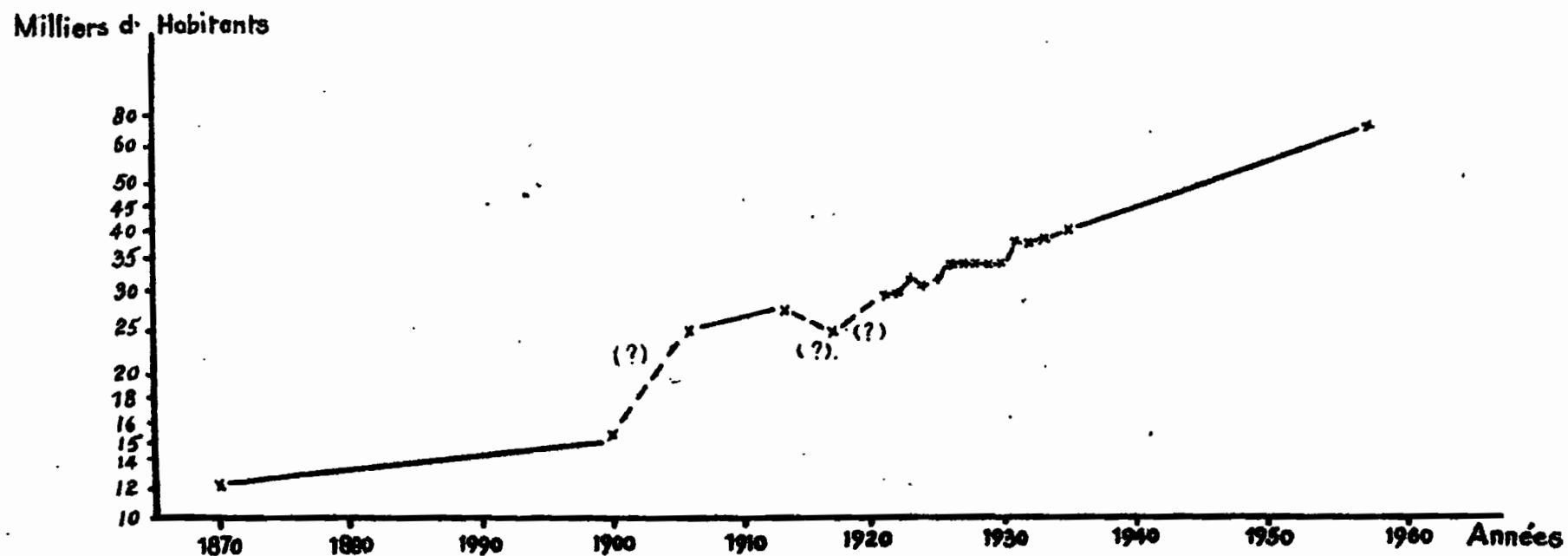
La population urbaine s'élève, au sens strict du terme, à 11.039 habitants. Elle comprend les habitants des quatre villes traditionnelles : Mutsamudu, Domoni, Ouani, Moya. Mais, tandis que la population de Moya et celle de quelques quartiers des autres villes est exclusivement composée de cultivateurs, la capitale est, au contraire, cernée de deux faubourgs dont une partie de la population a

(1) INSEE - "Comptes économiques du Territoire des Comores de l'année 1959", Paris (1960).

(2) On compte en général à Anjouan que les foyers composés idéalement d'un homme, d'une femme et de leurs enfants, ont une population moyenne de cinq personnes.

(3) INSEE - Recensement démographique de l'Archipel des Comores en 1958 (Paris, 1959).

MOUVEMENT DE LA POPULATION à ANJOUAN (de 1870 à 1958)



Sources: Gevret: Les Comores, Pondichéry 1870.
Repiquet: Le Sultanat d'Anjouan, Paris 1901.
Monicocci: L'Archipel des Comores, Tananarive 1939.
INSEE: Recensement démographique des Comores,
en 1918, Paris 1960.

des activités urbaines. On s'accordera donc sur un chiffre de population urbaine de 10.000 avec 50.000 habitants ruraux et une densité rurale de 185 habitants au kilomètre carré.

Cette densité est considérable dans un pays où l'on ne recourt pas à des techniques d'agriculture intensive comme la riziculture de l'Extrême-Orient ou l'horticulture des pays méditerranéens. On dit communément que l'île est surpeuplée. Elle connaît, en outre, une forte croissance démographique. Les données actuelles (document INSEE précité) font état de 1434 naissances en un an, compte tenu de la mortalité infantile qui a pu jouer entre 0 et 1 an. Cela donne un taux de natalité de 23%, net de la mortalité infantile qui a pu jouer. La proportion des mineurs de moins de 15 ans est d'environ 48% et les documents administratifs évaluent la population active à 59%.

Afin d'illustrer le dynamisme actuel de cette population, on a superposé la pyramide des âges d'Anjouan à celle de l'Imerina (province de Tananarive) dont le taux d'accroissement 3,2% a été calculé par ailleurs ; la correspondance entre les deux pyramides permet de postuler un taux voisin pour Anjouan.

En outre, les données anciennes que l'on possède sur la population de l'île font apparaître, depuis une quarantaine d'années, un accroissement régulier (données recueillies dans Gevret (1) - Repiquet (2) - Manicacci (3).

Un problème démographique est posé à Anjouan, que l'on peut formuler ainsi : l'île est très densément peuplée, et les perspectives d'augmentation de la population conduisent à admettre que

(1) GEVRET - "Essai sur les Comores" (Pondichéry, 1870).

(2) REPIQUET - "Le sultanat d'Anjouan" (Paris, 1902).

(3) MANICACCI - "L'Archipel des Comores" (Imprimerie Officielle Tananarive, 1939).

cette densité va, encore s'accroître. Dans l'état actuel des techniques et des structures, et dans un état de stagnation de l'économie, tout espoir de relever le niveau de vie de la population est vain. C'est donc sur les techniques et les structures que l'on doit agir si l'on veut amorcer un développement. Mais le surpeuplement favorise le maintien des structures actuelles : le chômage généralisé de la population active masculine des campagnes favorise le maintien de bas salaires, et par les conditions actuelles de l'emploi, l'activité des entreprises agricoles. Autrement dit, la solution actuelle du problème démographique est conditionnée, au moins partiellement, par la politique d'expansion de ces entreprises.

§ 3 - L'inégalité des divers secteurs d'activité

L'économie d'Anjouan est fondée à cent pour cent sur l'agriculture. Les activités industrielles que l'on décèle dérivent des cultures de plantation (sisal, plantes à parfum) et ont pour vocation la transformation de produits primaires destinés à l'exportation. En outre, ces activités aux mains d'entreprises européennes technique-ment et financièrement liées aux industries d'Europe occidentale, constituent le type du "secteur rapporté" que décrivent les publications des Commissions économiques régionales de l'O.N.U. quand elles analysent la désarticulation des économies sous-développées.

La préminence de l'agriculture et de la production des produits primaires s'accompagne d'une extraordinaire extension des activités commerciales à tous les niveaux : (biens d'équipement importés par les grandes Sociétés - biens de consommation importés par les négociants Indiens et distribués par les commerçants Comoriens) qui touchent toutes les couches de la population sur toute la surface de l'île. La ville de Mutsamudu, qui compte 1.000 foyers, possède plus de cent boutiques. Une telle prolifération du petit commerce détourne des activités productives une part importante de la population active masculine. On peut compter que deux cents foyers vivent à Mutsamudu, en tout ou partie, d'un commerce qui en dessert mille au total.

§ 4 - La non-intégration de l'économie

Les activités liées aux cultures industrielles et importées par l'Occident : ses planteurs, ses colons et ses entreprises, coexistent avec l'exploitation traditionnelle de l'espace agricole et forestier à laquelle se livre la population des villages pour subvenir à sa subsistance. L'économie d'Anjouan n'est pas tournée vers la satisfaction des besoins de la population. Seul, le type d'économie traditionnelle répond à ces besoins. Le type d'économie moderne est surimposé et ne participe au "fonds de subsistance" de la population que par les salaires perçus à l'occasion du travail des paysans sur les plantations, et fonction de la demande d'emploi des entreprises et de leur coût de production, non des besoins de travail des paysans et des exigences d'un niveau de vie décent.

§ 5 - La dépendance économique de l'île

Ce défaut d'intégration de l'économie traduit la dépendance du pays à l'égard de l'extérieur. Parce qu'une partie des activités économiques est tournée vers l'exportation, parce qu'elle exige l'utilisation d'une fraction du capital foncier et de la population active, détournant ainsi des terres et des hommes de la production traditionnelle, elle rend nécessaire la fourniture, par l'extérieur, d'un complément de subsistance (riz de Madagascar). On ne veut pas affirmer que, si Anjouan était en état de développement, son économie ne serait pas dépendante de l'extérieur, mais en l'état actuel des choses, force nous est de constater que l'existence d'un secteur économique "rapporté", la coexistence des deux types d'économie, traditionnelle et moderne, le défaut d'intégration économique du pays, rendent nécessaire la dépendance d'Anjouan à l'égard de l'extérieur.

*

* * *

L'état de sous-développement dans lequel se trouve la population d'Anjouan dérive, sans aucun doute, du caractère peu productif

de l'agriculture traditionnelle en égard à la densité de la population, et à la dynamique de son expansion. Mais il découle aussi sûrement de l'existence du "secteur rapporté" d'économie moderne qui limite la production traditionnelle par l'utilisation des terres et des bras, des taux de salaires et du niveau de l'emploi dérisoirement faibles consentis par les entreprises agricoles à la population salariée, des prix des biens de consommations importés de l'extérieur, qui ne tiennent pas compte des revenus trop faibles des cultivateurs anjouannais. Il pose le problème de l'intervention et du champ d'action des entreprises européennes, des commerçants indiens et comoriens, des propriétaires terriens des villes dans la vie économique de la majorité des populations anjouannaises.

x

x x

SECTION II - LA NOTION DE COMPORTEMENT DES GROUPES SOCIAUX.

Fr. PERROUX (1) et H. AUJAC (2) introduisent et explicitent en économie la notion de dynamique d'encadrement.

Par de là les liaisons qui s'établissent entre les agents économiques (les flux réels, monétaires, financiers, qui mettent en relation un entrepreneur et sa main d'œuvre salariée, un producteur et les négociants-acheteurs, le commerçant et les consommateurs, le propriétaire financier et son métayer) il existe une inégalité fondamentale des partenaires à l'échange qui se traduit par des comportements, des conduites et des attitudes d'individus et de groupes. En fait, les individus sont, à l'occasion des divers actes de la vie économique des représentants

des groupes sociaux qui, en fonction de leur rôle économique, de leurs dimensions respectives, de la nature de leurs activités, établissent entre eux des rapports d'alliance ou d'indifférence, de domination et de dépendance, d'opposition et d'antagonisme.

A Anjouan, les colons et les entreprises européennes de plantation et de commerce, les négociants et les commerçants indiens et comoriens, la bourgeoisie des villes et les propriétaires terriens, les boutiquiers des villages et les cultivateurs indépendants, les travailleurs salariés de l'Administration, des plantations, et les métayers et journaliers des propriétaires terriens, constituent les pièces maîtresses du jeu auquel donnent lieu les activités économiques. Ce jeu détermine et explique l'orientation et l'importance de la production, des mouvements d'import-export, de la consommation, des salaires et des prix, des prestations traditionnelles. Il met en rapport des groupes alliés et des groupes antagonistes, des groupes dominants et des groupes dominés. Les masses paysannes constituent quatre vingt dix pour cent de la population de l'île et l'observation révèle dès l'abord leur misère en face de la bourgeoisie des villes et des étrangers à l'île : Indiens et Européens. Et il n'y a pas d'espoir, dans la situation socio-économique actuelle, que leur sort matériel s'améliore, mais au contraire il ne peut aller qu'en se détériorant.

Le thème de ce travail est de décrire et d'expliquer comment les groupes économiques et sociaux qui dominent la vie économique d'Anjouan sont, par leur comportement, cause du bas-niveau d'existence des masses paysannes et freinent ou bloquent le développement de l'île que rendent nécessaire, et l'augmentation prévue de la population, et l'aspiration ressentie à de meilleures conditions d'existence.

*

* * *

...

La description des comportements des groupes et l'explication de leurs effets est envisagée à partir des groupes eux-mêmes et des activités économiques auxquelles ils se livrent. Pour chacune de ces activités, les groupes élaborent une ligne de conduite originale à partir de la situation dans laquelle ils se trouvent face aux autres groupes : place qu'ils occupent dans le procès de production ou d'échange auquel se réfère l'activité envisagée, "dimensions économiques" respectives, pouvoir propre de négociation. Ils confrontent leurs objectifs, la maximisation des subsistances dans l'économie de besoin, la maximisation des profits dans l'économie marchande avec leurs propres forces qui reposent sur la disposition de la terre et du capital financier et le contrôle des activités et des ressources des autres groupes.

Au niveau global, chaque groupe élabore une ligne de conduite générale qui intègre et coordonne les conduites particulières inhérentes à chacune de ses activités. Plus particulièrement, la recherche du profit ou la satisfaction des besoins matériels par les groupes dominants se font au détriment des masses paysannes par l'appropriation des terres, la fixation unilatérale du niveau de l'emploi, des taux des salaires et des prix de commercialisation. Ils comportent un contrôle du capital, de la production et de la répartition qui pèsent sur les paysans sur les paysans et tend à se perpétuer. Inversement, ceux-ci s'efforcent de satisfaire les besoins les plus élémentaires de l'existence qui leur sont nécessaires, et, spontanément réagissent au contrôle des dominants : revendications agraires, taux des salaires, prix des produits collectés. Mais, en fait, les paysans mettent surtout l'accent sur les revendications agraires au détriment des autres points de friction, et leur attitude à la domination est négative et verbale. Elle n'est que réaction et attitude, non pas conduite.

De cette démarche qui va du particulier (groupes économiques et sociaux et type d'activités) au général, (rapports de domination

à Anjouan) et qui, à partir de l'analyse présente, s'efforce de définir l'évolution probable, nous retiendrons trois points essentiels :

- 1^o - l'étude des groupes économiques et sociaux sous l'angle des comportements.
- 2^o - les comportements et les stratégies à l'occasion des diverses activités économiques schématisées en types caractéristiques - leurs effets.
- 3^o - les rapports généraux de domination et les perspectives d'évolution.

Les deux premiers feront l'objet des deux parties de ce travail, tandis que le troisième en constituera la conclusion.

ooOoo

PREMIERE PARTIE

LES GROUPES ECONOMIQUES ET SOCIAUX
(Esquisse d'une structure socio-économique.)

Introduction à la première partie

Dans son "cours d'économie politique", Fr. PERROUX définit la structure d'une unité économique comme l'ensemble des proportions et des relations qui caractérisent cette unité à un moment donné. R. BARRE (1) explicite la définition de PERROUX en précisant les notions de proportion et de relation qui s'établissent entre les divers éléments de l'unité économique et entre cette unité et les autres unités qui l'environnent.

Une structure de domination dans une région économique donnée peut être ainsi définie entre les groupes économiques et sociaux qui agissent dans cette région, les uns comme dominants, les autres comme dominés.

Proportions : elles mettent en lumière l'importance relative, les "dimensions" des groupes considérés qui font que les plus importants pèsent sur les autres à l'occasion des rapports qu'ils entretiennent entre eux, qu'il s'agisse de salariat, de métayage ou de traite de produits "riches".

Relations : ce sont les liaisons réelles, monétaires, financières qui unissent les groupes, ce sont aussi les rapports sociologiques qui s'établissent entre ces groupes, rapports de domination ou d'équilibre, alliances ou oppositions, qui dépendent des dimensions respectives des groupes, de la "nature de leurs activités", de leur "pouvoir de négociation". Ils définissent des comportements qui aboutissent en fin de compte au contrôle du capital ou de l'emploi, au contrôle des salaires et déterminent le volume des prestations, le niveau des prix, en définitive les ressources et le niveau de vie des groupes dominés.

(1) R. BARRE : Précis d'Economie politique (Thémis, P.U.F. Paris 1957).

Les groupes sociaux dont nous étudions les comportements dans la vie économique constituent les éléments de la structure socio-économique d'Anjouan. Ils sont pour partie produits de la géographie, pour partie produits de l'histoire. Géographie et histoire constituent les facteurs très grossiers de la structure socio-économique. Ce sera l'objet du premier chapitre.

Le second chapitre sera consacré à la différenciation des divers groupes économiques et sociaux dont les comportements s'expriment de manière originale dans le cours des activités économiques.

Le chapitre troisième abordera le problème des rapports entre groupes dans son ensemble, rapports de production, rapports d'échange qui s'établissent entre firme et travailleurs, producteurs et collecteurs, propriétaires fonciers métayers et journaliers, et qui dessinent au détriment de la masse paysanne, et selon des modalités diverses, un système de domination.

CHAPITRE 1er

LES FACTEURS DE LA STRUCTURE

Section 1

Le facteur Géographique

Entre le tropique et l'équateur, et dans la zone des moussons de l'Océan Indien, l'île d'Anjouan récèle sur ses plages, dans ses vallées et sur ses montagnes, les ressources que la nature offre à l'homme dans les régions chaudes et pluvieuses que tempèrent l'influence de la montagne et de la mer. Le cocotier, le jacquier, le manguier, le papayer, le bananier et l'arbre à pain constituent, avec les cultures ancestrales du riz, du manioc, du taro, des patates, des arachides et de diverses légumineuses (ambrevades, vohèmes, embériques) les bases de l'alimentation et de l'économie agricole traditionnelle des populations d'Anjouan.

Cette économie paysanne traditionnelle se complète de l'élevage du bétail, boeufs et cabris, et de la pêche en mer. Ses ressources permettent de faire vivre tant bien que mal les familles dont les chefs n'ont pas de travail sur les plantations, dans les propriétés nobles, dans l'administration ou à la ville, et qui ne disposent pas non plus des revenus que procurent la fabrication du coprah, la cueillette des fleurs de girofles ou la récolte de la vanille dans une minuscule plantation familiale.

Mais Anjouan est aussi le joyau des plantations, cocotiers, sisal, vanille, girofle, plantes à parfum dont les domaines s'étalent à perte de vue sur une île petite, montagneuse et compartimentée, repoussant des rares plaines et des fonds les plus plats des vallées vers les terres escarpées et souvent pauvres des hautes pentes, les parcelles des paysans.

...

En fait cette division en économie traditionnelle et économie moderne n'est qu'un outil provisoire qui permet de reconstituer la vie paysanne avant l'intervention des planteurs, du travail salarié et des importateurs de riz. Les familles paysannes parce qu'elles cultivent leurs terres "de réserve" et aussi parce qu'elles fournissent la main-d'œuvre des plantations et qu'elles produisent, pour la vente, des denrées marchandes, ne peuvent être tenues pour les acteurs d'une économie traditionnelle qui n'existe que pour la commodité de l'analyse. Par les salaires qu'elles gagnent, les prix des produits riches qu'elles touchent, les dépenses monétaires qu'elles font à seule fin de vivre (achats de riz) ces familles sont engagées dans des rapports marchands qui transforment les activités traditionnelles, détruisent l'équilibre social des foyers pour reconstruire un autre équilibre sur de nouvelles bases, déséquilibrant l'économie de la société qui ne peut plus faire face, en argent, aux "dépenses sociales" couvertes par les réseaux traditionnels de prestations et de contre prestations. Les fêtes qui accompagnent un mariage traditionnel coûtent de plus en plus cher parce qu'il faut acheter de plus en plus le riz et les bœufs et que, aux prix des denrées importées, le salaire d'un journalier sur les plantations fournit une quantité inférieure de subsistances à celles qu'il pouvait espérer de son propre travail de producteur.

Plus que jamais, les paysans d'Anjouan sont insérés dans une économie de besoins ; besoins de terres pour les cultures familiales, besoins d'emplois, de salaires et de revenus annexes (vanille par exemple) pour les dépenses en argent qui sont obligatoires : la nourriture, l'impôt, les dépenses sociales (fêtes et cérémonies religieuses ou familiales). Ce sont là des besoins incompressibles dont la non-satisfaction est sanctionnée : le départ est inévitable pour aller gagner ailleurs l'argent de l'impôt ou du mariage. Le travailleur qui obtient un emploi, le cultivateur qui reçoit une terre en métayage, le paysan à qui on offre le prix de sa vanille, peuvent

...

difficilement discuter des conditions du contrat, et même refuser, car ils ont des besoins pressants d'argent, et il y aura toujours parmi eux un ou plusieurs autres qui, aussi pressés d'argent qu'eux-mêmes, accepteront sans discuter l'affaire qu'on leur propose.

Très différente est la situation des groupes dont les activités sont tournées vers le profit : société de plantation ou d'importation, négociants d'import-export. L'organisation économique de l'île est tournée dans ce but : contrôle de la terre, de la main-d'œuvre et de la production des plantes industrielles ; contrôle de la traite des produits riches.

Un premier type d'économie de profit est constitué par un secteur industriel "d'activités rapportées". On entend par "secteur rapporté" un secteur absolument étranger à l'économie générale de l'île, fortement lié au contraire à une économie extérieure et qui induit le minimum d'effets dans le pays où il est installé. Les activités fondées sur le sisal et les plantes à parfum des entreprises européennes de plantation d'Anjouan, dont l'une est intégrée à un groupe de parfumeurs de Grasse, pourraient constituer un tel exemple de secteur rapporté dans la mesure où le niveau de l'emploi et les taux de salaires sont faibles.

Le second type basé sur des opérations d'import-export prolongées par un réseau contrôlé jusqu'à leurs ultimes tenants et aboutissants paysans, constitue un système d'économie marchande de forme pyramidale.

- Au sommet, les négociants indiens et comoriens.
- Au milieu, les commerçants, collecteurs des négociants.
- A la base, les producteurs-consommateurs paysans.

Le caractère commun de ces deux types (économie industrielle rapportée et économie marchande) est leur disponibilité relative en capitaux fonciers, techniques et financiers, et la liberté de manœuvre que cette abondance leur procure face aux masses paysannes

tenues par des besoins pressants. Le surpeuplement actuel favorise l'abondance de la main-d'oeuvre, de sorte que c'est l'entreprise qui fixe le niveau de l'emploi et les taux de salaires, tandis que les paysans qui deviennent des salariés, loin de s'opposer à cet état de choses l'acceptent, devenant aussi des privilégiés parmi les masses paysannes. Au besoin, l'entreprise pourrait supporter une réduction de ses activités qui aurait pour conséquence et, éventuellement, de baisser le taux de profit. Il en va de même dans les rapports marchands entre les producteurs-consommateurs-paysans et l'appareil commercial ; on ne conçoit pas de grève de producteur de vanille ou des acheteurs de riz. A partir de ce moment, il est certain que c'est le collecteur qui fixe le prix de la vanille, comme le commerçant le prix du riz, tout au plus, en dernier ressort, c'est le négociant d'import-export.

Les rapports entre groupes sociaux dont les activités s'insèrent, pour les uns dans une économie de besoin, pour les autres dans une économie de profit, donnent naissance à des phénomènes de domination des seconds par les premiers. Cette dualité des deux types d'économie paraît fondamentale pour caractériser la structure socio-économique et définir quelques groupes sociaux essentiels. Le recours à l'histoire doit permettre de leur donner, ainsi qu'aux phénomènes qui les accompagnent, leurs dimensions exactes.

Section 2

Le facteur historique

Les faits sociaux d'une manière générale et les phénomènes économiques, comme les rapports de métayage ou de salariat, la disposition du capital, le système commercial, ne sont pas seulement l'expression d'une réalité actuelle. Ils plongent leurs racines dans le passé et leur évolution antérieure, leur situation actuelle contient en germe une évolution future. L'étude d'un groupe social, l'analyse de rapports entre groupes, une activité économique, des attitudes ou des conduites actuelles demeurent incompréhensibles si le sociologue ne leur restitue pas leur dimension historique. Observés par le chercheur, ces faits, qui se présentent dans la réalité comme une évolution, sont simplement actualisés et cette actualisation ne donne qu'une image appauvrie et déformée d'une réalité dynamique.

Ainsi, les groupes sociaux qui modèlent la vie économique et sociale d'Anjouan tirent du passé leurs raisons d'être, leurs formes, leurs comportements. Les dominations actuelles sont explicitées par l'histoire qui révèle les dominations passées et les confrontent au présent.

Deux moments sont à considérer : le passé traditionnel et l'époque coloniale. Ils ont constitué chacun leur apport dans l'édification de la structure socio-économique actuelle.

§ 1 - LE PASSE TRADITIONNEL

A) NAISSANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIETE TRADITIONNELLE
LES GROUPES SOCIAUX AUX TEMPS ANJOUANNAIS

Les historiens Arabes comme les sages lettrés d'Anjouan débutent le passé de l'île à l'arrivée d'un prince arabe ou chirazien venu du golfe persique par le relais des principautés musulmannes de la côte d'Afrique Orientale. Aussi imparfaites que soient les sources

...

à cette époque du XV^e siècle, aussi indéterminés que soient les évènements, les temps historiques commencent. Ils manifestent la venue en masse de familles arabes de guerriers et de marchands avec leurs esclaves, leur installation à l'Ouest (Sima) dans le Sud (Chouéni) et dans l'Est (Domoni) de l'île et le refoulement vers l'intérieur et les "Hauts" des populations indigènes dont on ignore tout de l'origine : "Hauts" de Jimilimé et de Bougouéni. S'il y avait une civilisation originale, sans doute ces guerriers et ces marchands se sont-ils comportés comme leurs cousins sur la côte d'Afrique. R. REUSCH (1) écrit à propos de l'Etat des sept frères d'El Hasa subjugué par les Chiraziens dont un groupe débarque aux Comores : "They stormed their fortifiels cities one ofter another, ransacking them and devasting the country".

Le résultat fut la mise en place d'un système féodal, politique, économique et militaire qui couvre les pays et mobilise ses ressources et ses hommes au profit d'un petit groupe de nobles arabes vivant dans les villes de pierre de l'exploitation des terres travaillées par les esclaves. Ainsi s'amorça la dualité sociale et économique de la ville et de la campagne qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les récits d'histoire des grands notables d'Anjouan (2) insistent sur le développement des grandes familles arabes qui constituent la noblesse de Mutsamudu et de Domoni. Ils indiquent que ces familles Kabila se sont surimposées aux populations originaires qualifiées de Wa-matsaha qui cultivaient la terre sous l'autorité de quelques chefs. Ils montrent comment furent assises les nouvelles principautés que les Arabes installèrent à Anjouan : métissage des chefs arabes avec les filles des chefs indigènes, constitution de domaines féodaux, mobilisation des masses paysannes pour la production

(1) R. REUSCH - History of East Africa (Evang. Missions verlag GMBH, Stuttgart (1954).

(2) SAID AHMED ZAKI et SAID ALI AMIR.

...

agricole et le travail domestique sur les domaines concédés et dans les maisons des nobles en ville.

Les paysans originaires, Wa-matsaha, étaient installés en petits groupes vivants dans les villages de végétal (matériaux en feuilles de cocotiers), situés sur les domaines ou à proximité aux limites des cultures, des pâaturages et de la forêt. Les chefs féodaux qui vivaient en ville comme le font les nobles musulmans, les utilisaient sur leurs domaines pour le travail des cultures sous la conduite d'un demi-noble ou d'un petit chef de village qu'ils employaient comme intendant, commandeur ou gardien. Les principaux travaux agricoles consistaient dans l'exploitation des cocotiers et les soins des cultures vivrières que nous connaissons actuellement à Anjouan. Certaines populations qui furent refoulées, ainsi que les travailleurs des domaines Wa-matsaha ou esclaves qui s'enfuirent, tels les "marrons" des Antilles sous le régime esclavagiste d'avant 1793 (1) constituèrent les groupes particularistes des "Hauts" que certains auteurs ont pu appeler "Bushmen"(2).

Les chefs arabes et leurs familles qui débarquèrent à Anjouan amenaient avec eux des esclaves ; ceux-ci assumaient les principales fonctions domestiques dans les maisons des nobles et formaient une main-d'œuvre de gros travaux pour les plantations des domaines féodaux. En outre, un courant de traite et un commerce d'esclaves se développaient dans cette partie de l'océan Indien et le langage distingue par des termes différents les esclaves amenés d'Afrique avec la traite : mruma des descendants des premiers esclaves Wa-dzaliya.

Les récits d'histoire des grands notables font une large place aux expéditions militaires : lutte des Arabes contre les groupes indigènes et leurs chefs lors de l'installation, et ensuite contre les groupes réfugiés dans les "Hauts" révoltes de villes et de kabila.

(1) GASTON-MARTIN : Histoire de l'Esclavage (P.U.F. Paris).
 (2) GEVRET - REPIQUET.

soulèvement d'esclaves makwa cristallisées par la rébellion de quelque kabayil (noble) à la conquête du pouvoir. Le rôle militaire des Wa-matsaha et des esclaves était donc considérable ; ils constituaient les troupes des kabayla (nobles) arabes de Domoni et de Mutsamudu.

Cette structure socio-économique est attestée en outre par les données recueillies par les méthodes de l'anthropologie culturelle (1) :

Elles concernent la structure agraire dans les parties de l'île que la colonisation européenne n'atteint pas, l'organisation de l'espace dans les villes, les structures sociales, les comportements de l'aristocratie arabe des villes.

- La structure agraire.

Dans l'Ouest d'Anjouan qui constitue la région riche de l'île non atteinte par la colonisation des sociétés capitalistes, les relevés topographiques font apparaître la prépondérance écrasante des propriétés foncières traditionnelles aux mains des nobles et demi-nobles de Mutsamudu.

Ce n'est que tout récemment, depuis une dizaine d'années, qu'un mouvement de transfert de la propriété s'est opéré des propriétaires nobles des villes vers quelques paysans aisés de cette région.

Mais la plupart des villages ne disposent pas encore de terres, si ce n'est les réserves qui leur ont été concédées par l'administration. Les habitants de ces villages sont la plupart du temps, mais quand ils le peuvent, gardiens des propriétés ou métayers, ou journaliers, des nobles de Mutsamudu.

L'abolition de l'esclavage a été rendue effective en 1912, lors de la chute du sultanat et de l'annexion d'Anjouan à la France (2). Mais cette réduction en colonie n'a pas fait disparaître les liens de

(1) cf Notes and queries on Anthropology (Routledge and Kegan Paul Ltd, London, 1951, 6^e édition).

(2) Anjouan constituait depuis 1886 un protectorat français.

dépendance qui existaient entre les chefs féodaux propriétaires des terres et les paysans (Wa-matsaha) des villages. Et la prépondérance des terres appartenant à des citadins, le métayage, l'octroi de terres de cultures par les citadins aux paysans contre service (élevage du bétail) et prestations (livraison d'une partie des récoltes vivrières) témoignent de l'existence historique d'une féodalité militaire, économique et politique.

- L'aménagement de l'espace dans les villes.

Autre témoignage : la morphologie des villes traditionnelles qui englobaient dans une même enceinte, mais groupaient dans des quartiers différents les nobles, les esclaves, les métis. On reconnaît actuellement à Domoni et Mutsamudu les quartiers nobles à l'allure des maisons, grandes constructions de pierre plus ou moins cubiques, à un ou deux étages, et dotées d'une terrasse et d'une porte d'entrée en bois richement ouvragée ou sculptée. Par opposition, les quartiers des esclaves étaient composés de paillotes en feuilles de cocotiers tressées, avec une cour attenante qui reconstituait l'aspect des villages classiques tels qu'on les voit aujourd'hui encore dans les campagnes comoriennes. Chaque quartier avait ses mosquées ; à Mutsamudu le marché ("bazar") est situé à la jonction des quartiers nobles et non-nobles, et il y a dix ou quinze ans au plus, le quartier noble de M'Kirachoni à Mutsamudu était interdit aux Wa-matsaha, à fortiori aux descendants d'esclaves. Cette morphologie traduit le rôle dévolu aux esclaves, groupe de domestiques et de soldats qui devaient, par leurs fonctions, vivre à côté des maîtres.

- Les divisions de la Société traditionnelle.

On perçoit encore aujourd'hui les divisions sociales traditionnelles de la population, nobles, demi-nobles (descendants de nobles et de non-nobles) et Wa-matsaha venus de la campagne s'installer à la ville, descendants d'esclaves Wa-dzaliya. Les traits anthropologiques (couleur de la peau, texture des cheveux, degré de finesse des

traits du visage), la localisation de l'habitat et l'appartenance à une mosquée dont on connaît la renommée constituent les critères premiers du classement des personnes entre ces différentes catégories. Ensuite l'appartenance au groupe se confirme par les activités, la possession des terres, le recours au métayage ou au travail salarié pour leur mise en valeur, l'exercice des fonctions religieuses "Cheik" ou "imam". Ainsi l'Aristocratie urbaine possède toujours la terre et les fonctions religieuses à défaut des fonctions militaires et politiques que ses membres exerçaient avant la chute de la royauté.

- Le comportement des nobles.

Enfin, les activités générales actuelles des représentants de l'aristocratie dérivent de leurs conditions de vie dans l'ancienne société traditionnelle : absence de tout travail manuel, recours à une main-d'œuvre pour la mise en valeur et l'exploitation de terres, refus pratique d'assumer les tâches de l'entrepreneur agricole, absence d'initiative et d'engagement dans ce domaine, tout cela à quelques exceptions près. Les propriétaires nobles ne travaillent pas de leurs mains, utilisent de façon irrégulière quelques journaliers, le plus souvent ne mettent pas leurs terres en valeur et se contentent des résultats d'une activité de cueillette intermittente (noix de coco, fleurs de girofle).

B - LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME TRADITIONNEL

Comment ce système traditionnel a-t-il fonctionné ? Pour le comprendre, nous devons partir de la double idée qu'il est un système féodal économique et militaire fonctionnant dans un cadre d'économie de besoin et d'auto-suffisance.

Lorsque le groupe dominateur s'installe, il est obligé pour survivre et s'imposer, d'organiser à son avantage l'espace et les hommes ; l'espace qui par l'agriculture et la cueillette lui assure les bases de sa subsistance ; les hommes qui vont assurer la production, pour les besoins du groupe dominant et d'eux-mêmes.

De là, les immigrants arabes s'emparent au départ de toutes les terres à l'occasion des combats qu'ils mènent contre les chefs indigènes lors de leur établissement, soit par la force, soit par la cession de la terre par les groupes villageois, soit le prix que ces derniers paient pour que les conquérants arabes acceptent leur soumission. En privant les paysans Wa-matsaha de leurs terres, la nouvelle caste dominante acquiert la prérogative de leur en donner pour qu'ils puissent subsister et obtient contre cette liberalité de les faire travailler et produire pour elle, moyennant quoi ses milices et ses guerriers leur assurent la paix. Le contrôle sur la terre, établi au début par les armes permet, d'une part la subsistance du groupe, d'autre part le contrôle sur les hommes. Ceux-ci fournissent la main-d'œuvre agricole, accessoirement la domesticité et la soldatesque qui accompagne les expéditions des guerriers. Enfin, ils les lient, dans les combats qui précèdent l'établissement définitif du groupe arabe, au sort de ce groupe, de sorte que ce contrôle de la terre qui permet aussi un contrôle sur les hommes, est ambivalent, économique et militaire. En ce sens, ce système féodal est économique et militaire.

Tout le problème est de maintenir le contrôle sur les hommes : paysans Wa-matsaha, esclaves Mruma et Wa-dzaliya. La caste noble les tient par le contrôle de la terre : le refus de travailler, outre les dommages qui peuvent résulter d'une intrusion dans le débat de la milice armée, sera suivi du retrait de la terre octroyée, par conséquent de la suppression des moyens de subsistance. La seule alternative est la révolte ou la fuite, et la réponse du groupe dominant est la milice et ses guerriers. Il y a des révoltes et il y a des fuites. Il arrive que les esclaves makwa suivent un prince ambitieux qui se soulève et les "Hauts" d'Anjouan sont peuplés en partie d'esclaves "marrons". Mais la caste noble ne "s'endort" pas ; les dissensions entre villes et familles rivales aiguisent constamment ses capacités militaires et les princes sont toujours prêts à lever

une troupe pour aller saccager les principautés voisines ou pour aller châtier les esclaves et les paysans insoumis. Et le système féodal continuera de fonctionner jusqu'à la réduction en colonie française, après quoi la "paix française", excluant toute révolte triomphante de la paysannerie, assurera au système sa perennité.

§ 2 - L'EPOQUE COLONIALE

L'époque coloniale voit se perpétuer ce système féodal, sauf que la libération nominale des esclaves, la pénétration de l'argent vont l'émousser et l'édulcorer.

Elle commence à Anjouan dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Un colon anglais s'installe dans le Sud-Ouest de l'île, un médecin américain du Sultan se fait planteur dans le centre, et le Sultan crée pour lui-même un domaine sur le littoral Est. D'autres colons s'installent dans l'Ouest, dans le Sud ou remplacent les premiers. C'était le cycle de la canne à sucre et de la vanille. C'était aussi le début des plantes à parfums, et à côté d'une activité industrielle du type canne à sucre et ylang-ylang, on voyait se développer une économie marchande ; exportation de vanille, importation de riz. Le négoce indien et les comptoirs d'importation se développaient. Mais avec la crise de la canne à sucre tout s'écroula.

Alors commença l'ère des sociétés capitalistes et le cycle du sisal. Les plantes à parfums permirent à la colonisation de passer le cap et dans les années 1910, les deux grandes entreprises actuelles se constituaient : "La Société coloniale de Bambao" (S.C.B.) constituée sur des plantations de colons déjà installés pour approvisionner en matières premières un important parfumeur de Grasse, et la "Société du domaine de Nioumakélé" (N.M.K.L.) pour mettre en valeur le domaine qu'un colon avait constitué par cession, achat et extension.

La période coloniale est ainsi caractérisée par l'expansion d'une économie de plantation et le développement des rapports marchands.

...

A - DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DE PLANTATION

Trois points doivent attirer notre attention dans ce phénomène : la manière dont s'est effectuée la mise en place de la colonisation agricole ; les conditions de vie offertes aux paysans sur les domaines de colonisation ; le fonctionnement de l'économie de plantation.

Un éclaircissement de ces points doit permettre de déceler et de mieux comprendre les comportements actuels des groupes dont la mise en place date des premières années du siècle. A ce moment, les domaines royaux de plantation ont disparu et, seules, demeurent les propriétés des Sociétés et des colons.

I - Mise en place de la colonisation agricole

Elle s'opère autour de deux opérations qui correspondent à la mise en place d'un système de domination :

- 1^o la constitution des domaines de colonisation.
- 2^o l'organisation d'un contrôle de la main-d'œuvre.

Dans tout ce développement, nous ne pouvons fournir que des témoignages, en l'absence de toute autre documentation. Ils sont néanmoins "éclairants".

a) - La constitution des domaines de colonisation

Ces domaines, que nous avons vu se constituer dans la seconde moitié du XIX^e siècle, se composaient de plantations (canne à sucre, cocotiers), de secteurs forestiers délimités dans le massif central de N'Tingui et des terroirs de culture et de pâturage des villages inclus dans leurs limites. Ils englobaient aussi les villages de Wa-matsaha, de Mruma et de Wa-dzaliya, et contrôlaient ainsi toutes les activités des habitants : le repos dans les paillettes et le travail aux champs, les réunions, les discours sur la place publique, et les jeux, les fêtes et cérémonies, les déplacements entre villages, sur les plantations et sur les terres de culture et les pâturages.

...

En 1939, les régions domaniales s'étaient accrues :

A côté de Bambao, Abdallah III avait constitué pour son frère le domaine de Marahani et des colons s'étaient installés le long de la baie d'Anjouan. En outre, le cours de la rivière Jomani et une ligne idéale traversant de part en part la forêt, délimitaient d'une côte à l'autre le domaine de Nioumakélé couvrant tout le sud de l'île.

Ces terres étaient aux mains des deux sociétés S.C.B. et N.M.K.L. de deux familles de colons européens et de la famille royale d'Anjouan. Elles couvraient 20.335 hectares représentant 48% de la superficie totale et 75% de la surface cultivable de l'île (1). Elles s'étaient constituées à partir de concessions à bail des Sultans qui, en 1942, furent consolidées par l'Administration en titres de propriétés définitifs. Les documents (2) parlent de "locations consolidées" à propos des propriétés de la "Bambao".

(1) Ces évaluations demeurent en deçà de la réalité puisque nous n'avons retenu, en fait de propriétés royales, que le domaine de Marahani. Le chiffre de 20.335 hectares est tiré du rapport de la Commission agraire de 1948-1950 et est valable jusqu'à la dernière réforme de 1949-1953. Il se décompose ainsi :

Domaines des Sociétés : 16.873 ha dont : S.C.B. : 7.718 ha
Nioumakélé : 9.245 ha

Domaines et Propriétés des colons : 1.589 ha

Domaine de Marahani : 1.973 ha

Les domaines de colonisation européenne représentaient donc 18.362 ha.

Les domaines de Sociétés renfermaient 912 ha de forêts qui furent rétrocédés à la puissance publique et 697 ha de forêts maintenus à la S.C.B. (rapport précité) et 1200 ha maintenus à la N.M.K.L. (déclaration de la Société elle-même).

L'ensemble de ces domaines représenteraient donc 17.500 ha de terres estimées cultivables sur 27.000 que possède l'île (Estimation du Service de l'Agriculture) soit 65%.

(2) Commission agraire 1948 - 1950.

En outre nous savons, d'une part, que les titres actuels de la S.C.B. et la N.M.K.L. sont des titres de propriétés ; d'autre part, que les Sultans ne donnaient pas en propriété, mais concédaient à bail, de sorte qu'il a bien fallu qu'une mutation juridique se produise dans l'intervalle.

Or, cette mutation a donné en propriété, notamment aux deux sociétés, des terres au sujet desquelles le caractère licite de leur acquisition apparaît douteux :

Ou bien un noyau familial fût acquis à bail et ensuite le domaine fût étendu à toute une région par installation de fait,

Ou bien les Sultans donnèrent aux colons, auxquels les sociétés ont succédé par les voies de droit ordinaires, des régions entières délimitées par des frontières idéales qui existent encore, mais alors on peut douter du bien-fondé de ces décisions royales, obtenues dans des conditions obscures, sans doute contre de l'argent, qui livrèrent des populations entières avec leurs maisons, leurs richesses, leurs champs et leur liberté, à des entreprises européennes.

Les rapports du Service de l'Agriculture parlent de "développement en tâche d'huile" des domaines de colonisation autour d'un noyau des terres acquises à bail.

Les paysans de Nioumakélé disent : "M. X. Directeur de la Société demanda un terrain pour faire une case et un petit jardin, puis il marqua (leva) les terres et prit tout peu à peu avec ses plantations. On lui avait donné un terrain en haut de M'Remani et il a mis toutes ses immatriculations (il a placé ses bornes) partout (dans toute la presqu'île) ; il n'y a pas eu moyen de récupérer les terres qu'il avait prises".

Ainsi, les Sultans livrèrent des régions entières avec leurs populations à des individus ou à des entreprises européennes qui eurent, au début, les coudées d'autant plus franches que l'état de décomposition du royaume anjouannais entre 1881 (protectorat) et

1912 (annexion) et l'absence d'administration directe française durant cette période, permirent toutes les audaces. Et les colons et les entreprises privées appréciaient cela qui, aux Comores, vitupèrent sans cesse l'Administration jusqu'à lui nier le droit à l'existence (1). En outre, ces colons et ces sociétés arrondirent leurs domaines aux dépens des propriétés coraniques, des terres des collectivités villageoises. Ainsi, les paysans furent réduits, en matière de terre, à la portion congrue.

b) - La disposition de la main-d'oeuvre.

Les informations recueillies auprès de la société de Nioumakélé font état des difficultés de recrutement de main-d'oeuvre que cette entreprise rencontrait avant 1939, et des différences de points de vue sur la politique du recrutement entre la Direction, l'Administration et les paysans du plateau de Nioumakélé. Elles mettent l'accent sur l'exaspération de ces derniers à la suite d'une tentative de recrutement forcé qui ne devait pas être la première.

Pour comprendre la violence de cette exaspération paysanne, il est nécessaire de reconstituer les conditions dans lesquelles vivaient les paysans sur les plantations.

II - Les conditions de vie sur les domaines.

Les domaines de colonisation englobaient les villages à ce point que la "réforme" de 1949-1953, qui a donné des terres aux paysans, a juridiquement exclu les agglomérations et les routes des parcelles de domaine qui sont demeurées entre les mains des Sociétés. Cela impliquait une dépendance étroite des habitants à l'égard de l'entreprise. Un Conseiller général déclare, au sujet des habitants

(1) On va jusqu'à imprimer des brochures en France qui chantent les bienfaits de la colonie sans administration, et mènent une campagne forcenée contre le rattachement administratif de l'archipel à Madagascar.

des villages situés sur les domaines : "Avant la réforme agraire, les gens étaient obligés de travailler sur les plantations ; s'ils ne le voulaient pas, ils n'avaient rien à eux, la Société détruisait la maison, dévastait leurs cultures, brûlait leurs meubles". A Patsi, les gens disent qu'ils vivent dans un village "administratif". Cela signifie qu'il est sous la protection de l'administration. Si un travailleur des plantations est mis à pied par l'entreprise, il peut cependant continuer à vivre à présent dans le village, alors qu'autrefois, lorsque le village était inclu dans le domaine, il devait partir. Et, actuellement, on peut vivre dans le village sans être obligé de travailler sur les plantations du domaine. Que l'on comprenne bien ce que signifiait cette dépendance foncière du village à l'égard du domaine : dans une conjoncture de basse pression démographique où la population active était rare, partant la main-d'œuvre également, l'entreprise était à même d'exiger que les habitants des villages travaillent pour elle, sinon elle pouvait juridiquement les chasser. Et les faits évoqués plus haut paraissent rejoindre le droit. Autrement dit, il existait à l'avantage de l'entreprise un véritable régime de travail forcé qui pesait sur les populations paysannes.

Les sociétés de plantation fournissaient à leurs travailleurs un salaire et une parcelle de terre pour les cultures vivrières.

Le salaire devait être infime car si, actuellement, il est très bas (1) des informateurs notoires (dont un ancien Directeur de Société) disent "qu'autrefois, les sociétés pouvaient vivre car la main-d'œuvre ne coûtait pas si cher qu'aujourd'hui!"

(1) En pratique, entre 50 et 80 Fr CFA par jour, au prix du riz de 40 à 50 Fr le kilo. Légalement la tâche de six heures est payée 11 francs 90 de l'heure, soit 71 francs 40, mais des salariés se sont plaints que les six heures ne leur étaient pas payées en totalité. Peut-être parce qu'ils n'avaient pas fait les six heures de travail selon les estimations de l'employeur.

En revanche, la société fournissait à ses travailleurs des parcelles pour leurs cultures vivrières qui constituaient en fait l'essentiel des terroirs de village puisqu'avant la réforme agraire de 1949-1953 les villages disposaient de peu de terre de réserves :

Domaines	Superficies anciennes réserves des villages	Accroissement réserves après réforme 1953
Domaine de Nioumakélé	1.169 ha	3.803 ha
Domaine de Patsi	222 ha	645 ha

Ces terres qui ont été constituées en réserve pour les villages lors de la réforme agraire de 1949-1953 ne sont autres que les parcelles vouées aux cultures vivrières que les entreprises allouaient à leurs travailleurs. Un informateur dit : "A Ongojou (le Directeur de la Société) donnait chaque année des terres aux chefs des villages, aux nobles, aux travailleurs. Le chef, les nobles, les travailleurs qui étaient bien vus avaient beaucoup plus de terres que les autres". On conçoit le moyen de pression que constituait l'octroi de terre par les entreprises, et en fait, le rôle essentiel de la réforme agraire fut de "consolider" ce dont les habitants ne disposaient qu'à titre précaire, dépendant du bon vouloir de l'entreprise ; également, son rôle fut d'enlever aux entreprises un moyen d'intervenir par des répartitions inégalitaires de terres dans le jeu des groupes à l'intérieur des communautés villageoises et d'essayer de les empêcher, par ce moyen, de favoriser certains individus, ou certaines familles, considérés comme influents et sûrs, au détriment de la masse de la population.

III - LE FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE DOMANIALE

Le fonctionnement de l'économie industrielle de plantation peut être appréhendé à deux niveaux ; au niveau de la production

dans le cadre des domaines : il met en cause la vie matérielle des masses paysannes qui dépendent géographiquement de ces domaines ; au niveau de l'exportation dans le cadre du marché mondial : l'entreprise travaille pour un marché déterminé et suscite ou subit les liaisons réelles, monétaires et financières qui assurent son fonctionnement.

Ce qui nous intéresse ici, c'est le niveau productif et à ce point de vue l'économie industrielle d'Anjouan est une économie domaniale qui pèse sur la vie des paysans.

Si l'Administration essaye d'intervenir par le biais d'une législation du travail (régime des "travailleurs engagés") dans la condition des salariés et qu'elle n'y parvient pas, c'est parce qu'elle ne s'attaque pas à la clé de toute la construction : la possession prépondérante des terres de cultures par les entreprises de plantation, possession agrémentée de celle des villages et de leurs habitants.

Les deux sociétés "Bambao" et "Nioumakélé" ont construit à partir de l'époque coloniale une économie industrielle basée sur les plantations et l'exportation, en définitive sur l'expansion, ou au moins, la stabilité de la production obtenue aux coûts les plus faibles.

Cela suppose un contrôle de la terre et un contrôle de la main-d'œuvre. Il est capital pour l'entreprise de disposer d'un volant régulier de main-d'œuvre, fonction des variations techniques de l'emploi (travail saisonnier du sisal par exemple) et à un taux de salaire assez bas. Or, ce point est difficile à obtenir si la population active est relativement peu nombreuse, et jusqu'en 1939,

Anjouan se trouve dans cette situation ; vers 1935, l'île a moitié moins d'habitants qu'elle n'en a aujourd'hui, ainsi qu'il résulte des travaux de MANICACCI (1), et des observations des anciens chefs d'entreprise. Et la crainte de ne pas avoir de main-d'œuvre suffisante

(1) - voir SUPRA - Introduction générale.

hante colons et entreprises, et motive leur hostilité à l'égard de toute politique de migration de main-d'œuvre à destination de Madagascar (1).

Or, le contrôle de la terre permet d'obtenir le contrôle de la main-d'œuvre. L'intérêt de disposer de la terre est donc double :

- 1^o Cela permet d'installer les plantations en tenant compte des expansions possibles de l'entreprise.

- 2^o Cela permet, par la possession des terrains de culture et des emplacements de village, d'une part d'assurer la police du village et le contrôle des travailleurs, d'autre part de faire dépendre, pour leurs ressources, les habitants du village des libéralités de l'entreprise en matière de terres vivrières.

Dans le fond, le contrôle de la terre par l'entreprise revêt les mêmes conséquences que dans le cas du propriétaire terrien. Pareillement, le paysan n'a que le choix entre la fuite et la révolte ; seulement la révolte, il n'y faut pas songer, les temps coloniaux ne sont pas favorables aux jacqueries, et pour la fuite il n'y a plus de "hauts" qui soient libres de la présence des Sociétés, sauf les montagnes de Koni et de Moiou. Le problème de sortir de ce régime effectif de "travail forcé" est insoluble dans le cadre comorien ; il se décide de l'extérieur (comme d'ailleurs il s'est noué) avec le mouvement de libéralisation de la politique française Outre-mer : citoyenneté, abolition juridique du travail forcé. Sur le plan local, les villages deviennent "administratifs", leur territoire est exclu des domaines de colonisation et la réforme agraire qui suit (1949-1953) achève la libération des paysans de l'emprise sociétaire.

B - DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE MARCHANDE

Sur les domaines de colonisation, l'économie monétaire

(1) Brochure intitulée : "Aux Comores". Voir SUPRA, même paragraphe.

apparaît à la faveur des salaires versés par l'entreprise et des ventes de produits de consommation par ses magasins et ses boutiques: riz importé de Madagascar, noix de coco de la production domaniale.

Lorsque le contrôle de l'entreprise sur les villages se desserre (villages devenus administratifs) des commerçants comoriens se mettent à ouvrir des boutiques où ils vendent le riz importé par les indiens, et après la réforme agraire de 1949-1953 surtout, ces boutiquiers de brousse vont collecter les produits riches, vanille principalement, que les paysans se mettent à planter sur les terres qu'ils obtiennent dans le partage des réserves consécutif à la réforme (1). C'est ainsi que cela s'est passé également, mais plus anciennement, dans les régions de la baie d'Anjouan : l'abolition de l'esclavage libère les villages, des cultures riches aux mains des paysans (par métayage surtout) se développent, des boutiques s'ouvrent qui en collectent les produits et vendent aux paysans du riz en échange.

Ce commerce qui s'institue un peu partout : traite des produits riches, distribution de riz de consommation, fait la fortune des négociants indiens qui s'occupent de l'import-export.

Ainsi, l'économie marchande vient épauler l'économie industrielle au fur et à mesure que les productions autochtones, concernant les cultures riches, progressent. Le cyclone de 1950 marque un coup d'arrêt pour le coprah en particulier, mais dans les années qui terminent la dernière décennie, il y a un "boom" sur la vanille en particulier qui devrait donner la prééminence aux négociants, au détriment des sociétés.

(1) - Il s'agit d'un partage de fait et non de droit. La puissance publique demeure théoriquement propriétaire de droit français des réserves qui sont affectées globalement à chacune des collectivités villageoises d'Anjouan.

ESTIMATION EN 1960 DE LA VALEUR DES PRODUITS
 "RICHES" D'ANJOUAN

<u>SOCIETES</u>	sisal (100%)	850 T	(fibres)	40 Millions Fr CFA	19%
	ylang-ylang(90%)	17 T	(essence)	85 "	" 41%
<u>NEGOCIANTS</u>	coprah (85%)	460 T		20 "	" 9%
	vanille (75% env.)	13 T	4(vanille sèche)	55 "	" 26%
	girofle (90%)	52 T	5 (sec)	8 "	" 4%
<hr/>					
TOTAL : 208 Millions Fr CFA 100%					
<hr/>					

CHAPITRE II

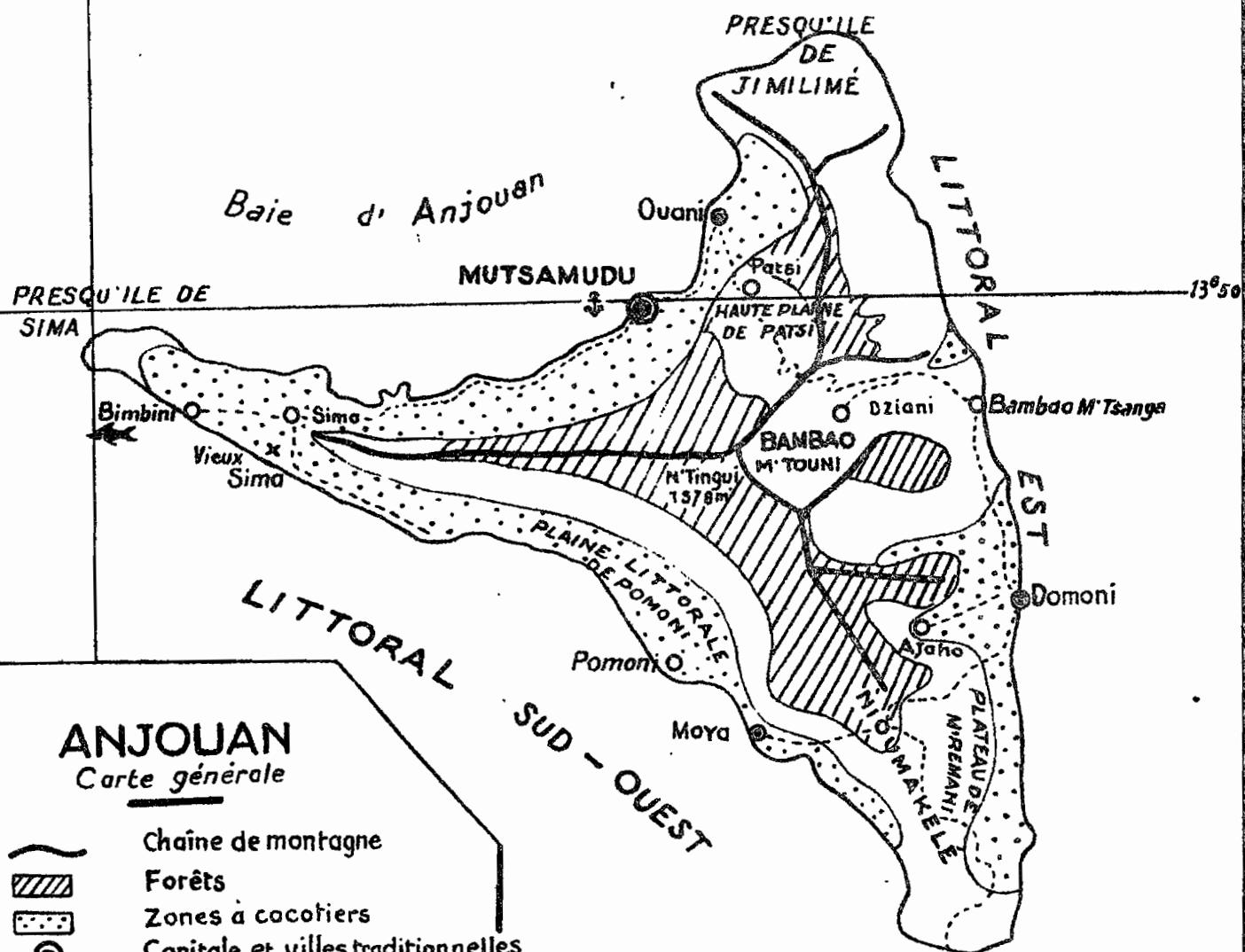
LES ELEMENTS DE LA STRUCTURE

La détermination des groupes - Les groupes sociaux dominants

La géographie et l'histoire mettent en scène un certain nombre de groupes sociaux dont les activités déterminent la vie économique de l'île : les familles paysannes et par extension les communautés villageoises, les nobles des villes, les Indiens, les Européens. En fait cette distinction est insuffisante du point de vue économique parce qu'elle n'englobe pas la totalité des agents économiques de l'île. Elle néglige les entreprises sociétaires, les négociants de l'import-export, les boutiquiers de ville ou de brousse, les collecteurs de produits riches, et elle n'indique pas, dans certains cas, ce qui fait agir le groupe : par exemple, il est important de savoir que les membres de l'aristocratie arabe des villes sont essentiellement des consommateurs, et qu'ils recourent à un type de consommation très différent des paysans (grand rôle de l'argent dans les budgets de familles) et il est non point important de connaître que les familles nobles sont aussi propriétaires de terres dans tout l'Ouest d'Anjouan, terres dont elles tirent une partie de leurs revenus. De même, le rôle économique des Européens repose dans la production sur leur appartenance à des structures professionnelles précises ; entreprises de plantation, comptoirs d'importation, administration.

La conception de groupe socio-économique dépasse celle de groupe social, elle combine la notion de rôle économique définie d'une manière générale par le concept d'agent avec celle de groupe au sens sociologique du terme qui suppose une communauté d'idées, d'attitudes

...



- Chaîne de montagne
- Forêts
- Zones à cocotiers
- Capitale et villes traditionnelles
- Autres localités
- Routes
- Port
- Village de pêcheurs
- Site ancien

et de conduites (1).

A la lumière des activités économiques et sociales exercées et de l'évolution historique, nous pouvons distinguer cinq groupes : la bourgeoisie urbaine, les travailleurs des villes, les paysans, les Indiens, les Européens.

Ils ont été d'abord définis en considérant la diversité des rôles économiques tenus par les différents groupes socio-culturels dont nous avons vu apparaître les activités au cours de notre rappel historique.

Nous allons en conséquence procéder à l'inventaire de ces ensembles socio-culturels pour dégager, ensuite, les groupes socio-économiques qui seront pertinents pour l'analyse future.

Section I

Les groupes socio-culturels

LES POPULATIONS D'ORIGINE ARABE

Elles forment peut-être le dixième de la population d'Anjouan.

Elles habitent les quatre villes traditionnelles et leurs membres dans la mesure où ils ne se sont pas métissés avec des autochtones ou des Africains, se disent (et sont considérés par eux-mêmes et le reste de la population de l'île) comme nobles. Ils sont à ce titre rattachés à des lignages kabila dont l'origine remonte aux temps qui précédèrent l'émigration aux Comores.

Les membres de ces kabila vivent dans les maisons de pierre

(1) - Cf GURVICH : "La vocation actuelle de la sociologie (PUF, Paris, 1950) - Le groupe est une unité collective réelle mais partielle directement observable et fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant une œuvre commune à accomplir, unité d'attitudes, d'œuvres, et de conduites qui constitue un cadre social structurable tendant vers un équilibre particulier des formes de sociabilité.

des villes et dans les hauts-quartiers qui s'opposent aux bas-quartiers où vivent les paysans venus à la ville, ou les descendants d'esclaves.

Ils ont à la campagne des terres familiales qui sont placées sous le régime du droit musulman (propriété "coranique" dit-on aux Comores), qui sont souvent dans le statut d'indivision et qui sont mises en valeur dans la mesure où un membre de la famille s'intéresse à leur exploitation.

Ceux-là constituent un petit groupe de propriétaires-exploitants qui, avec la main-d'œuvre payée en nature ou en argent, des métayers, des prestataires qui travaillent sur leurs terres contre le droit d'occuper une parcelle de terre, plantent, entretiennent, récoltent, vendent et surveillent, en résidant sur place ou par de fréquentes visites dans leur propriété.

Les autres propriétaires nobles se contentent d'installer, quand la propriété est importante, un gardien chargé d'empêcher les vols de noix de coco et de girofle ; ils font juste procéder aux récoltes des produits lorsque cela est nécessaire ; ils réalisent alors un système de cueillette sur plantations non naturelles de cocotiers et de girofliers.

C'est dans ces familles nobles que se recrutent les fonctionnaires de l'Administration, les employés des sociétés de plantation ou des comptoirs de commerce. Certains membres de ces familles ont une boutique en ville ou exercent un métier (tailleurs, bijoutiers, réparateurs de bicyclettes, horlogers, etc.., instituteurs coroniques). Ils forment les cadres du Service de l'Agriculture (conducteurs, contremaîtres), des Travaux Publics ou des domaines de plantations (Chefs de section de domaine notamment). Ce sont eux qui possèdent des boutres pour la navigation d'île en île.

Les revenus en argent tirés de ces activités, joints aux ressources en nature des propriétés terriennes, leur procurent un niveau de vie décent : ils mangent du riz importé (ntsohole) tous les

jours, de la viande achetée en brousse ou venue par avion de Majunga ; ils s'habillent à l'europeenne, ils possèdent des transistors ; quelques familles ont des voitures.

Les nobles détiennent en ville toutes les fonctions religieuses : (Cheik, chefs de confrérie, iman, directeur de la prière dans les mosquées). Ils disposent des postes représentatifs officiels et politiques : conseillers généraux à l'Assemblée des Comores, ministres, parlementaires. Certaines familles se livrent au négoce d'import-export et au commerce maritime, activités qui jusqu'ici (et depuis le début de la colonisation) étaient le fait des Indiens et des Européens. Souvent, des demi-nobles issus de mariages inter-ethniques sont installés dans les villages de brousse comme boutiquiers ou exploitants agricoles. Ils détiennent alors dans neuf cas sur dix les fonctions religieuses et disposent des postes officiels : chefs de village, conseillers de subdivision (c'est-à-dire membres du Conseil représentatif d'Anjouan).

Enfin, les nobles qui se disent et se sentent différents des autres Comoriens d'Anjouan, qui sont culturellement des Arabes, qui se sentent des intérêts communs résultant des rôles qu'ils jouent par leurs activités dans la vie économique, possèdent une certaine conscience collective qui tend à faire de leur groupe une classe sociale (1).

Ce groupe qui, à l'origine, se constitua à Anjouan en caste, devient une bourgeoisie dans la mesure où les activités économiques, le souci des gains monétaires et l'argent, tendent à prendre le pas, dans ses comportements, sur les autres considérations sociales et culturelles.

C'est par leur qualité de propriétaire foncier que les membres de cette bourgeoisie touchent la vie matérielle des populations

(1) - GURVITCH : "Le concept de classe sociale" (CDU, cours polycopié, Paris).

paysannes, c'est par sa possession des terres au détriment de ces populations que l'aristocratie urbaine identifiée comme une bourgeoisie et une classe de propriétaires terriens, constitue un élément essentiel de la structure socio-économique d'Anjouan.

LES AUTRES POPULATIONS ANJOUANNaises

Elles constituent les neuf autres dixièmes de la population de l'île et tandis qu'une faible fraction vit dans les villes, la plus grande partie demeure dans les villages de brousse.

En ville, elles habitent dans les bas quartiers constitués de maisons de pierre plus frustes et de paillettes, et dans les faubourgs qui cernent l'enceinte de l'agglomération traditionnelle.

Ce sont des descendants d'esclaves Wa-dzaliya qui exercent chez les familles nobles des activités domestiques, ou qui sont salariés des artisans, hommes de peine, des maçons, manoeuvres dans les entrepôts et les magasins des sociétés de plantation, des comptoirs d'importation et des négociants indiens, débardeurs sur le port, manoeuvres employés à la Station agricole ou à l'atelier des Travaux publics.

Ce sont aussi des paysans Wa-matsaha venus à la ville qui disposent parfois de terres ancestrales, mais qui, souvent aussi, ne possèdent en fait que des parcelles de "réserves".

Leur niveau de vie est très proche de celui des paysans de brousse : grande faiblesse des revenus monétaires, alimentation à base de bananes ntrovi et de noix de coco nadzi, consommation de riz et de viande seulement dans les grandes cérémonies (mariage, ide, maulid).

*

* * *

...

Les masses paysannes Wa-matsaha qui vivent dans les villages qui s'égrènent le long des côtes de la baie d'Anjouan ou de Pomoni, qui se blottissent dans le fond des cirques de Patsi et de Bambao M'Touni, ou qui se perchent sur les hauteurs de Jimilimé, Koni ou Nioumakélé, constituent les quatre cinquièmes de la population de l'île, et sont constituées par le fond autochtone installé à Anjouan lors de l'arrivée des Arabes (Bushmen), les descendants d'exclaves que les immigrants Arabes et les traquants ont amené (Wa-dzaliya) et les Africains que les premiers planteurs du milieu du XIX^e siècle ont obtenu par traite (Makwa).

Les villages de la baie d'Anjouan forment, soit des communautés de Wa-matsaha, soit des collectivités d'anciens esclaves. Les grands centres de plantation (Bambao M'Tsanga, Patsi, Pomoni) furent peuplés de Makwa et certains villages des "hauts" sont constitués d'anciens esclaves "marrons" tel Koni N'Gani. Les autres villages des "hauts", en particulier ceux de Nioumakélé, seraient peuplés d'Autochtones.

En fait, il est difficile d'établir ces distinctions d'une façon sûre.

Les variations des critères anthropologiques sont telles qu'elles ne permettent pas de distinguer des types nettement définis. Seules des séries statistiques relevées par des Anthropologues physiques spécialisés permettraient, en faisant apparaître des corrélations, de définir un certain nombre de types moyens. Le langage parlé est la langue anjouannaise, avec dans le vocabulaire de fortes variantes dialectales qui concernent des villages comme Koni Djodjo ou N'Cozini, mais on ne perçoit pas une certaine parenté de langage qui ferait apparaître, au milieu d'Anjouan, une unité bushmen. L'Islam est observé partout et en dessous subsiste un fond très vivant de croyances et de pratiques animistes, mais cela est valable même en ville.

En fait, on ne connaît que quelques traits qui laissent apparaître l'originalité de certaines communautés : les cérémonies du trimba à Nioumakélé, les alliances matrimoniales exclusives entre Koni-Djodjo et N'Cozini.

Plus que ces distinctions ethno-sociologiques qui relèvent de la muséographie, la géographie avec la distinction des zones de cocotiers et des "hauts", l'environnement socio-économique (présence de plantations) et la structure agraire opèrent dans l'ensemble des masses paysannes des divisions qui ont leur importance en ce qui concerne les niveaux d'existence. On peut schématiquement distinguer quatre zones géographiques originales :

- 1^o la baie d'Anjouan ;
- 2^o Sima à l'ouest ;
- 3^o les domaines de la Société "Bambao"- Patsi, Dziani, Bambao, Pomoni ;
- 4^o enfin, Nioumakélé.

1^o Le littoral de la baie d'Anjouan

Il est occupé par de petites collectivités villageoises environnées par les propriétés des nobles de Mutsamudu, et ne disposent, sauf exception, de terre que sur les "réserves" de cultures vivrières constituées sur les crêtes, au-dessus de la zone où poussent les plantes qui fournissent les produits "riches" : cocotiers à coprah, girofliers, vanilliers.

Les habitants de ces villages vivent des cultures sur leurs propres terres (réserves). Ils travaillent les terres des propriétaires terriens moyennant le droit de faire quelques cultures sur un coin de parcelle du propriétaire. Ils se louent pour la cueillette des noix de coco (salaire en nature une ou deux noix pour dix cueillies). Ils élèvent en métayage quelques pièces de bétail pour le compte d'un propriétaire.

Il y a dans certaines propriétés des gardiens, mais ils ne sont pas pris parmi les habitants des villages.

2^e La presqu'île de Sima

A Sima, la crête médiane sur laquelle sont situées les réserves villageoises s'abaisse au-dessous de 200 mètres et cette altitude permet aux habitants de se livrer aux cultures "riches" sur leurs propres terres.

Par ailleurs, la côte de la baie de Pomoni qui s'amorce au sud de Sima est très poissonneuse, et les pêcheurs qui vendent leurs poissons contre argent dans toute l'île disposent de revenus monétaires supplémentaires par rapport aux paysans de la baie d'Anjouan.

Un certain nombre de paysans ont réussi à acheter aux nobles de Mutsamudu, depuis une dizaine d'années, des propriétés que ceux-ci n'exploitaient pas, prétextant leur éloignement et les déprédations des habitants voisins. Ainsi, il existe dans la presqu'île de Sima et à Bimbini, un petit groupe de propriétaires-exploitants Wa-matsaha qui s'adonnent aux cultures "riches".

Ces produits "riches" sont collectés par des commerçants, propriétaires, et quelquefois originaires de Mutsamudu (nobles ou demi-nobles) qui travaillent en relation avec les négociants indiens de la ville.

3^e Les domaines de la "Société Comores-Bambao"

La société possède à Anjouan quatre grands domaines : Bambao, Pomoni, Dziani et Patsi, qui sont chacun installés dans une unité naturelle qui favorise le compartimentage du relief de l'île.

Bambao et Pomoni sont au centre des deux principales plaines alluviales ; Dziani et Patsi occupent le fond de cirques bordés de hautes crêtes. Très schématiquement, les installations de l'entreprise occupent le débouché de l'ensemble géographique ainsi constitué, les plantations le centre ; les villages sont situés en bordure à la limite des plantations et des terres de "réserves" qui s'élèvent

...

jusqu'aux crêtes, et qui ont été affectées à ces villages, lors de la "réforme" agraire de 1949-1953, au détriment de la société.

Dans ces zones de domaine, les paysans cultivent leurs terres, font un peu de vanille et travaillent pour une partie d'entre eux, et le plus souvent pendant une partie de l'année seulement aux plantations : entretien des ylang-ylang, coupe et défibrage du sisal, de juin à novembre-décembre, principalement.

C'est dans les communautés villageoises que sont recrutés les caporaux qui contrôlent le travail des journaliers sur les plantations. Ces communautés comptent aussi une ou deux petites boutiques où les paysans viennent s'approvisionner, mais leurs activités sont souvent peu importantes, car la société a elle-même comptoir de vente et boutique où les travailleurs, et quelquefois les habitants des villages, achètent le riz et la noix de coco.

4^e Nioumakélé

La Société du domaine de Nioumakélé qui possède dans le sud de la presqu'île un grand domaine sisalier, dans le nord des étendues forestières de montagne, et de ci, de là, des parcelles d'ylang-ylang, de vanille, de cocotiers, et des étendues de lemon-grass inexploitées, est installée sur le territoire d'une quinzaine de gros villages (le plus gros, Ada, a 4.000 habitants) qui totalisent sur le sixième de la surface de l'île, le quart de la population d'Anjouan.

La société emploie pour ses plantations des journaliers qui viennent surtout des villages proches de la zone sisalière et elle a donné aux paysans des villages quelques parcelles en métayage. Les travailleurs bénéficient d'attributions de terre. Mais les gros villages des "Hauts" n'ont à leur disposition que leurs terrains de "réserve" sur lesquels ils produisent, outre les cultures vivrières traditionnelles, un peu de vanille quand les conditions sont favorables.

...

(ravines abritées du vent et exposées au soleil, fond de vallées (muro ou mro) dont les rivières descendent à la mer.

La vanille produite est vendue aux collecteurs qui passent lors de la "campagne annuelle" au mois de mai-juin, collecteurs de la société qui commercialise la vanille, collecteurs des préparateurs, commerçants comoriens qui travaillent pour le compte des négociants indiens.

*
* *

Nous constatons ainsi que les masses paysannes ne constituent pas un ensemble homogène, mais présentent des divisions d'ordre socio-économique à deux niveaux.

1^o - A l'intérieur de l'île, selon les régions, entre un petit groupe de propriétaires paysans exploitants, les cultivateurs de terres de "réserve", les métayers des propriétaires terriens de Mutsamudu ou des sociétés, les journaliers des propriétaires, les salariés des plantations.

2^o - A l'intérieur de chaque collectivité villageoise on retrouve une stratification plus ou moins étoffée ; généralement, le cultivateur-boutiquier-collecteur, le caporal du domaine de plantation, la masse des salariés, métayers, journaliers et simples cultivateurs.

Mais toutes ces fractions de la population paysanne disposent, à quelques exceptions près, de revenus très modestes qu'elles tirent en grande partie des cultures vivrières que les femmes pratiquent sur les terres de "réserve" et les chefs de village témoignent par leurs dires de l'existence d'une même opinion générale, et d'une unité des préoccupations paysannes ; nous n'avons pas assez de terre, les salaires sont trop bas, les prix d'achat au producteur du coprah, de la vanille, sont trop faibles, le riz de montagne ne produit pas, le village ne peut plus s'étendre faute de place, il n'y a pas de travail à la société, nous sommes en chômage, etc...

...

Le surpeuplement, le manque de terre, le manque d'emploi, reviennent dans les paroles des chefs, des commerçants qui parlent au nom du village. Qu'ils soient demi-nobles ou Wa-matsaha, ils s'incorporent au village. L'unité de ces doléances signifie qu'il existe au niveau de l'île une conscience des masses paysannes quant à leurs conditions d'existence. Mais cela ne va pas jusqu'à faire adopter une conduite commune. C'est en cela que ces populations paysannes ne peuvent être qualifiées de "classe sociale".

LES INDIENS

Ils forment un petit groupe musulman Kodja originaire de Bombay, qui s'est installé à Mutsamudu, où ils font de l'export-import : -exportation de produits riches, surtout par achat aux propriétaires et aux paysans.

-importation de riz et des biens de consommation achetés par les Comoriens des villes et de brousse (pétrole, tissus, quincaillerie) pour l'approvisionnement des boutiques comoriennes du commerce de détail en ville et dans les villages.

Dans les villages, la plupart des boutiquiers travaillent avec eux, la commercialisation des produits riches va de pair, avec la distribution du riz, du pétrole et des étoffes.

Le groupe compte au maximum une centaine de personnes au total.

LES EUROPEENS

Ils forment également un groupe d'une centaine de personnes au total qui n'a de raison d'être que par ses activités : comme colons, dans l'Administration, comme "cadres" des entreprises de plantation et des comptoirs d'importation.

Ici ce sont les groupes sociaux en tant qu'agents économiques qu'il faut prendre en considération. Nous repérons le groupe

...

européen à travers ses activités : colonat, entreprises de plantation, activités commerciales, fonction publique. Nous allons noter tout de suite que le groupe européen ne fonctionne pas, excepté le colonat, de manière autonome ; les individualités qui le composent ne sont que "de passage", et chacune à leur poste, elles reçoivent leurs directives d'action de la métropole (Administration, Sociétés). C'est dire que nous allons conclure que le groupe européen n'est pas, de notre point de vue, entièrement significatif.

1^o Le colonat

La colonisation commença à Anjouan par les entreprises individuelles. En 1900, il n'y avait pas encore de société capitaliste, seulement des colons ; en 1960, il n'y a pratiquement plus de colons, seulement des sociétés.

Il n'existe qu'un seul domaine de colons dont l'exploitation est assurée. Elle est partagée entre deux frères dont l'un est devenu fonctionnaire de la "Société de Nioumakélé". Un autre domaine est pratiquement à l'abandon, et la famille qui en tire ses ressources vit misérablement.

En outre, deux colons qui n'ont plus de terre sont devenus préparateurs de vanille, mais aucun n'est exportateur, tous deux revendent, l'un à la "Société de Bambao", l'autre à un négociant européen de la Grande-Comore.

2^o Les activités de plantation

Elles sont assurées par les deux sociétés : la "Société Comores-Bambao" (S.C.B.) et la "Société du domaine de Nioumakélé" (N.M.K.L.).

La première fût fondée en 1907 par association d'un important parfumeur grassois et de deux colons, en vue d'approvisionner l'industrie grassoise en produits primaires pour la parfumerie. De là, le développement des cultures de plantes à parfum : ylang-ylang, basilic, lemon-grass, vetiver, palma-rossa, jasmin. Elle hérita, au

fur et à mesure de ses extensions, de plantations de canne à sucre, de girofle, de vanille. Mais il est extrêmement important de ne pas perdre de vue qu'elle est demeurée essentiellement une "intégration" de l'industrie grassoise de plantes à parfum, ce qui peut expliquer les mauvaises conditions d'exploitation et d'utilisation des terres qui ne portent pas des plantes à parfum.

La seconde fût créée vers 1900 par un colon qui s'installa dans la cuvette d'Ajaho près de Domoni, puis étendit les terres de la société à toute la presqu'île de Nioumakélé. Elle se livre à des activités identiques à celles de la S.C.B. : sisal, ylang-ylang, lemon-grass, vanille, coprah.

Le tableau ci-après résume l'importance et le rôle de ces deux entreprises :

ensemble par rapport
a l'île

Données	BAMBAO	NIOUMAKELE	
Surface actuelle (1)	6.800 ha 65 %	3.700 ha 35%	10.500ha 24,5%
<u>Population géographique-</u> ment concernée par les activités de ces entre- prises.	19.500 hab. 42 %	20.400hab. 52%	39.900hab. 65%
<u>Population active</u> <u>employée</u> (2)	1.200 à 1.300 pers. 60 %	7 à 800 pers	environ 2.000 pers. 10 %
<u>Production</u> (quantités(3))			
sisal (fibre)	550 T. 65%	300 T. 35%	850 T. 100%
ylang-ylang (essence)	II T. 65%	6 T. 35%	17 T. 77%
vanille (préparée)	100 K ² 10%	1200 K ² 90%	1300 K ² 11%
girofle	1750 K ² 63%	1000 K ² 37%	2750 K ² 6%
coprah	70 T. 88%	8 T. 12%	78 T. 17.5%

(1) - Ces chiffres fournis par les entreprises diffèrent de ceux donnés par le Service topographique d'Anjouan. Mais on arrive au même résultat.

(2) - Chiffres fournis par les entreprises elles-mêmes. Ce sont des chiffres moyens. L'inspection du travail admet 4600 travailleurs, mais sans précision de la durée du travail dans l'année. Les travailleurs ayant été assidus tout au long de l'année doivent se trouver au nombre de 2500 à 3000.

(3) - Déclaration des Sociétés et statistiques douanières.

Le personnel dirigeant qui assure le fonctionnement de ces entreprises n'est pas, sauf exception, attaché au pays. Il reçoit ses directions essentielles de Paris, et l'agent économique n'est pas le groupe social formé par ce personnel, il est l'entreprise elle-même juridiquement constitué en Société commerciale de nationalité française.

3^e Les activités commerciales proprement européennes

La Société "COMORES BAMBAO" possède un département commercial chargé d'importer les biens de gros équipement (voitures, réfrigérateurs) pour l'Administration et des biens de consommation courante, riz, sucre, pétrole, etc... pour l'alimentation des consommateurs comoriens. Elle dispose d'un comptoir de ventes à Mutsamudu.

La Société s'oriente aussi vers la commercialisation des produits "riches", mais ce sont les "Domaines" et le centre industriel de Bambao qui en sont chargés. Au contraire de ce qui se passe avec les négociants indiens, dans leurs rapports avec les paysans ou les commerçants-collecteurs de village, il n'y a pas confusion entre les fonctions de distribution des biens importés et celles de commercialisation des produits riches.

Comme pour les entreprises de plantation, il n'y a pas, non plus, identification des comportements du groupe européen avec la conduite des activités commerciales de la Société.

Ce que nous venons de dire de la S.C.B. est valable pour la filiale de la "Société de Nioumakélé" appelée : "Société commerciale d'Ajaho" (S.C.A.).

*

* *

Dans ces conditions, qu'est-ce que la Société européenne d'Anjouan ? Un groupe de colons et de fonctionnaires, colons qui ne jouent plus le rôle économique des colons, (ni le rôle social non plus), fonctionnaires de passage de l'Administration ou des Sociétés,

...

qui remplissent leur rôle d'agents de la métropole. Globalement, les européens d'Anjouan constituent une petite société coloniale disposant d'un haut niveau de vie, par rapport à la très large majorité de la population de l'île, et sont les instruments par lesquels agissent des forces qui les dépassent : l'Administration, les Entreprises de plantation.

Dans notre analyse des comportements économiques, ce n'est pas le groupe européen en tant que tel, (qui n'est qu'un instrument) qui est pertinent, mais les entreprises. C'est pourquoi il nous faut dépasser la notion d'ensembles socioculturels pour en arriver à celle de groupe socio-économique.

Section 2

Les groupes socio-économiques

Ils correspondent à ce que AUJAC (1) appelle imparfaitement "groupes sociaux".

Dans le cadre de la société traditionnelle, nous avons réperé plusieurs groupes sociaux : la bourgeoisie urbaine, le "prolétariat urbain", la paysannerie. Le rôle économique du "prolétariat urbain" est peu pertinent. Il est une conséquence de la dynamique économique actuelle qui dérive vers les villes une partie des masses paysannes qui ne peuvent plus subsister à la campagne. Restent en présence : bourgeoisie et paysans.

Il convient d'ajouter à ces deux ensembles le groupe indien qui ne fait partie, ni de la Société comorienne, ni d'une autre catégorie sociale, et qui exerce une fonction économique très précise du négoce.

Pour ces trois ensembles, groupe social et groupe économique se recouvrent exactement. Il n'en va pas de même, ainsi qu'on l'a vu, avec la Société Européenne (groupe social) et les entreprises de plantations (groupe économique). Les entreprises commerciales européennes n'ayant pratiquement pas de rapports avec les masses pay-

...

(1) - H. AUJAC : (cf l'introduction générale)

sannes, nous retiendrons seulement les entreprises de plantations, c'est-à-dire S.C.B. et N.M.K.L. Sur le plan économique, les Européens, en tant que groupe social, n'ont pas de rapports, ni avec les masses paysannes, ni avec la bourgeoisie urbaine, ni avec les négociants indiens, au contraire de ce qui se passe pour S.C.B. et N.M.K.L. Ce sont ces deux entreprises que nous devons retenir comme groupe pertinent.

Peut-on leur appliquer la qualification de groupe socio-économique ? C'est là une objection à laquelle nous devons répondre. Si nous nous bornons à utiliser les termes de l'analyse économique classique, la réponse sera négative. L'entrepreneur est celui qui combine les facteurs de production et qui cherche à maximiser ses profits. Le travail est une chose, l'entreprise concurrencante en est une autre et "l'exploitation agricole" comorienne qui livre une quantité de produit "riche", que S.C.B. ou N.M.K.L. commercialise, est une troisième chose. Les dernières analyses de la domination (1) modifient quelque peu cette manière de voir. Par ses activités, sa politique, une entreprise modifie son environnement. Celui-ci n'est pas formé de choses, mais de personnes, d'invidus, de groupes sociaux qui vivent, sont touchés par les orientations de l'entreprise et réagissent. Ainsi se comportent les deux sociétés à l'égard de tous les autres groupes sociaux, exploitant les masses paysannes, à la fois concurrentes et alliées de la bourgeoisie urbaine et des Indiens, utilisant la Société européenne comme instrument. En fait, les deux entreprises que nous décrivons participent au mouvement capitaliste qui, depuis un siècle, a débordé outre-mer, de toutes parts. Avec leurs liaisons financières et commerciales européennes, elles constituent bien, à Anjouan, un groupe socio-économique dominant.

(1) - cf PERROUX (voir Introduction générale)

CHAPITRE III

LA STRUCTURE SOCIO- ECONOMIQUELES RAPPORTS ENTRE GROUPES

Les rapports entre les masses paysannes, la bourgeoisie urbaine en tant que classe des propriétaires terriens, les négociants (en grande partie indiens) et les sociétés (de plantation) sont fondés sur les liaisons réelles (monétaires, financières) qui existent entre eux et sur leur importance respective dans la vie économique de l'île.

Section I - Les liaisons

Ces liaisons sont, en termes matériels, des prestations, des salaires, des prix : prestations des paysans à la classe des propriétaires terriens ; salaires contre travail fourni aux sociétés ; prix payés par les sociétés et les négociants ou leurs collecteurs aux paysans ou aux propriétaires pour l'achat de leurs récoltes de produits "riches" ; prix payés par les bourgeois et les paysans aux négociants et à leurs commerçants détaillants de ville et de brousse pour l'achat de riz, d'étoffes, de pétrole, de marchandises de subsistance.

Ces liaisons sont unilatérales, en entend par là que le taux en est fixé par l'une des parties qui l'impose à l'autre, et que celle-ci ne peut pas se dérober, se refuser : refuser de fournir la prestation et se priver de la possibilité de cultiver, refuser de travailler et se priver de salaire ; refuser d'accepter le prix offert et se résigner à ne pas vendre la production commercialisable.

Si l'on admet cela, on est conduit à admettre aussi le caractère asymétrique des relations entre les parties ; les prestations, les salaires, les prix, constituent des manifestations de la domination de certains groupes sur d'autres.

Or, c'est l'importance respective des différents groupes

...

dans la vie économique, leurs différences dans les "dimensions" ou la "nature des activités", selon les termes de PERROUX, qui explique le caractère unilatéral de ces liaisons, et par voie de conséquence, les phénomènes de domination.

Section 2 - Importance relative des groupes

Chaque groupe constitue une catégorie à part qui a son champ spécifique d'activité : la classe des propriétaires terriens s'occupe essentiellement des cultures vivrières, les sociétés des cultures industrielles, les négociants des cultures riches produites par les paysans. Il y a bien des empiètements entre groupes : les propriétaires terriens s'occupent aussi des cultures riches qui croissent sur leurs terres, cocotiers à coprah notamment, et ils participent dans une faible mesure aux cultures industrielles, plantes à parfum (ylang-ylang) qu'ils produisent et distillent dans des alambics personnels ; les sociétés commercialisent une petite partie des productions "riches" des paysans (girofle et vanille). Mais ces empiètements sont de peu d'importance et ne donnent pas vraiment lieu à des phénomènes de concurrence. Il y a bien aussi des différenciations d'activités à l'intérieur des groupes, notamment entre les deux sociétés, l'une accentuant la production du sisal, l'autre celle de l'ylang, mais les concurrences localisées qui se produisent peuvent jouer sur le marché mondial, non pas au sein de l'économie interne.

Types d'activités	Secteur des paysans	Secteur des propriétaires terriens	Secteur des négociants	Secteur des sociétés
Cultures vivrières traditionnelles	production	bénéfice des prestations		
Cultures riches non industrielles (coprah, vanille, girofle)	production		Commercialisation, export	
Cultures industrielles (sisal, plantes à parfum)	salariat			Production Transformation-export

En fait les rapports à retenir sont les rapports bilatéraux qui s'établissent entre, d'une part la classe des propriétaires terriens, les sociétés, les négociants, et, d'autre part, les masses paysannes qui vivent dans les communautés villageoises. Par conséquent, il faut prendre en considération, pour définir ces rapports, l'importance relative de chacun des trois premiers groupes par rapport aux masses paysannes. Cette importance dépend des "dimensions" des partenaires et de la "nature de ses activités".

- "Dimensions" : en termes de nombre, en termes de capital et en termes de revenu. En fait, les superficies cultivables dont disposent les partenaires, ainsi que les revenus qu'ils en tirent, paraissent constituer deux dénominateurs communs valables.

- "nature des activités" : il conviendra de tenir compte des oppositions classiques entre les activités productives et les activités marchandes (commercialisation), et des oppositions entre la satisfaction des besoins (type d'économie traditionnelle d'auto-suffisance) et la maximisation des profits (type d'économie capitaliste).

De l'importance relative des parties à l'échange et de leur inégalité (prestation contre droit de culture, salaire contre travail, marchandise contre prix) naît à l'avantage de l'un un "pouvoir de négociation" qui joue au détriment de l'autre. Il pèse ou même détermine le taux et le volume de l'échange qui apparaissent comme un prélèvement d'une des parties sur l'autre et assure sa domination.

Ainsi :

Le fait que dans l'ouest d'Anjouan la classe des propriétaires terriens détienne à peu près toutes les terres oblige les paysans, pour subsister, à s'engager comme métayers et à fournir des prestations de produits ou de travail aux propriétaires. Comme ils sont très nombreux et qu'ils n'ont en pratique que cette ressource pour vivre, ce sont eux qui sollicitent les propriétaires, et

seulement certains, parmi ceux-ci ; y consentent, d'autres préférant laisser leurs terres en friche. De cette façon le taux des prestations peut être élevé (la moitié des cultures vivrières sans le moindre apport du propriétaire, parfois très souvent le tiers, cependant que tous les paysans n'ont pas la chance d'être métayers. Globalement, il y a prélèvement de la classe des propriétaires terriens sur les masses paysannes de la région.

De même :

Le fait qu'ailleurs les sociétés détiennent la plus grande partie des terres (et les meilleures) oblige les paysans à s'engager comme salariés. Ils sont ainsi trop nombreux pour le travail demandé par les sociétés et sont placés dans une économie de besoins, alors que les sociétés agissent dans le cadre de la recherche du profit. Ils sont obligés de s'embaucher pour vivre, et tous ne peuvent l'être : de là des taux de salaires à l'importance de la population active théorique et en égard à la capacité d'emploi des sociétés (terres en friche et inutilisées).

Pareillement :

Les paysans producteurs de cultures riches sont placés, par rapport aux collecteurs et aux négociants qui commercialisent leurs produits, devant les impératifs de leurs besoins, tandis que collecteurs et négociants ont seulement un profit à réaliser : il y a beaucoup de producteurs pour un collecteur et, de plus, les premiers ne peuvent conserver indéfiniment leurs produits parce que ceux-ci ne se conservent pas et qu'ils ont besoin d'argent dans l'immédiat. De là les prix imposés aux producteurs.

Ces trois "modèles" de rapports coexistent à Arjuan. Ils expliquent des comportements de groupes qui aboutissent à la domination des masses paysannes, à leur soumission et à leur absence de réaction. Ces comportements des groupes dominants et les réactions paysannes auxquelles ils donnent lieu doivent être examinés à l'occasion des diverses activités économiques.

Avant de procéder à une telle vérification, il n'est pas inutile de replacer ces différents types de rapports dans le cadre géographique de l'île et de mesurer leur importance.

Section 3 - Importance géographique des différents types de rapports

§ 1 - Leur distribution géographique

Les types de rapports économiques, métayage des propriétaires terriens, salariat des sociétés de plantation, commercialisation des produits "riches", occupent chacun une place prépondérante dans une ou plusieurs régions de l'île, de sorte que leur importance puisse être mesurée en termes de population et de terres.

A) Les rapports traditionnels

Ces rapports sont surtout localisés dans l'ouest d'Anjouan, dans les zones non atteintes par la colonisation agricole des Sociétés. Coexistent dans cette région avec les propriétés terriennes de la bourgeoisie urbaine de Mutsamudu divers domaines de petits colons dont les exploitations agricoles sont moins importantes que celles des plus gros propriétaires mutsamudiens, et qui utilisent souvent les mêmes modes d'exploitation. Aussi peut-on les assimiler aux propriétaires fonciers comoriens.

En définitive, la zone des rapports traditionnels entre paysans et possesseurs du sol couvre les régions suivantes :

- La plaine de Ouani
- L'arrière pays de Mutsamudu
- Les montagnes du littoral de la baie d'Anjouan
- La presqu'île de Sima.

La côte sud-ouest de l'île qui se déroule de la presqu'île de Sima à l'orée de la plaine de Pomoni est une région de grande propriété traditionnelle, en même temps qu'une zone de petits domaines de la S.C.B.

Il faut ajouter aussi à la zone de propriétés comoriennes traditionnelles la presqu'île de Jimilimé.

...

B) Les rapports de salariat

Les rapports de salariat se développent dans les domaines des Sociétés et les villages qui en dépendent. Ces domaines comprennent ceux de la S.C.B. et ceux de la N.M.K.L.

I) Le domaine de Nioumakélé couvre le Sud de l'île depuis le nord de Domoni, ancienne capitale traditionnelle, jusqu'au nord de Moya, quatrième ville d'Anjouan. Il comprend les régions de Domoni et de Moya, la vallée d'Ajaho, le plateau de M' Remani et le sud de la presqu'île de Nioumakélé.

II) Les régions dominées par la S.C.B. comprennent :

- 1^o la plaine de Bambao M'Tsanga avec les "hauts" de Koni du fait que la plupart des villageois de Koni sont salariés à la S.C.B. (centre de Bambao M'Tsanga) et qu'ils ne disposent pas, dans lez zones basses qui les avoisinent, de terres pour les cocotiers et la vanille. Ces terres sont occupées par le sisal et les cocotiers de la S.C.B.
- 2^o le cirque de Dziani (Bambao M'Touni)
- 3^o la plaine de Patsi
- 4^o la plaine de Pomoni.

Il faut ajouter à la zone de la S.C.B., comme nous l'avons écrit plus haut, le littoral à l'ouest de la plaine de Pomoni que la société dénomme "Domaine de Wimbi", et qui se compose de petites plantations enclavées dans la zone de propriété traditionnelle comorienne.

C) Les rapports de commercialisation des produits "riches"

Ces rapports se développent avec les propriétaires fonciers comoriens qui possèdent des "propriétés" au sens juridique et musulman du terme, (et qui sont surtout des habitants de Mutsamudu et de Ouani) et avec les paysans dont les "terroirs de réserve" situés dans la zone des cultures riches leur permettent de planter de la vanille ou du girofle, ou de récolter du coprah.

Sont ainsi exclus les paysans des "hauts", ceux du plateau de M'Remani (Nioumakélé), ceux de Koni et de Bambao M'Touni, ceux de Moiou (presqu'île de Jimilimé).

Sont ainsi exclus les zones où l'appropriation des terres par les sociétés empêche les paysans de pratiquer des cultures "riches" : plaines de Bambao M'Tsanga et de Pomoni, plaine de Patsi.

La zone où se développent les rapports de commercialisation s'étend donc à l'Ouest d'Anjouan, aux régions de Mutsamudu, de Domoni, de Ouani, et de Moya, aux parties basses des presqu'îles de Sima et de Jimilimé, et à la région moyenne de Nioumakélé.

§ 2 - Leur importance numérique

Les rapports de production, métayage ou salariat, mettent en cause des surfaces de terre et par leurs effets sur le niveau d'existence des habitants, des masses de population. Du fait que les activités productives sont à Ajouan uniquement agricoles et que, du fait du surpeuplement, l'utilisation du sol est assez intensive, les surfaces de terre constituent un assez bon indicateur de l'importance de la production. Les rapports de commercialisation intéressent les revenus des agriculteurs qui pratiquent les cultures riches. Le tableau ci-après s'efforce de mesurer l'importance relative de ces différents types de rapports.

REGIONS	RAPPORTS DE PRODUCTION		PRODUCTION DES CULTURES "RICHES"	
	SUPERFICIES	POPULATION	(Population)	
<u>Baie d'Anjouan</u>				
<u>presqu'île de</u>				
<u>Sima et de</u>				
<u>Jimilimé</u>	13.364 ha:40%	23.000 hab:37%	21.000hab.	"
<u>Patsi</u>	2.225	3.000		
<u>Bambao</u>	4.745	12.000	8.000	
<u>Pomoni</u>	<u>2.032</u>	<u>4.000</u>		
<u>Total S.C.B.</u>	9.002	19.000	30%	
<u>Nioumakélé</u>	<u>10.383</u> :33%	<u>20.700</u> :33%	14.000	"
<u>Total</u>				
<u>Sociétés</u>	19.385 /60%	39.000 :63%		
<u>Total d'Anjouan</u>	33.000 ha100%	62.000 hab:100%	43.000 hab.	70%

SECONDE PARTIE

LES ACTIVITES ECONOMIQUES
et les comportements de groupes

Introduction à la seconde partie

Les activités économiques à Anjouan s'ordonnent autour de deux types : un type d'activités traditionnelles consacrées essentiellement à l'agriculture vivrière et devant satisfaire les besoins de consommation de la population comorienne ; à côté, un ensemble d'activités de type capitaliste, tournées vers la production de marchandises exportables et obtenues dans une optique de profit ; cet ensemble se compose lui-même de deux secteurs : un secteur de cultures industrielles (sisal, plantes à parfum) et un secteur marchand : traite et exportation des productions non-vivrières des propriétaires terriens et des paysans (coprah, vanille, girofle).

Nous avons vu la genèse de chacun de ces deux types d'économie, le rôle fondamental de la paysannerie anjouannaise, dans leur fonctionnement (force de travail des plantations, exploitation des propriétés et des terroirs, et les comportements historiques et actuels de trois groupes sociaux dominants : la classe des propriétaires terriens, les sociétés, les négociants.

Nous avons enfin mis en lumière des schémas de rapports entre groupes et fait apparaître le lien entre chaque schéma et un type d'économie déterminé.

Il importe à présent de vérifier ces schémas en fonction des activités économiques, de décrire les comportements des groupes dominants et des paysans dans le cadre de leurs activités et d'en mesurer les effets sur le développement du pays.

Nous choisirons trois types d'activités correspondant aux secteurs économiques que nous avons individualisé : traditionnel, industriel, marchand, et qui illustrent chacun des "modèles" de rapports que nous nous proposons de vérifier, et dont nous voulons mesurer les effets.

Nous étudierons successivement :

...

1^o Les comportements liés aux activités agricoles traditionnelles et aux rapports entre les paysans et les propriétaires terriens résidant en ville.

2^o les comportements des sociétés de plantation dans leurs rapports avec les paysans.

3^o les comportements liés à la commercialisation des produits riches des paysans, destinés à l'exportation.

Pour chacun de ces types, nous avons choisi un cadre de travail adapté à la nature des activités que nous étudions :

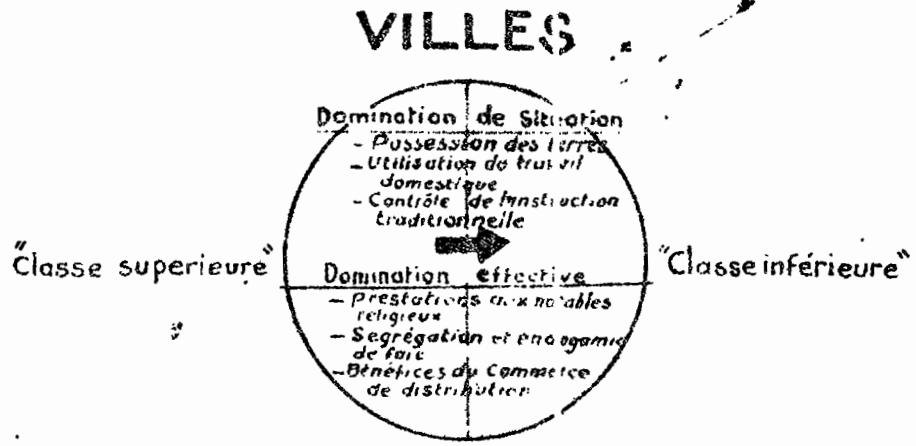
- Pour les premières : les villages de la baie d'Anjouan en rapport avec la bourgeoisie urbaine de Mutsamudu.

- Pour les secondes : un domaine bien individualisé de l'une des Sociétés, Patsi de la S.C.B.

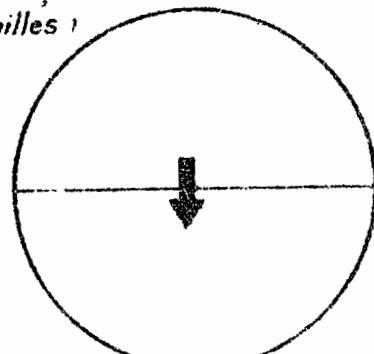
- Pour les dernières : un village de Nioumakélé.

SCHÉMATISATION DES RAPPORTS DE COMPORTEMENT ENTRE PÔLES AU NIVEAU DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

→ Sens dans lequel s'effectue
la domination.



Notables
Chefs religieux, maîtres coraniques
Commerçants, élus locaux,
"grandes" familles



Les autres habitants des villages

VILLAGES

Eléments de domination

- Répartition des parcelles
- Prestations aux notables, religieux et "moilimou"
- Bénéfices du Commerce de distribution et de la Collecte autochtone de produits riches P/C des négociants import-export et de firmes
- Répartition effective des tâches de direction et d'exécution dans les "M'soda" effectués à l'échelle de la collectivité villageoise (construction de mosquée par exemple).

CHAPITRE I

LES CULTURES VIVRIERES TRADITIONNELLES

Les paysans cultivent partout à Anjouan les plantes vivrières sur les "réserves" villageoises, les propriétés des citadins, les terres données en culture à leurs journaliers par les Sociétés.

Nous choisissons les régions de propriété traditionnelle de la baie d'Anjouan parce qu'elles permettent de mettre en lumière les rapports entre la classe des propriétaires terriens et les paysans des communautés villageoises.

Nous aurons à vérifier un schéma de domination entre ces deux groupes, ensuite à mesurer les conséquences de cette domination.

Section I :

Les comportements traditionnels :les rapports entre la ville et la campagne

La domination des propriétaires terriens sur les masses paysannes de la baie d'Anjouan est favorisée par la structure agraire qui concentre entre leurs mains une très large fraction des terres cultivables. Il y a excessivement peu de propriétaires dans les villages et les terrains de "réserve" sont rejetés sur les crêtes montagneuses, inaptes au développement des cocotiers et des cultures "riches" comme girofle et vanille. La carte ci-jointe, ainsi que les aperçus qui sont donnés dans "Première approche socio-économique d'Anjouan (1)" illustrent parfaitement ce phénomène. Il résulte naturellement de la situation historique des communautés villageoises de cette région, constituées de Wa-matsaha et d'esclaves sur lesquelles la classe noble de Mutsamudu avait, pour sa commodité, établi sa domination par le contrôle de la terre.

(1) - O.R.S.T.O.M. (Sciences humaines) Tananarive, 1961.

De cette situation historique résulte également l'infrastructure religieuse commune à Anjouan qui fait de chaque notable de village imam de la mosquée ou cheikh de confrérie, un membre de l'organisation religieuse musulmane dépendant des hautes autorités religieuses de la ville, et de chaque fidèle un membre de la Communauté islamique dont la direction, à Anjouan, appartient à la classe noble. Le fidèle ne peut être que soumis à Dieu et aux chefs de la religion qui sont, dans une certaine mesure, les médiateurs entre Dieu et les hommes. Cela s'exprime par le respect de Dieu, de la religion et de tout ce qui la touche, ses serviteurs compris ; par les cadeaux et les présents que l'on offre à l'imam du village, aux imam de Mutsamudu et aux Cheikh de confrérie qui forment, eux et leurs parents, la classe des propriétaires terriens.

A cela s'ajoute de la part de ces paysans un complexe de dépendance à l'égard des nobles, fait de respect, de crainte, et qui repose sur l'idée que les nobles leur sont supérieurs par les qualités de l'esprit. Et d'ailleurs ne le sont-ils pas puisqu'ils ont été choisis, eux ou leurs parents, comme les ministres de l'Islam ? Dépendance à double sens d'ailleurs que le terme de client rend parfaitement : on est soumis et on veut être protégé. Le fils de noble qui va à la campagne ramène le soir à la ville des mangues, des oranges, des bananes que les dépendants lui ont donnés, mais si une fête survient et que le propriétaire noble tue une bête, un morceau va à ses paysans.

Il y a ainsi dans les masses paysannes une attitude de dépendance à l'égard des propriétaires nobles de Mutsamudu, mais comme ceux-ci vont peu souvent sur leurs terres, les rapports personnels se perdent, et on en arrive à des rapports anonymes entre une classe de possédants nobles et une masse paysanne groupée en petites communautés d'habitat ; de sorte que l'idée de clientèle se perd, qu'il ne reste plus dans l'esprit des paysans qu'une dépendance ancestrale liée à l'encadrement dans la Communauté islamique et la déférence envers ses chefs.

Les instruments de la domination et leur valeur

Les moyens par lesquels la classe des propriétaires domine les masses paysannes se résument dans la garde des terres, leur entretien, l'octroi du droit pour les familles paysannes de les cultiver.

I - Le droit de cultiver

Beaucoup de terres de propriétaires contiennent des cocotiers et des girofliers, envahies, au sol, par les goyaviers sauvages. Les habitants des villages qui ont peu de terres demandent alors le droit de cultiver le sous-bois pour y faire prospérer des cultures vivrières : riz, légumineuses, manioc, moyennant quoi ils se chargent d'entretenir la plantation, de désherber. Ils ne peuvent pas faire païsager de bétail sur leur parcelle, ni planter de cocotiers, de girofliers ou de vanilliers pour eux. Tout au plus pourraient-ils proposer au propriétaire de créer une plantation de vanille en métayage : ulisa matsazi.

Ces droits de culture sont accordés pour de très petites surfaces à des miséreux par les propriétaires qui laissent en friches d'autres étendues.

II - Le métayage

Le propriétaire propose à un paysan de mettre en valeur la terre qu'il possède moyennant une partie de la récolte : le tiers ou même la moitié. Le preneur a tous les travaux de culture à sa charge, qu'il s'agisse de cultures vivrières ou de plantations de vanille. Il n'a pas le droit de faire pâture son bétail, il ne s'occupe pas de l'exploitation des cocotiers et des girofliers qui peuvent se trouver sur la propriété, celle-ci revient entièrement au propriétaire, toutefois le métayer aura le droit de cueillir les noix de coco nécessaires à la subsistance.

III - Le gardiennage de propriété

Dans ce cas, le propriétaire choisit, de préférence hors du village et étranger à la région, un gardien dont le rôle est de

...

surveiller la propriété avec ses cocotiers et ses girofliers, et d'empêcher les déprédatations des hommes et des animaux (vols de noix de coco, dégâts causés par les boeufs et les cabris aux jeunes cocotiers et girofliers). En échange, le gardien reçoit le droit d'élever une petite paillotte sur la propriété pour lui et sa famille, celui de cultiver pour ses cultures vivrières, enfin le droit de cueillir les noix de coco nécessaires à sa nourriture.

*
* *

Il faut comprendre que ces modalités d'exploitation dont nous venons de parler impliquent seulement une mise en valeur partielle de la propriété mise en valeur, qui concerne l'étage des cultures qui se font au ras du sol. Or, dans un pays tropical chaud et humide où l'on observe en tout lieu une superposition des cultures (riz, légumineuses, manioc, vanille en bas ; girofliers à l'étage moyen ; cocotiers dominant l'ensemble), celui qui exploite le sol à l'étage le plus bas ne retire qu'une part de profit de ce sol, celle des produits qui ont le moins de valeur.

A moins qu'un contrat ne soit passé pour la plantation de vanille, le paysan n'a pas le droit de planter pour lui-même, les girofliers et les cocotiers ne reçoivent pratiquement pas d'entretien, et c'est le propriétaire qui se réserve le droit de les exploiter, par exemple en recrutant chaque trimestre de la main d'œuvre pour cueillir les noix de coco et en extraire le coprah. Et les journaliers préposés à ce travail recevront en salaire une ou deux noix pour dix cueillies, en haut de l'arbre.

*
* *

Ce mode actuel d'exploitation des propriétés dérive du système traditionnel de domination basé sur le contrôle de la terre et de la main-d'œuvre, mais actuellement, les propriétaires pa-

...

raissent avoir abandonné ce second terme ; l'abolition juridique de l'esclavage, l'ouverture de routes, de communications rapides, les consultations électorales rendent difficiles, malgré tout le complexe de dépendance dont font preuve les masses paysannes à l'égard de l'aristocratie urbaine le maintien d'un tel contrôle avec son objectif : la fourniture de subsistances. L'introduction des rapports marchands, si elle rend plus malaisé ce contrôle, affranchit aussi la classe des propriétaires terriens du souci de chercher entièrement ses ressources du côté des paysans ; dans la mesure où elle occupe les fonctions publiques et le commerce de détail, elle obtient des revenus monétaires qui la dispensent de maintenir un contrôle qui devient, actuellement, d'autant plus aléatoire qu'il doit demeurer sévère pour être efficace.

Autrement dit, une contradiction apparaît entre les comportements affirmés et les comportements réels.

Les comportements affirmés : les contrats et les liberalités du propriétaire qui semblent maintenir les paysans sous sa coupe.

Les comportements réels : le laissez-aller pour tout ce qui ne concerne pas les cultures riches, les cocotiers et le bétail. Il est vrai que les paysans fournissent des prestations en produits vivriers, mais elles sont irrégulières et le propriétaire en bénéficie dans la mesure où il va fréquemment sur ses terres. Le comportement réel c'est la conscience qu'a le propriétaire de la précarité de son droit, conscience nouvelle mais qui s'affirme de plus en plus, tandis que les masses paysannes revendiquent les terres des sociétés, parce qu'il pense que son tour peut venir. Alors il est assez tolérant pour les cultures des villageois sur ses terres, il accorde les autorisations de cultiver aux habitants, il installe des métayers qui ne fournissent pas leur part, seulement parce qu'il préfère céder sur les cultures vivrières pour conserver les cocotiers, les girofliers et la possibilité de produire de la vanille. Il cède sur les cultures pauvres et éphémères pour maintenir ses droits sur les cultures riches et pérennes.

...

Quant aux paysans, ils installent leurs cultures vivrières sous les cocotiers et les girofliers, sur les goyaviers sauvages qu'ils défrichent, et à proximité des carrés de vanille du propriétaire. Mais comment ne convoiteraient-ils pas à la fin ces cocotiers sous lesquels ils cultivent, que leurs ancêtres ont planté, et dont ils voient les produits partir en coprah régulièrement à la boutique des Indiens, pour le compte du propriétaire, tandis qu'eux ont du mal, (en allant jusqu'au vol) à se procurer les noix quotidiennes des repas.

Section 2 - Les effets sur la vie paysanne

Ils apparaissent de deux ordres : dans l'immédiat et à long terme. Malgré la généralisation des tolérances de cultures vivrières à l'avantage des masses paysannes, la classe des propriétaires terriens, et avec elle toute l'aristocratie urbaine, pèse, du fait qu'elle détient la terre, le cocotiers et les cultures riches, d'un poids assez lourd sur les masses paysannes. En outre, parce qu'elle empêche celles-ci de développer une culture riche du type vanille, elle compromet toute amélioration ultérieure de leur niveau de vie.

I - Les effets immédiats

Les prélèvements directs opérés par la classe des propriétaires sur le "fonds de subsistance" des paysans à l'occasion des relations de dépendance inter-individuelles ou inter-groupes (prestations en échange du droit de culture, parts de métayage, prestations des fidèles aux chefs religieux de la ville, etc..) ne sont pas très importants parce que le métayage n'est pas partout répandu, parce que les contrats de métayage ne sont pas bien observés, parce que les propriétaires vont peu souvent sur leurs terres, enfin parce que les déprédatations sur les propriétés sont importantes.

Ces effets sont surtout négatifs. A part quelques exceptions, les propriétaires ne mettent pas leurs terres en valeur ;

...

elles sont trop loin ; ils sont fonctionnaires ou commerçants et n'ont pas le temps de s'en occuper ; ils sont trop vieux, et les jeunes sont partis à Madagascar ; pour exploiter les terres, il faudrait les partager et elles se trouvent en indivision ; il y a toujours un parent qui n'est pas d'accord pour diviser, ou qui, étant à Madagascar ou à Zanzibar, n'en voit pas l'intérêt et laisse traîner la demande de ses frères. Mais alors, tout n'est pas mis en culture, même avec le système des tolérances, et la population paysanne des villages qui pourrait travailler sur les terres des propriétaires, se trouve sans emploi, et par voie de conséquence, sans moyen monétaire pour acheter le riz et les noix de coco que les terres de "réserve" ne fournissent pas.

II - Les effets à long terme :

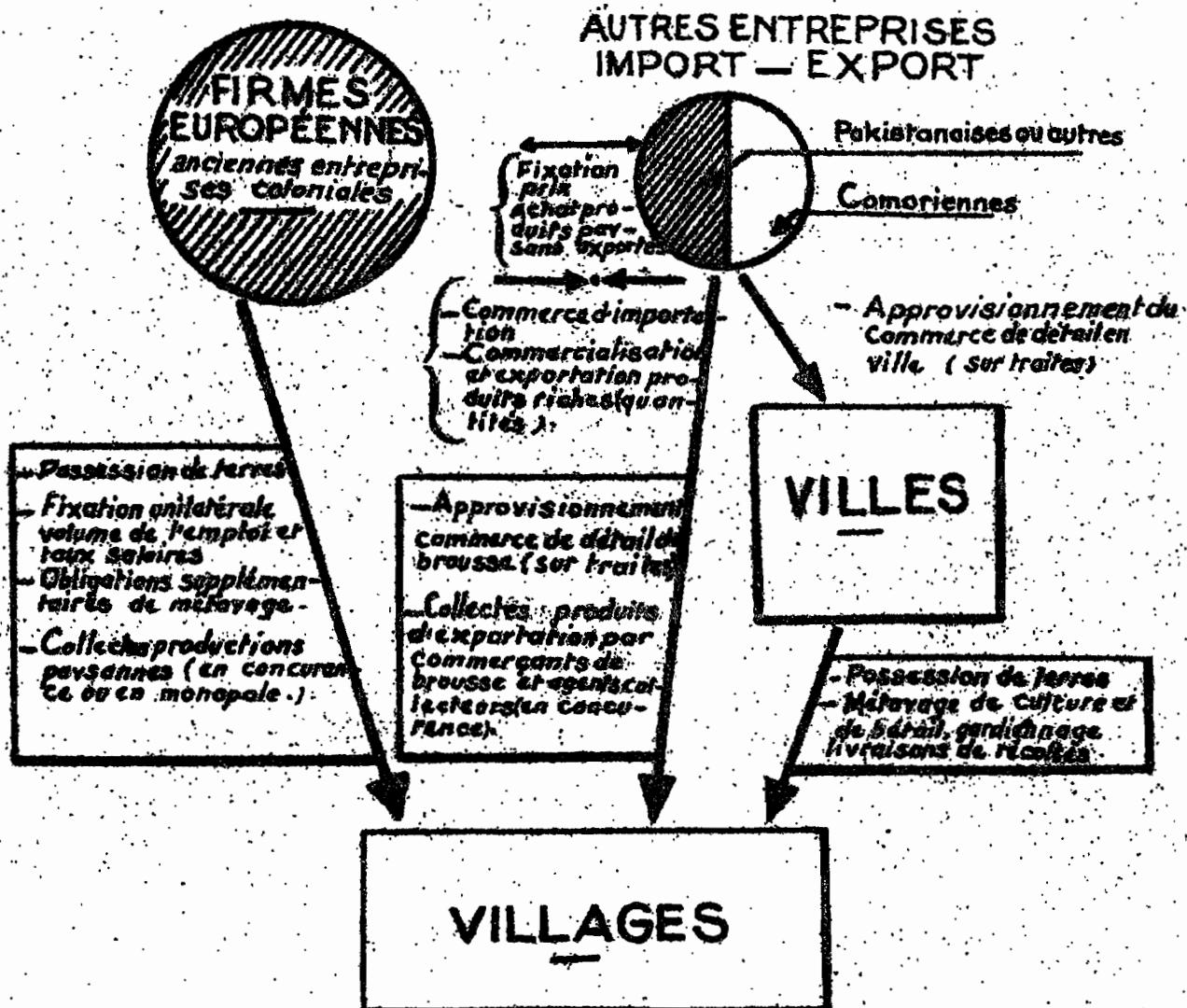
Les budgets de familles paysannes ne font apparaître aucune constitution de réserves. Dans l'état actuel des choses, seules les cultures riches (vanille, coprah) et la vente des produits de la pêche peuvent avoir ce résultat, mais les habitants de la baie de Mutsamudu (Mirontsi à part) ne sont pas des pêcheurs, mais des cultivateurs et la côte Nord-Ouest est peu poissonneuse par comparaison à la côte Sud-Ouest. Et le fait que l'aristocratie urbaine détienne les terres empêche les paysans de pratiquer des cultures riches.

Le contrôle actuel de la terre par la classe des propriétaires terriens aboutit à bloquer toute possibilité d'évolution. Ce blocage peut s'exprimer par les deux schémas suivants :

Le manque de terre nécessite la recherche d'emploi, mais l'importance de la population active (état de surpeuplement) et la non-mise en valeur de nombreuses propriétés, font que l'emploi est limité, que les ressources monétaires que les paysans peuvent en tirer ne permettent pas l'acquisition de terres. Autrement dit, que les paysans sont maintenus dans la situation initiale : le manque de terre

...

SCHÉMATISATION DES RAPPORTS DE COMPORTEMENT ENTRE PÔLES AU NIVEAU DE L'ÉCONOMIE MODERNE



A Sîma, les paysans ont pu acquérir des propriétés nobles parce que leurs terres de "réserves" situées à l'altitude de deux cents mètres permettent de pratiquer des cultures riches.

Il n'en est pas de même dans les villages de la baie d'Anjouan où le problème agraire paraît être le problème numéro un du développement.

CHAPITRE II

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

A Anjouan, les activités qui s'établissent autour des cultures industrielles sont de deux sortes : celles qui concernent les plantes à parfum, et celles qui sont basées sur le sisal. D'une manière générale, ces activités sont aux mains de deux entreprises européennes de plantations, entièrement pour le sisal, presqu'entièrement pour l'ylang-ylang. Quelques petites plantations d'ylang sont aux mains des propriétaires terriens de Mutsamudu, et des colons qui possèdent de petits alambics pour la distillation des fleurs.

Les données numériques exposées dans les tableaux ci-après expriment la place du secteur des cultures industrielles dans l'économie d'Anjouan et l'importance respective du sisal et de l'ylang-ylang.

...

Données	Cultures industrielles	sisal	ylang-ylang
- <u>Superficies consacrées à ces cultures</u>	2.500 ha	1.900 ha	600 ha
- % par rapport aux superficies cultivées dans l'île	10 %	7,6 %	2,4 %
- <u>Population qui en vit (approximativement)</u>	4.000		
- % par rapport à la population totale	6,5 %		
- Valeur totale de la production	40 millions	110 millions	millions
	150 millions		

Ces cultures sont essentiellement le fait de deux Sociétés de plantation S.C.B. (Bambao) et N.M.K.L. (Nicoumakélé). Pour des raisons tenant à la commodité de l'analyse, nous avons choisi d'étudier les comportements de la S.C.B. dans le cadre de l'un de ses domaines, celui de Patsi. Comme pour l'étude des comportements traditionnels, le présent développement sera axé autour de deux thèmes: description et analyse d'une part ; effets d'autre part.

Section I

Les comportements liés à l'économie de plantations (Analyse de la région de Patsi)

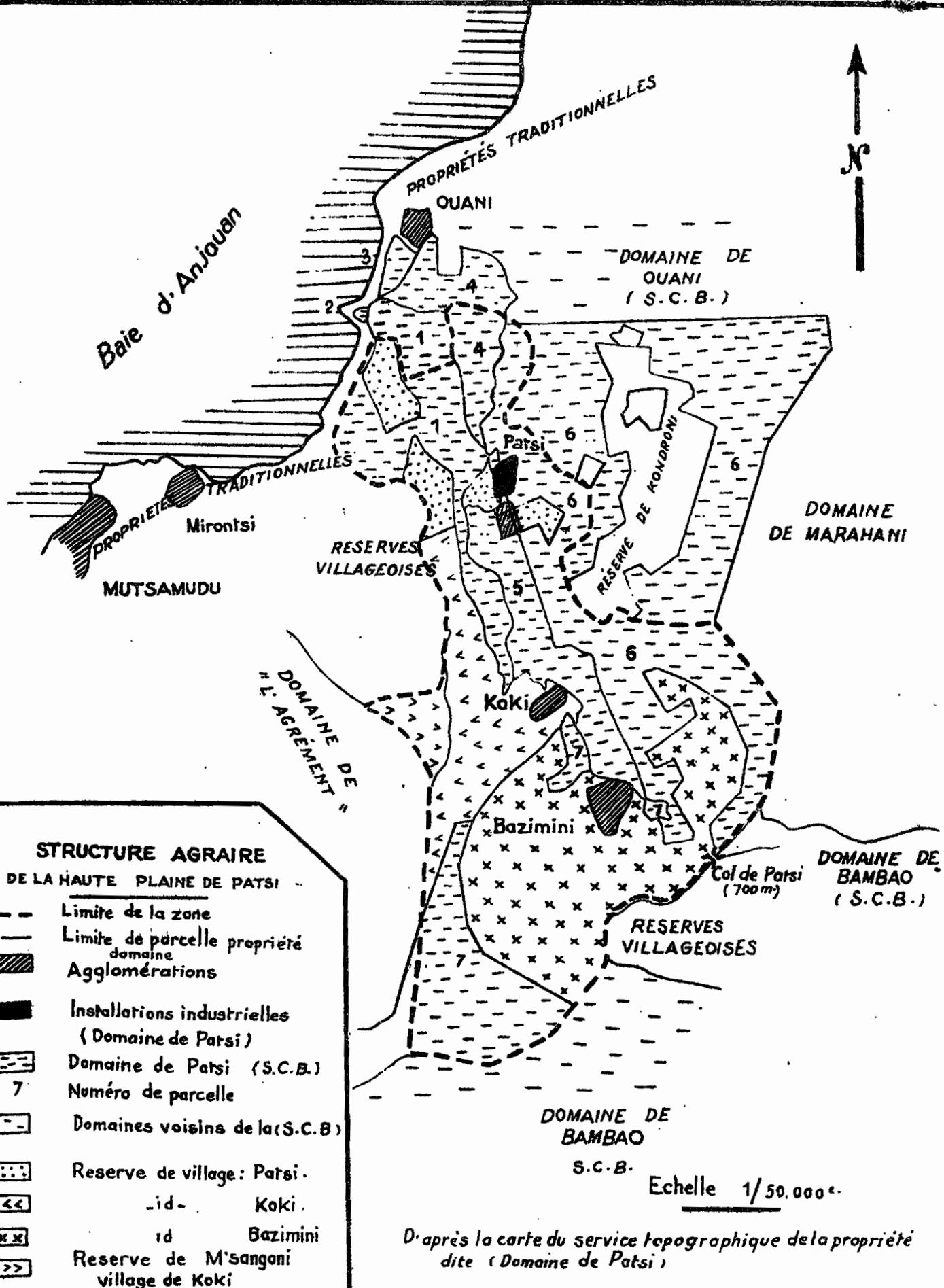
Il a été utilisé dans le présent travail les renseignements qu'on a pu recueillir auprès des services spécialisés du Gouvernement : Agriculture, Domaines, Travail. Ces renseignements ont été confrontés, d'une part, aux données que la carte au 1/50.000e

de l'Institut géographique National a pu fournir, d'autre part, aux enquêtes directes de sociologie économique menées auprès des habitants : enquêtes sur l'emploi, sur les revenus, sur la production et les échanges ; sur la consommation.

Il convient, dès cet instant, de préciser les limites de valeur de ce genre d'enquêtes. Dans le cadre des Comores et d'une économie domestique où les activités micro-économiques (micro-production, micro-échanges) et les revenus de "fortune", ont une très grande importance ; des enquêtes sur l'emploi, les revenus, la production, les échanges, n'ont de valeur que lorsqu'elles portent sur une période d'au moins un an. Encore, pour être significatives, doivent-elles porter sur des ensembles d'au moins trente unités. Dans ces conditions, le coût de telles enquêtes se chiffre par centaines de milliers de francs CFA.

La solution de facilité à laquelle on ne s'est pas rallié dans ce travail, aurait consisté à puiser l'essentiel des données désirées auprès de la firme. C'était s'exposer à obtenir des renseignements erronés, la première stratégie des firmes consistant à établir le "black-out" sur la diffusion des informations, mais en outre, une firme aux Comores peut difficilement apporter des données exactes dans la mesure où elle-même n'est pas en possession de ces données.

Les comportements de la Société vis-à-vis des paysans des villages et la réaction de ces derniers exigent une analyse socio-économique faisant appel aux méthodes de l'économie et à celles de la sociologie. Des phénomènes de domination appréhendés par l'étude des rapports entre groupes, les témoignages obtenus au près des paysans par les interviews, les conclusions que l'on peut tirer de témoignages concordants, demandent à être étayés objectivement. C'est là le rôle de l'analyse économique fondée sur l'emploi des techniques de la comptabilité sociale, les données de l'emploi, les résultats d'enquêtes de budgets familiaux. L'analyse économique prépare ainsi l'étude des comportements.



§ 1 - ANALYSE ECONOMIQUE DE PATSI

Ce que l'on dénomme "plaine" ou "cuvette" de Patsi, est une dépression géographique allongée, orientée Nord-Ouest-Sud-Ouest, bordée au sud par un cirque de montagnes et de forêts, qui approchent le point culminant de l'île, et fermée au nord, vers la mer, par une gorge rocheuse.

La région de Patsi est essentiellement occupée par une plantation de la S.C.B. qui constitue un domaine isolable de l'ensemble de la firme. Les cultures industrielles pratiquées sont constituées par le sisal et l'ylang-ylang, qui utilisent le fond de la cuvette.

Un embryon d'appareil industriel et commercial existe concentré à proximité du village de Patsi, et comprend, outre la direction du domaine et les bureaux afférents, les installations du défibrage du sisal et de distillerie des fleurs d'ylang-ylang.

En bordure du domaine existent trois villages; Patsi, Koki, et Bazimini, dont les terroirs s'élèvent à l'assaut de la montagne et de la forêt, sauf pour les vingt cinq hectares de la petite cocoteraie de Patsi située au plus bas de la cuvette et enclavée dans le domaine même.

Ces trois villages sont reconnus par l'Administration. Ils possèdent chacun des délégués et un chef élu. L'ensemble fait partie du canton de Ouani. L'activité administrative se manifeste par le fonctionnement de pépinières dans les villages et l'existence d'un poste forestier au col de Patsi.

On s'efforcera dans un premier développement de cerner l'importance des trois éléments qui composent l'espace économique de la région, la firme, les villages, l'Administration. Tandis que dans un second, on envisagera des liaisons réelles et monétaires qui constituent la structure économique matérielle de cette région.

On notera toutefois la difficulté de l'étude bien que réduite au maximum par l'unité géographique de la zone, et qui pro -

vient de ce que la firme et les villages ne sont pas complètement isolés du reste d'Anjouan.

1^o La firme exploite conjointement le domaine de Patsi et celui de Ouani qui relèvent de la même direction située à Patsi, et utilisent les mêmes installations industrielles. Il faudra donc en tenir compte dans la détermination des quantités globales concernant la région que nous allons étudier.

2^o La population masculine des trois villages précités s'emploie accessoirement à Mutsamudu ou Mirontsi, ou Ouani, hors de la région; tandis que dans le domaine de Patsi travaillent des ouvriers originaire de Mutsamudu, Mirontsi, Ouani. Une enquête par sondage sur un an tenant compte des rythmes de la production et de l'emploi aurait été nécessaire afin de cerner très exactement la difficulté. Celle-ci peut cependant être levée dans la mesure où on considère que la main d'œuvre non originaire de la région est employée aux productions du domaine qui ne concernent pas la région, d'autant que le surpeuplement de l'île est tel qu'il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre dans les trois villages de la zone.

A) L'IMPORTANCE DES "POLES" ECONOMIQUES DE LA REGION

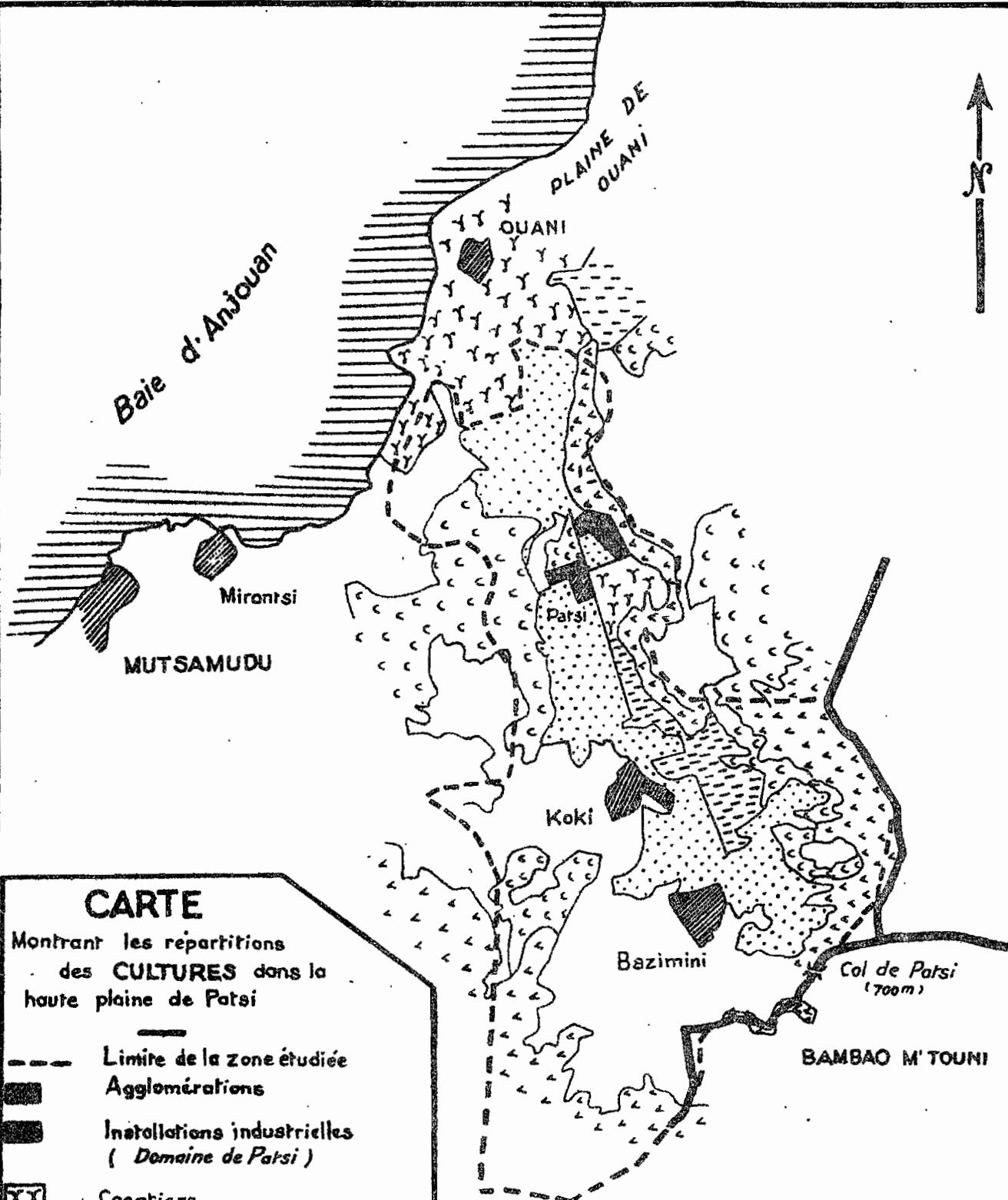
Les données précédemment exposées font apparaître dans la zone l'existence de deux éléments économiquement essentiels, le domaine S.C.B. de Patsi et le groupe des villages comoriens, deux "pôles" comparables sur le plan des dimensions et des activités, de telle manière que les différences qui apparaissent soient douées de signification.

Au contraire, l'appareil administratif numériquement et activement très restreint est de nature différente et constitue un "pôle" qui pourrait être d'impulsion et de direction.

I - La firme dans la région

A l'analyse, la place de la firme dont l'activité économique est celle d'une entreprise produisant et transformant des

...



Echelle: 1/50.000^e
d'après Carte IGN

produits agricoles, peut se mesurer en termes de superficies détenues, plantées et cultivées, en termes de volume d'emploi, et en termes de volume de production.

L'intérêt d'utiliser les notions de surface et d'emploi repose sur le fait qu'elles sont utilisables pour mesurer l'importance et les besoins des villages comoriens de la région, en terres et en travail salarié.

A) Les surfaces de terres cultivées

On a utilisé pour constituer le tableau qui suit deux sources :

1^o - les données fournies par le service topographique

2^o - la carte précitée sur laquelle on a calculé les surfaces. Ce genre de contrôle montre la précarité des données statistiques. La carte fait apparaître une différence importante, et en plus, par rapport aux relevés topographiques, alors que les calculs sur la carte auraient dû conduire à des sous-estimations du fait du relief dont on ne tenait pas compte.

Pour la suite de l'analyse, on a fourni des données concernant les surfaces du domaine de Ouani dont on sait qu'il est intégré par l'organisation productive de la Société du domaine de Patsi.

N ^o des parcelles	: Données des relevés topographiques		: Données de la carte	
	Total	: dans la région étudiée	: hors de la région	: dans la région étudiée
	-----	-----	-----	-----
1	174 ha	116	38	144
4	92	92	50	44
5	120	120	"	120
6	748	250	500	313
7	<u>183</u>	<u>183</u>	"	<u>183</u>
	1317	761	588	804

...

Par mode d'utilisation du sol :

- culture du sisal (calcul carte)	314 ha	25 a
- culture de l'ylang-ylang (calcul carte)	55 ha	25 a
- Forêt.....	260 ha	
- reste.....	<u>170 ha</u>	
		arrondi à.....
		800 ha

B) - Volume de l'emploi.

Les services du Gouvernement possèdent, soit au titre de l'assujettissement des employeurs aux cotisations à la caisse d'allocations familiales, soit au titre des impositions fiscales, les déclarations, par domaine, de la firme concernant le volume du personnel et la masse des salaires versés chaque mois. Toutefois, les chiffres obtenus ne peuvent être utilisés sans réserves, qu'il s'agisse de leur exactitude par rapport à la réalité ou de leur contenu ; ils peuvent être peu conformes à la réalité du fait qu'ils résultent de déclarations susceptibles de contenir, soit une sous-estimation lorsque ces déclarations sont à l'origine du paiement des allocations, soit de surestimation lorsqu'elles constituent des éléments fiscaux susceptibles d'être dégrevés.

On n'a pu obtenir que les déclarations fournies aux services sociaux du gouvernement. Elles indiquent pour l'année 1960 une masse salariale brute d'environ 6.300.000 frs CFA. Le calcul du volume de l'emploi est plus délicat parce qu'il est irrégulier. Mis à part le personnel d'encadrement comprenant un Européen et une dizaine de contremaîtres, chefs de section, secrétaires et magasiniers, l'emploi se répartit entre :

- le personnel permanent d'entretien des plantations d'ylang, de sisal et des cocotiers (une part des ylang et les cocotiers étant situés en dehors de la région étudiée, soit dans le domaine de Patsi, soit dans le domaine de Ouani).

- le personnel permanent de fonctionnement de la distillerie d'ylang qui groupe les productions de fleurs des deux domaines (Patsi et Ouani).

- le personnel saisonnier attaché à l'exploitation du sisal (coupe des feuilles et transport, fonctionnement de la défibreuse et séchage des fibres).

En outre, une reconversion partielle du domaine entraînant un surcroit d'emploi, a été commencée : arrachage de pieds de sisal et plantations de jeunes cafiers et cacaoyers, et des arbustes destinés à fournir un ombrage provisoire.

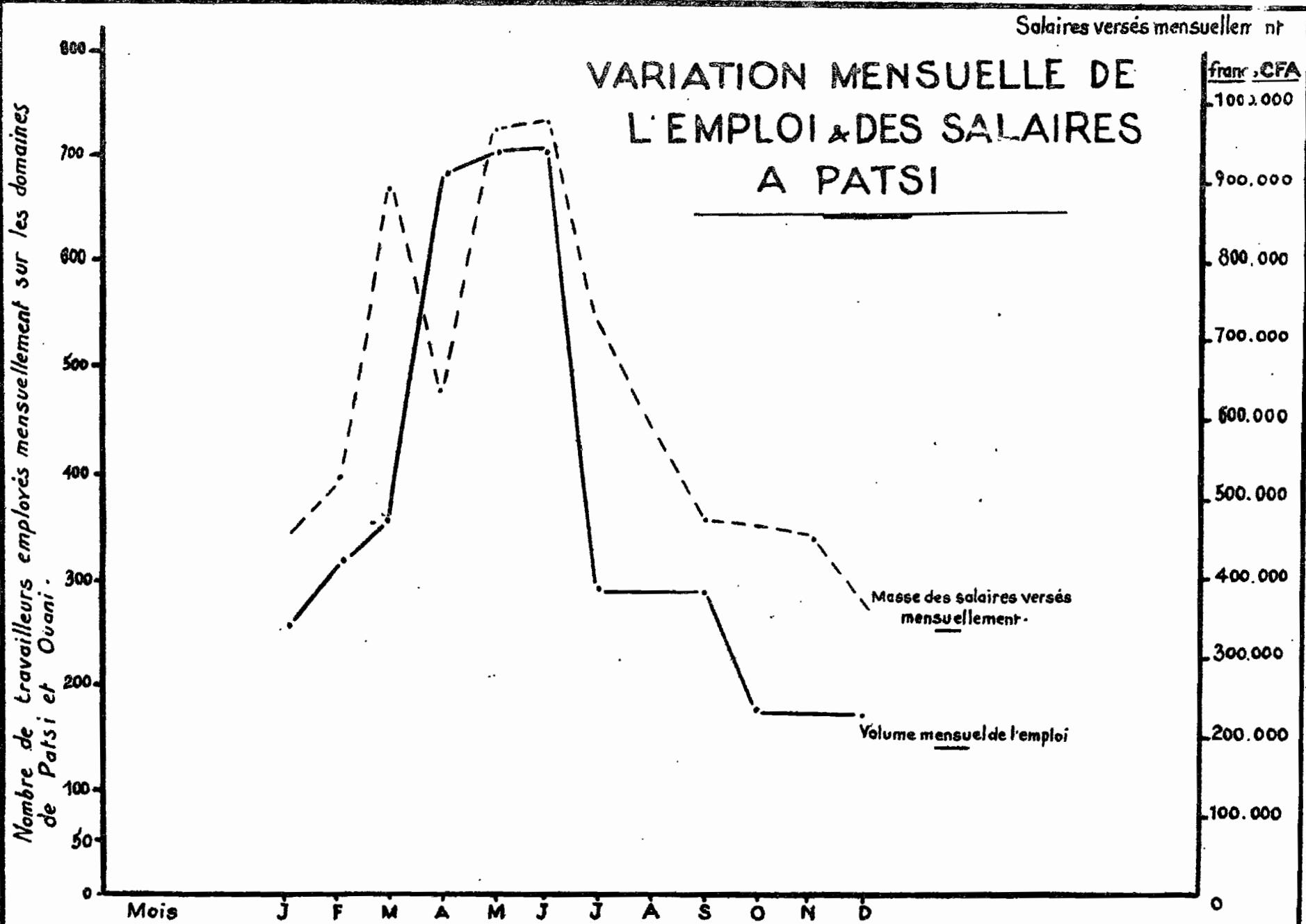
De plus, les fluctuations de l'emploi offert par la firme se conjuguent avec une instabilité de la main-d'œuvre qui, ne disposant que d'emplois précaires, ne se sent pas attaché à ses places. Cela concerne surtout la coupe du sisal et la récolte des fleurs d'ylang. La très grande mobilité de la main d'œuvre qui a été observée donne à penser que l'entreprise n'a pu fournir aux services du gouvernement que des états fictifs d'emploi dont il serait mal venu de lui reprocher l'établissement. Ainsi s'explique le fait que la récolte des fleurs d'ylang, qui est exclusivement effectuée par les femmes et les enfants, ne fasse apparaître que 38 emplois féminins mensuels dans l'année, soit une moyenne d'emploi quotidien annuel de trois à quatre personnes.

En ce qui concerne leur valeur quant au contenu, ces chiffres englobent, ainsi qu'on l'a noté plus haut, les résultats de l'exploitation du domaine de Ouani dont il convient de les disjoindre des chiffres d'ensemble pour obtenir les données propres à la région étudiée.

Cette opération peut être atteinte par des calculs portant directement sur le travail nécessité par les diverses cultures, et sera de ce fait entreprise plus loin, dans le développement qui concerne le volume de production de la firme dans la zone étudiée.

Les données numériques concernant le travail seront alors consignées dans un tableau annexe.

...



Source: Services Sociaux Comores
Année 1960

C) Volume de la production

Elle concerne uniquement le sisal et l'ylang-ylang. Les données que nous possérons résultent de calculs effectués à partir des surfaces plantées, des rendements obtenus et des tonnages exportés. La firme a fourni des données concernant la production de sisal et l'on verra que nos calculs ont conduit à peu près aux mêmes résultats.

En ce qui concerne les tonnages produits, on a dû calculer en proportion des surfaces qu'elles occupent dans la région, et en se référant aux données concernant l'ensemble de la firme, données résultant de déclarations contrôlées. On a évidemment supposé une uniformité de rendements à l'échelle de l'ensemble des domaines de la Société.

Les rendements utilisés sont ceux qui sont communément admis par le Service de l'Agriculture. Aucune enquête statistique n'ayant été entreprise, le degré de précision laisse à désirer, de même qu'en ce qui concerne les surfaces de sisal notamment.

Sur le plan des surfaces, les calculs sur l'ylang que l'on peut effectuer d'après la carte sont à peu près exacts du fait de la densité, de l'homogénéité et de la faible étendue des plantations. Les peuplements de sisal se présentent au contraire de façons très inégales, de telle sorte que les rendements sont faibles et variables selon le lieu. Il est admis que les rendements en sisal de la S.C.B. sont surestimés du fait que d'anciennes zones à sisal qui produisent peu ont été déclassées par la firme sans que leur production ait été arrêtée, de sorte que le rendement sont gonflés du montant de ces surfaces non comptabilisées. En outre, les surfaces comptabilisées sont mal connues. On comparerait à ce sujet avec fruit la carte des cultures et celle de la structure agraire qui montreraient des interférences fâcheuses au plan de la précision statistique.

- surfaces de sisal sur les terrains de réserve des villages

...

- terres de cultures vivrières théoriquement situées sur le domaine de la Société.

:	:	:	:	:	:
: Sisal(année 1960) :	région étudiée	Total de la firme	:	%	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
:	:	:	:	:	
: Superficie	:	:	:	:	
: plantée	:	314 ha 25 a	:	900	
:	:	:	:	:	
: Production annuelle:	30.000.000	:		35 %	
: en feuilles	:	:	:	:	
: (nombre)	:	:	:	:	
: en fibres (tonnes)	206 T.	: 550.T. exportées	:	:	
: Valeur à l'exportation (à		: (600 produites)	:	:	
: 46.500 frs la T.:		:	:	:	
: (Comptes économiques 1959)	9.600.000 frs	:		:	
:	:	:	:	:	

Normes de rendement :

Rendement en fibre par feuille traitée : SCB - 8g

Volume de l'emploi nécessaire par la coupe du sisal : région étudiée

Nombre de "taches" nécessaire pour la coupe dans la région : 15.000

Volume d'emploi théoriquement nécessaire (pour une période théorique de 6 mois de coupe sur une année de 300 jours

ouvrables) : 25 jours x 6..... enviroq 100
Masse des salaires versés (environ)..... 7 à 800.000 frs

Norme de travail pour la coupe :

Nombre de paquets constituant la tâche journalière, environ : 80

Nombre de feuilles par paquet..... " 20 ou 25

Taux de rémunération de la tâche : 11 frs 90 de l'heure,
soit 71 frs 40 pour la journée légale de 6 heures.

:		Zone étudiée	Total de la firme	% zone
:	Ylang-ylang(1960)			
:	Superficie plantée	55 ha 25 a	320 ha	
:	Production annuelle (Kg fleurs)	90.000 kg		
:	(Kg essence)	1.900 kg	11.000 kg	17 %
:	Valeur à l'exporta- tion (prix de 5040 frs le kg comptés 1959, INSEE 1960)	9.600.000 frs		
:				

Normes de rendement (Services de l'Agriculture)

Nombre de pieds plantés à l'ha : 400

Rendement en fleurs : 5 kg par pied par an à compter de la 5e année.

Rendement de distillation en essence : 2,3% au 3^e degré de distillation (réalisé par S.C.B.)

Volume de l'emploi nécessaire par les travaux et la récolte de l'ylang :

- Désherbage-taille : Nombre de tâches nécessaires.... 7.400
Volume d'emploi journalier nécessaire 25
Masse des salaires versés (environ 500.000 frs)
- Récolte des fleurs : Volume d'emploi journalier nécessaire,
25 personnes
Masse des salaires versés (environ) 700.000 frs

Norme de travail :

- Désherbage : tâche de 3 ares par jour
- Taux moyen de rémunération de la tâche : 80 frs
- Nombre de kg de fleurs d'ylang ramassées en moyenne par une femme de 6 heures à 9 heures du matin : entre 5 et 15 kg, moyenne admise à 12 kg
- Taux de rémunération du ramassage des fleurs d'ylang : 7 frs par kg

D) Conclusion sur la place du domaine dans la région :

Le domaine de Patsi de la S.C.B. occupe 800 ha dont plus de la moitié sont sans utilisation (forêt et terres incultes) et

...

situés dans les parties les plus hautes, les plus tourmentées et les moins exploitables de la région. En revanche le reste, consacré aux cultures industrielles occupe à 95% les zones les plus basses et les plus facilement cultivables de la cuvette.

En ce qui concerne le travail salarié, le domaine a accusé l'emploi maximum de 274 personnes et l'emploi d'une moyenne de 187 personnes travaillant tout au long de l'année. On peut estimer par ailleurs que 100 ont été utilisées à la coupe du sisal, et 25 à 30 au travail des ylang-ylang cultivés dans la région. En fait, si l'on calcule l'emploi sur la base des salaires versés et si l'on traduit ces données en emploi effectif de 300 jours par an, on obtient pour l'année 1960 un volume d'emploi quotidien d'environ 140 à 150 personnes, dont une dizaine constitue l'encadrement et le reste de la main d'œuvre des villages environnants, de Ouani et de Mutsamudu qui travaillent dans les domaines de Patsi et de Ouani. Pour la région de Patsi cela correspond à un emploi moyen de 143 personnes (tableau n° 1). La production de la firme à Patsi représente 35% de ses activités pour le sisal, et environ 17% de ses activités pour l'ylang. En valeur exportée, la production de la région doit représenter un cinquième des activités productives de la firme. En outre, on constate par la comparaison des productions d'ylang et de sisal que si l'ylang et le sisal représentent chacun la moitié du revenu brut de la firme l'un occupe 85% des surfaces et l'autre 15%. Les différences de rendement et de rapport provoquent des distorsions au niveau des surfaces occupées et de l'emploi, qui prennent leur intérêt lorsqu'on a rassemblé les données concernant le groupe villageois.

	sisal	ylang	total
Valeur brute de la production	9.600.000	9.600.500	19.200.000
Surfaces occupées	314ha25 a	55ha25a	369ha50 a
Emploi estimé (après conversion : en emploi annuel)	105 pers.	40 pers.	145 pers.

Dans un pays suppeuplé où la surface cultivable est très réduite et où le chômage est important, la culture de l'ylang constitue une spéculation plus avantageuse que celle du sisal.

II - Le groupe des villages

Il est intéressant de présenter l'importance de ce groupe

TABLEAU N° 1

Volume du travail salarié
dans les domaines de Patsi et Ouani

Année 1960

I - TRAVAIL SALARIE : VOLUME DE L'EMPLOI

(Données fournies par les Services sociaux des Comores : ces données corroborent les grandes masses fournies par la firme elle-même)

- Nombre de journées de travail : environ 43.000 correspondant à un plein emploi théorique de 143 personnes
- Emploi effectif : effectif maximum : 274 personnes (non compris les femmes qui récoltent les fleurs d'ylang, ni les enfants utilisés à la coupe du sisal) au cours du mois le plus fort ; 238 pendant la campagne
effectif moyen : 187 personnes
dont :

19 en moyenne employées à plein temps
95 travaillant plus de 20 jours par mois,
73 travaillant moins de 20 jours.

(ces chiffres ne sont que des moyennes destinées à faire saisir une réalité complexe). Les diagrammes de "pointage" des travailleurs permettent de mieux saisir les phénomènes de chômage, de sous-emploi et de mobilité de la main-d'œuvre. On peut les résumer ainsi :

...

Degré de sous-emploi (par mois)	pendant la campagne du sisal	en dehors de la campagne du sisal	en moyenne dans l'année
Ayant travaillé un mois complet	18) 66 %	19) 39 %	19) 69 %
20 jours et plus dans le mois	139)	76)	95)
moins de 20 jours	81 : 34%	64 : 26%	73 : 31%
en moyenne pendant les 5 mois de la campagne	— : 100%	— : 65%	— : 80%
ou les mois restant	238 : :	159 : :	187 : :

L'emploi réel de 143 personnes représente 60 % de l'emploi moyen maximum (238).

II - SALAIRES

Les salaires distribués en 1960 s'élèvent à environ 6.500.000 Fr. Ce chiffre correspond aux déclarations globales de la Société. Il faut défaire environ 800.000 frs de salaires de Direction. Les 5.700.000 frs restant couvrent les dépenses de fonctionnement du domaine pour la production du sisal et de l'ylang.

Calculs en emplois effectifs de 300 jours par an:	Total des Domaines	Région de Patsi	Reste du domaine de Patsi : Domaine de Cuensi
<u>YLANG-YLANG</u>			
- Entretien	40 : 750.000	25 : 500.000	12 à 250.000
- Récolte	" : 1.050.000	" : 700.000	" : 350.000
<u>SISAL</u>			
- Coupe	150 : 800.000	50 : 800.000	"
- Transport et défibrage	55 : 3.100.000	55 : 3.100.000	
- Entretien			
- DIVERS			
			12 à
	145 : 5.700.000	130 : 5.100.000	15 : 600.000

Les enquêtes effectuées dans les trois villages de Patsi, Koki et Bazimini, font apparaître qu'il n'y aurait pas plus de 120 journaliers originaires de ces trois villages travaillant au domaine. Cela représenterait, toutes proportions gardées, un emploi réel (à 300 jours par an) de 70 à 80 personnes. Il est possible que les interviewés aient minoré ce chiffre. Toutefois, de nombreux travailleurs employés à Patsi viennent, non seulement de la cuvette elle-même, mais de Mutsamudu, de Mironvi, de Ouani, et surtout de Barakani.

Les salaires distribués au titre du domaine de Patsi se décomposent alors ainsi :

1^o Rémunérations qui se rapportent au domaine de Ouani :

600.000 frs CFA

2^o Rémunérations se rapportant à la région de Patsi :

- Salaires allant à des non-résidents dans la région de Patsi :

a) Cadres.....	200.000)	1.200.000
b) Journaliers...	1.000.000)	

- Salaires allant aux résidents :

a) Comoriens :

1 - Journaliers	3.400.000
2 - Ylang.....	<u>700.000</u>
	4.100.000

b) non-Comoriens	<u>600.000</u>
	<u>4.700.000</u>

5.900.000

6.500.000 F CFA

en termes de terres et de population parce qu'il est doublement lié à la firme : villageois et société sont directement concurrents pour la possession et l'utilisation de l'espace agricole, en même temps qu'ils sont solidaires par la force de travail fournie à la Société. Les trois villages fournissent les trois quarts de la main d'œuvre nécessaire à la firme, et celle-ci constitue une source d'embauche essentielle pour la population active des villages. ...

a)- Les surfaces

Comme il n'existe pas de propriété traditionnelle de régime musulman dans la région, les terres que détiennent les habitants des villages sont exclusivement constituées par les "réserves" allouées en 1929, en 1954, et très récemment, par l'Administration, et dégagées par elle sur le domaine de la firme (données du service topographique).

Patsi.....	77 ha
Koki (y compris la réserve de Me Sangani)	247 ha
Bazimini.....	<u>387 ha</u>
au total.....	711 ha

La superficie totale de la zone étudiée est d'environ 1500 ha et se décompose, grossièrement, comme suit :

Superficie de la <u>Société</u> et des villages	Cocotiers	sisal	Ylang	vivrières	Forêt	Total
				et terres		
				incultes		
SCB (domaine situé dans la région)		314 ha	55 ha	170 ha	260 ha	799 ha
Groupe des villages (Patsi, Koki, Bazimini: réserves)	25 ha			686 ha		711 ha
	25 ha	314 ha	55 ha	856 ha	260 ha	1510 ha

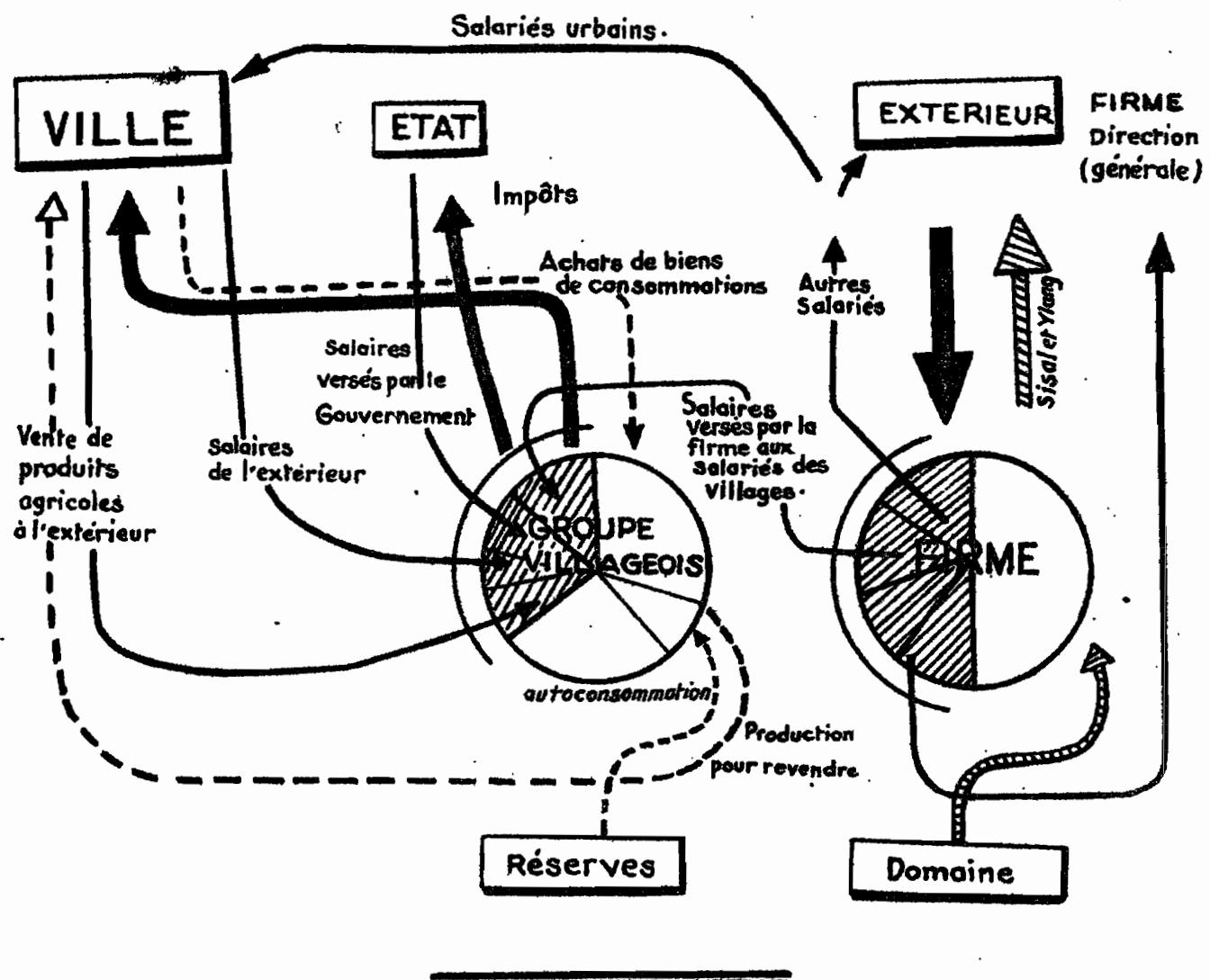
Les plantations occupent donc 369 ha sur 1510, soit 24,5 % et elles sont installées, ainsi qu'il apparaît à l'observateur et sur la carte, dans les parties les plus basses, les plus cultivables de la plaine, où la part du sisal est essentielles, mais il faut rectifier immédiatement en ajoutant que le sisal occupe aussi des parties assez fortes, en aval de la cuvette.

• • •

STRUCTURE DE LA ZONE

EN TERMES DE FLUX

- flux monétaires (globaux)
- - id - (partiels)
- flux réels (globaux)
- - id - (partiels)



Secteur réel



Secteur monétaire

TABLEAU N° 2
RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES BUDGETS FAMILIAUX
DANS LA REGION DE PATSI.

Echantillonnage : 30 familles tirées au hasard dans les trois villages de :
Patsi, Koki et Barimini, au prorata de la population.

<u>Patsi</u>	311 habitants	-	4 familles tirées
<u>Koki</u>	836	"	9
<u>Barimini</u> ...	1622	"	17

			30 familles.

Répartition par groupes sous-professionnels :

- Maçons, forgerons, maîtres coraniques (artisans)	5
- Salariés	18
- Sans profession(cultivateurs)	7

	30

Nombre de personnes dans les villages depuis l'eménagement depuis 1 an	Dépenses importantes effectuées dans le mois précédent	Gains dans le mois précédent	Rentrée d'argent depuis 1 an	CULTURES ARBUSTIVES				
				COCO-TIERS	Bananiers	vanille	café	girofle
I : 2	2	3	4	5	6	7	8	9
6,1	23.000	1.230	1.090	24	40	280	4,5	2,7

CHEPTEL (bovins)	RECETTES D'EXPLOITATION depuis 1 an					Dépenses d'exploitation depuis 1 an	RELEVE JOURNALIER			
	Abattus	vantils	coco	café	bétail		Produits achetés	Produits tirés des champs	Produits vendus	
I0	II	I2	I3	I4	I5	I6	I7	I8	I9	
0,3	0,15	II60	225	III	500	I800	I48	33	II	

N. B. Les chiffres qui sont données ici sont une moyenne. L'enquête a été réalisée sur le modèle de l'enquête INSEE menée aux Comptes en 1961, et suivant les mêmes normes. Les colonnes 1 à 16 ont été obtenues par remplissage d'un cahier-questionnaire par les enquêteurs, à la suite d'une conversation avec les enquêtés, et dans le cas où il s'agissait de mesurer et dénombrer par observation, au domicile et dans les champs. Les colonnes 17 à 19 ont été obtenues à la suite d'une enquête quotidienne de deux semaines dans chaque famille. La première semaine s'est déroulée en février 1961, la seconde en août.

Il y a 850 ha qui sont, en fait, consacrés aux cultures vivrières des villages auxquels s'ajoutent 25 ha de cocotiers, soit 58%. A l'exception de ces derniers, les autres terres en cultures vivrières sont situées sur des pentes excessivement fortes qui limitent les rendements, favorisent l'érosion et appauvrissement les sols.

Si l'on excepte les 260 ha de forêts, la répartition des terres dans la région est celle-ci :

Superficie de la Société et des villages.	en plaines ou basses pentes	reliefs tourmentés fortes pentes	TOTAL (moins les surfaces forestières (pentes très abruptes)
SCB (non compris zone forestière et terres incultes)	294 ha : 92%	75 ha : 8%	369 ha : 29,5%
Groupe de villages(y compris terres incultes de la série 4)	25 : 8%	856 : 92%	881 : 70,5%
TOTAL :	319 ha : 100%	931 ha : 100%	1250ha 100%

b) - La population.

On utilise les résultats de l'enquête démographique effectuée par l'INSEE en 1958.

Villages	Population totale	Nombre de foyers (estimations)	Population active (hommes et femmes de 20 à 50 ans)	Population active féminine de 20 à 50 ans
Patsi	311 hab.	62,2	135	83
Koki	836	167,2	277	173
Bazimini	1622	324,4	510	311
TOTAL :	2769	553,8	922	567

Il est intéressant, pour la suite du développement, d'opérer à partir de ces données, deux types de comparaison :

- 1° - en fonction des surfaces cultivées.
- 2° - en fonction du volume de travail salarié fourni par la firme.

Ces deux opérations vont faire apparaître sous un nouveau jour la situation socio-économique des trois villages intéressés.

1°- Relation entre le volume de la population et les dimensions de l'espace agricole.

Villages	Superficie des terroirs de villages.	Nombre de foyers par village	Superficie moyenne par foyer
Patsi	77 ha	62,2	1,24 ha
Koki	247 ha	167,2	1,48
Bazimini	387	324,4	1,19
TOTAL :	711	553,8	1,28

Chaque foyer (compté à 5 personnes en moyenne) dispose de 1 ha,28 de terres de cultures, dont les pentes peuvent être considérables. A Anjouan, la moyenne est de 1,70 ha (I). En fait, il convient d'ajouter aux 711 ha de réserve l'utilisation de fait de 170 ha de terres non cultivées par la firme, ce qui relève la moyenne dans la zone à 1,60 ha de terres par foyer.

Si la totalité des terres de la zone était affectée au paysans, ceux-ci disposeraient de 1250 ha soit par foyer de 2,26 ha.

2°- Relation entre le nombre de la population et le volume de l'emploi à la firme (Domaine de Patsi).

(I)- La population de l'île s'élevant à 61.825 hab. (recensement de 1958) et étant admis qu'un foyer se compose en moyenne de 5 personnes, on obtient une superficie moyenne par foyer de 1,70 ha, chiffre qui néglige les inégalités dans la répartition des terres entre familles urbaines et rurales, et les inégalités à l'intérieur des villages même.

	Population	Effectif	Population	Effectif
Villages	active totale	théorique à 300 j.p/an.	active féminine	théorique à 300 j/an.
Patsi	135)	83)
Koki	277) 70 à 80 personnes	173) 25 ylang 20 défibreuses.
Baziminy	510)	311)
	_____	_____	_____	_____
TOTAL :	922	: 80 personnes	567	: 45 pers.

Autrement dit, la firme qui occupe avec ses plantations 29% de l'espace agricole de la région, utilise 14% de la force de travail disponible de cette région.

III - Conclusion : "Les données du jeu entre "pôles".

L'importance relative des deux groupes : Société et Villages, et la place de chacun, doivent être appréciées par leur "dimensions économiques", et les liaisons qu'ils entretiennent entre eux.

- dimensions : Les comparaisons relatives à l'espace agricole dont dispose chaque groupe, laissent présager un antagonisme que les enquêtes sur le terrain vérifient très concrètement. Antagonisme qui joue à l'avantage de la firme : pour celle-ci en effet, le sisal et l'ylang constituent des spéculations dans le cadre d'une activité de profit, tandis que les cultures vivrières effectuées par les femmes des villages constituent la base fondamentale des subsistances de la population. Les atouts des deux groupes ne sont pas égaux. En outre, les activités de la firme dans la région ne représentant qu'une faible part de ses activités globales dans l'île, la firme possède dans son jeu une marge d'action dont ne dispose pas le groupe villageois : la firme peut aussi réduire ou développer ses activités selon ses intérêts, ce que ne peut faire le groupe villageois soumis aux nécessités de l'existence. Les "dimensions économiques" d'un des groupes sont telles qu'elles agissent sur

son "pouvoir de négociation" vis-à-vis de l'autre groupe, étant supposé que l'Etat n'intervienne pas. A Patsi, les masses paysannes se trouvent placées dans une situation d'infériorité vis-à-vis de la Société.

- en termes de liaison

Le groupe villageois est actuellement lié à la firme par les possibilités de travail qu'elle offre aux paysans, mais elle-même n'est pas liée, en revanche, au groupe villageois. Les mêmes raisons, différences de "dimensions", activité de profit, opposées aux activités de subsistance font que la Société a toute latitude pour arrêter une politique d'emploi qui engage le sort des populations paysannes de la région : elle n'utilise que 14 % de la force de travail, disponible, ce qui signifie qu'environ 65 % de la population active masculine n'est pas embauchée à la firme et se trouve, sauf emploi de fortune, chez les propriétaires fonciers comoriens ou à Mutsamudu, en chômage.

Ainsi, la possession importante par la firme de terres (29%) qui limite d'autant les ressources des villages, des différences dans les "dimensions économiques" des groupes, l'absence dans le groupe villageois d'un pouvoir de négociation, enfin un surpeuplement qui s'exprime, pour les paysans, par des surfaces de cultures réduites, et un taux de chômage masculin important ; tous ces éléments sont autant d'atouts qui assoient la prépondérance économique de la société dans la région de Patsi ; assurer une production des cultures industrielles le plus large, aux moindres coûts.

Une étude de la production, des revenus et de leur répartition entre les groupes à l'intérieur de la région, et entre la région et le reste d'Anjouan, est à présent nécessaire pour définir les liaisons matérielles et monétaires qui engagent la Société et les paysans dans l'économie de la région de Patsi.

B) - LA PRODUCTION ET LES REVENUS EN MONNAIE

Comme la région de Patsi est très exiguë, elle n'a pas de consistance au sein de l'économie anjouannaise. Aussi l'analyse des circuits économiques (circuit production-consommation, circuit épargne-investissement, circuit redistribution par l'état, circuit des liquidités) risquerait d'être sans objet. On a affaire à une entreprise industrielle "rapportée" au milieu d'une population paysanne se livrant à l'agriculture traditionnelle, avec toutes les conséquences que le phénomène comporte : transformation de paysans en ouvriers agricoles, production étrangère aux besoins de la population, dépendance monétaire des paysans à l'égard de la firme et dépendance pour les subsistances essentielles (riz et noix de coco). Par leur installation, les plantations ont bouleversé l'existence matérielle et l'économie traditionnelle des populations de la région. En comptabilisant la production et les revenus, et en décrivant les liaisons matérielles et monétaires entre groupes, nous explicitons la structure et le fonctionnement de la domination, en même temps que nous accumulons les matériaux nécessaires pour le calcul des effets.

Nous distinguerons de manière très classique les flux réels des flux monétaires.

I - Les flux réels

Les principaux flux réels partent du groupe villageois (productions vivrières vendues à l'extérieur) et de la firme (productions d'exportation : fibres de sisal, essence d'ylang-ylang). Il faut y ajouter les manifestations de l'autosubsistance à l'intérieur du groupe villageois.

Les productions vivrières qui sont vendues par les paysans à l'extérieur de la région sont peu importantes et entrent dans le cadre des activités de fortune qui caractérisent l'économie autochtone actuelle : vente occasionnelle de fruits et légumes, d'oeufs

et volailles, soit à des acheteurs étrangers en visite sur place, soit sur les marchés quotidiens de Mutsamudu et du littoral de la baie d'Anjouan. Il n'a pas paru possible de contrôler les achats des citadins dans les villages ; l'étude des marchés a pu être menée avec plus de succès. Il faudrait aussi ajouter à ces ventes le maïs vendu sur la route à la saison des pluies, et le bétail (boeufs et cabris) acheté par les habitants de Mutsamudu et de Ouani. De la vanille, un peu de café, sont aussi produits par les paysans et vendus à Mutsamudu.

Les biens de consommation achetés à l'extérieur sont surtout le riz et les noix de coco. Les produits de la pêche doivent donner lieu à des achats assez importants, parce que le littoral et les villages des pêcheurs sont proches, et un certain nombre de salariés possèdent de l'argent liquide pour acheter du poisson. Les autres biens achetés sont peu importants si l'on en juge par l'équipement intérieur des familles dans les trois villages. Il porte surtout sur le pétrole, les cigarettes et les étoffes.

L'autoconsommation porte sur le riz et les noix de coco (réserve de Patsi).

Pour calculer ces divers flux, on a utilisé les résultats d'une enquête de budgets familiaux, et par déduction des productions estimées sur place, on a obtenu les importations concernant ces denrées au moyen d'égalités du type :

- Consommation moyenne globale = autoproduction + importation

On n'a pu obtenir toutefois qu'une évaluation très incertaine du fait du manque de données statistiques. Pour les flux d'autoconsommation et de biens importés, des précisions peuvent cependant être fournies sur la base des enquêtes directes monographiques, menées dans les trois villages en ce qui concerne notamment le riz et les noix de coco qui constituent une part importante de la consommation locale :

1^o le riz

Toutes les surfaces cultivables en riz sont cultivées par les paysans. Il en est ainsi à l'usage des paysans des terrains "de réserve", des villages et des parcelles laissées par la Société; seuls les fonds de ravine occupés par les jeunes cocotiers, les bananiers et un peu de vanille, et les pentes trop abruptes drapées par les restes de la forêt primaire, sont dans le bassin de Patsi dépourvus d'ensemencement en riz.

Les terres occupées par les habitants des trois villages du bassin ayant une superficie de 881 hectares, il faut admettre pour le moins que la moitié est emblavée en riz, environ 450 hectares donnant un rendement moyen de 300 kg de riz à l'hectare. (C'est le chiffre admis dans les rapports du Service de l'Agriculture par Mr PERRIER, ancien Directeur de ce Service. Dans son rapport sur Nioumakélé, Mr VIGNAL (B.D.P.A.) admet une variation de rendements de 50 kg à 1200 kg de paddy à l'hectare, variation que la simple observation vérifie : brins de paddy jaunâtres, clairsemés sur pentes lessivées : belles plantations de 40, 50 centimètres de haut d'un vert sombre, aux larges feuilles et aux beaux épis. On peut prendre pour base de conversion du paddy en riz, à défaut de précision locale, le taux de 0,7 admis par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie, dans son ouvrage sur "la situation économique de l'Asie de 1950 à 1960".

2^o les noix de coco

On admet une consommation de 3 noix de coco par jour et par foyer de 5 personnes. La consommation de la région étant estimée à 650.000 noix et la production sur les 25 ha de cocotiers de la réserve de Patsi, et autour des villages, à 75.000 noix, il y a un déficit d'environ 525.000 noix achetées au taux de 5 frs, ce qui donne lieu à une importation d'une valeur de 3.000.000 de frs.

Les productions, soit vivrières, soit destinées à l'exportation (vanille, bétail, noix de coco, manioc) sont évalués par l'enquête sur les budgets à 3.300.000 francs.

L'autoconsommation de riz peut être chiffrée à 135 tonnes pour une année moyenne, évaluées sur la base du prix d'achat payé par les paysans aux boutiques des villages et de la ville (variant entre 40 et 50 frs le kilo) à environ 6.000.000 francs.

L'autoconsommation en noix de coco peut être évaluée à 500.000 frs.

Pour le reste (manioc, légumineuses, maïs, bananes, bétail) qui n'est pas négligeable, nous n'avons que les éléments fournis par l'enquête des budgets familiaux en fonction de laquelle on peut évaluer à 500.000 francs la consommation des produits animaux, et à 4.500.000 frs celle des produits végétaux.

En outre, rappelons que les productions industrielles exportables de la zone ont été chiffrées pour le sisal et l'ylang-ylang à 19.200.000 CFA.

En résumé, les revenus réels de la région s'élèvent à environ trente quatre millions de francs se décomposant comme suit :

1^o Valeur des productions industrielles exportables : 19.200.000 F
 2^o Valeur des productions vendues..... 3.300.000 F
 3^o Valeur des productions vivrières consommées, dont

riz.....	6.000.000
noix de coco.....	500.000
autres produits vivriers végétaux....	4.500.000
bétail,.....	<u>500.000</u>
	<u>11.500.000 F</u>
soit au total.....	34.000.000 -

II - Les flux monétaires

Mis à part les flux de contrepartie d'achat et de vente des biens exportés hors de la zone ou qui y sont importés, ils comprennent essentiellement les salaires et le produit des impôts.

...

I - Les salaires

Il faut distinguer entre les différents emplois : à la firme ou hors de la firme.

a)- Les salaires venant de la firme

Le tableau n° 1 (cf Supra) donne d'une part, une masse de salaires annuellement versés de 4.700.000 frs qui vont aux salariés résidant dans la région, dont 3.400.000 pour les ouvriers agricoles employés à la firme, 700.000 pour la rémunération du travail féminin (cueillette des fleurs d'ylang) et 800.000 de salaires de direction. Les salaires allant aux Comoriens s'élèvent à 4.100.000 frs, et aux non-Comoriens à 600.000 frs. D'autre part, une masse de 1.200.000 F sort de la région pour le paiement des salariés non-résidents, cadres et ouvriers.

b)- Les autres salaires

Les Services du Gouvernement (Agriculture et Travaux Publics) emploient du personnel, soit pour les travaux aux pépinières de cultures "riches", soit pour l'entretien des routes. On évalue à 800.000 les salaires qui proviennent de ces activités. Des artisans, forgerons et maçons, travaillent aussi pour des habitants qui n'habitent pas la région, à Mutsamudu et Ouani. Ils apportent à la région, par leur travail, des rentrées d'argent que l'on peut chiffrer à 500.000 frs.

Par ailleurs, il faut tenir compte des emplois temporaires tenus hors de la région par les jeunes hommes ou les maris lorsque les familles se trouvent dans des situations financières difficiles (dépenses sociales à accomplir nécessitant des achats massifs de nourriture ou de vêtements ; impôt à régler ; achat de bétail ou de terres. A cette occasion, les hommes vont s'employer, chez les propriétaires fonciers de Ouani ou de Mutsamudu, comme domestiques dans ces deux villes, comme débardeurs sur le port de Mutsamudu. Ce sont là des activités de fortune qui rapportent à la région environ 900.000 frs.

Le prix des services fournis par les habitants au gouvernement et à l'extérieur de la région, et qui se matérialise par des rémunérations, s'élève donc à environ 2.300.000 frs

- 800.000 frs pour les travaux agricoles, forestiers, et les travaux publics
- 500.000 frs pour des travaux exécutés à l'extérieur (forge, maçonnerie, etc...)
- 900.000 frs de salaires perçus à l'occasion d'emplois extérieurs (domesticité, travail de manœuvre, etc...)

II - L'impôt

Il était en 1960 de 1000 frs par tête, les hommes adultes y étant seuls assujettis, ce qui donne un total annuel d'environ 350.000 en tenant compte des exemptés.

Conclusion sur l'analyse économique

On peut caractériser la structure de la région de Patsi de la manière suivante : une entreprise industrielle capitaliste est installée dans un milieu économique précapitaliste composé de trois villages vivant très largement d'autosubsistance. Elle s'installe sur les meilleures terres, au fond de la cuvette, il suffit de faire du tourisme pour s'en apercevoir ; elle provoque de ce fait le rejet des terroirs des villages sur les montagnes périphériques, et elle occupe avec ses plantations 30 % de l'espace agricole de la région; de telle façon que l'espace agricole des villages doit se trouver réduit dans cette proportion. Ce n'est pas tout à fait exact car les terroirs de villages chassés de la plaine ont dû être défrichés sur la forêt de la montagne. Mais, à présent que tout est occupé du fait de l'accroissement démographique, ce fait demeure et s'impose : 30 % des terres cultivables de la région et des meilleures, sont occupées par la Société, tandis que seulement 15 % des familles disposent de salaires distribués par elle. Concrètement, cela signifie que la plus grande partie des paysans sont, et se sentent, en chômage et que les espaces

qu'ils cultivent sont à demi-heure ou une heure de marche sur les mauvaises terres de hautes pentes, tandis que le sisal perdu dans les hautes herbes, cerne leurs maisons. Les paysans saisissent fort bien que leurs récoltes donnent peu ; que cela tient à la qualité de la terre, et ils ne sont pas non plus aveugles ; à la saison des pluies, la zone des cultures à Patsi ce n'est pas le sisal perdu dans les hautes herbes de la plaine, c'est le tapis vert du paddy, compartimenté par un damier de petites levées de cailloux, et drapant les mamelons et les pentes jusqu'aux approches de la forêt.

Les productions industrielles représentent 19 millions de frs CFA et les productions paysannes 15 millions. Encore les revenus de la société sont gonflés par les hauts rendements, et le rapport élevé de l'ylang-ylang : le sisal occupant 25 % de l'espace agricole de la région ne donne qu'un revenu de 10 millions. Et de plus, sur ces dix neuf millions, les salaires dont bénéficient les Comoriens des trois villages atteignent quatre millions frs CFA. La société occupe 30 % des meilleures terres, elle ne leur donne (contre travail) que 17 % de la valeur de la production actuelle de la région.

On imagine le dialogue entre les paysans et la société.

§ 2 - LES RAPPORTS ENTRE LA SOCIETE ET LES PAYSANS

Nous sommes au noeud des comportements des deux groupes : il y a domination et elle est ressentie. à Patsi, les paysans se heurtent au sisal qui occupe 25 % des terres cultivées de la région; à Dziani, à Bambao, c'est aussi le sisal, mais à R'Remani c'est au lemon-grass de la N.M.K.L. En fait, les paysans se heurtent à l'appareil des sociétés et à leur politique. En gros, le comportement des Sociétés (et la S.C.B. à Patsi n'y fait pas exception, repose sur le contrôle des terres et celui de la main-d'œuvre. Un tel comportement a des raisons, il se manifeste par des modalités spécifiques dans les rapports de la société avec les paysans, il provoque des réactions ou des contre-réactions paysannes.

A cet égard, le sisal peut constituer un bon fil conducteur et vaut qu'on s'interroge sur les motifs de son existence aux Comores.

A) ESQUISSE DES PRINCIPES QUI REGLENT LE COMPORTEMENT DE LA SOCIETE

Nous parlerons de la S.C.B. et des plantations de sisal, mais aussi de la Société de Nioumakélé puisqu'il s'agit aussi bien de décrire et analyser les comportements de firme. Patsi constitue un exemple privilégié mais non unique, et les attitudes paysannes qu'on décrit à Nioumakélé seront valables pour Patsi. Sans doute les données culturelles différentes ici et là peuvent amener des variantes dans les comportements paysans, mais ce n'est pas le lieu, ici, de rouvrir le débat entre culture et société.

Le sisal occupe 50 % des surfaces cultivées de la Bambao, et semblerait rapporter, sur la base d'une production de 550 tonnes, et des prix d'export de 1959, environ 26 millions de francs CFA, soit 27 % de la valeur des productions de la société.

Pour la "Société du Domaine de Nioumakélé", le sisal occupe 52 % des surfaces cultivées, et la production atteindrait 300 tonnes. Bien que les surfaces ne représentent que 23 % de celles de Bambao, la production atteint 55 % de celle de cette dernière, de sorte que les rendements de la N.M.K.L. sont plus élevées que ceux de la "Bambao".

Rendements N.M.K.L.	:	500 kg de fibres à l'hectare
Rendements Bambao	:	425 kg " "

Les Services de l'Agriculture de l'archipel admettent que le rendement en fibres de feuilles de sisal de Nioumakélé (II g) est supérieur à celui de la Bambao (6 à 7 g).

Il est sans doute possible que ces différences de rendements tiennent d'abord à l'écologie du milieu, les sisaleraies de la Bambao sont placées sous climat chaud et pluvieux, le sisal de la Nioumakélé prospère dans les zones sèches (700 mm de pluie) du

...

Sud de l'île. En outre, tandis que ces dernières ont été établies sur terres vierges, les sisaleraiens de la Bambao ont remplacé des champs de canne à sucre, et été établies sur des sols fatigués par des décades de monoculture. Mais aussi, on détecte à l'observation les signes d'un mauvais entretien des domaines sisaliers de la S.C.B. : pieds de sisal en mauvais état, envahissement par les herbes (imperata) et les épineux, etc..., absence de nettoyage et d'entretien de la plantation. La culture du sisal se borne à une cueillette saisonnière sur peuplement non naturel, mais planté de mains d'hommes il y a plusieurs décades.

De cet état de choses, la direction locale de la société en est consciente : le sisal rapporterait très peu à la société et celle-ci ne maintiendrait son exploitation que parce qu'elle permettrait de faire vivre la population qui gravite aux alentours des domaines.

La direction fait état aussi, pour justifier le maintien de la culture du sisal, du fait que si l'ylang-ylang est de meilleur rapport, son débouché mondial est limité (on ne saurait donc remplacer le sisal par des plantations d'ylang-ylang) et qu'en outre la main-d'œuvre qui vit du sisal est bien plus importante (en volume) que celle qui pourrait subsister de l'ylang-ylang. Elle insiste sur le volume du personnel employé pour la coupe du sisal ; les hommes et les enfants pour la coupe des feuilles, le personnel employé au transport de la plantation à l'usine de défibrage, (conduite du tracteur, manœuvres pour le chargement et le déchargement), les hommes et les femmes employés à la "défibreuse" et au séchage de fibres.

On ne dispose de données statistiques concernant les rendements respectifs du sisal et de l'ylang, le volume de la main-d'œuvre employée, les coûts de production. On ne dispose que des déclarations des sociétés elles-mêmes, des résultats de l'étude de l'INSEE sur les comptes économiques des Comores (1) et de celles con-

(1) - INSEE : Comptes économiques de l'Archipel des Comores pour l'année 1959 (Paris 1960)

signées sur l'excellente carte d'Anjouan au 1/50.000e de l'Institut géographique National (1). Elles permettent cependant de préciser un peu les points que nous étudions.

Natures	Superficie	Production	Valeur Frs C.F.A.
des Cultures	en production		(prix export 1960)
<u>Société Comoros-</u>			
<u>Bambao</u>	(2)		
Sisal	560 ha	550 T fibres	26.000.000 frs
Ylang-Ylang	320 ha	II T essence toutes qualités	55.000.000 frs

D'autre part, des calculs effectués dans la plaine de Patsi pour les productions de sisal et d'ylang montrent que pour un hectare exploité le sisal donne une production de 30 à 35.000 frs, tandis que l'ylang rapporte 150.000 frs, et, en outre, le sisal exige un travail de 95 journée, tandis que l'ylang en demande 245.

Dans ces conditions pourquoi la S.C.B. tient-elle à conserver ses sisaleraies et s'efforce-t-elle de montrer qu'elles sont nécessaires à l'économie d'Anjouan ?.

C'est à présent le lieu de rappeler quelques faits collectés dans la recherche des antécédents actuels de la colonisation :

1^o - Que la Société est une entreprise intégrée à l'industrie grassoise de la parfumerie pour approvisionner celle-ci en essence d'ylang-ylang et autres plantes à parfums.

2^o - Que le sisal, qui occupe une très large partie des terres cultivables de la société, n'a fait que remplacer la culture périmée de la canne à sucre.

....

(1) IGN : Carte d'Anjouan au 1/50.000e (Paris, 1954).

(2) Déclaration de la Société. Les calculs sur la carte dont on a vérifié sur le terrain qu'elle dessine des plantations qui existent effectivement, donnent 1.600ha. A noter, en 1960-61, que 250ha ont été reconvertis en cafériers et cacaoyers. Une comparaison avec les données concernant la N.M.K.L. permettent de penser que la SCB n'a comptabilisé dans les 560ha de sisal que les plantation

3^e Que l'emprise de la Bombao sur les terres cultivables d'Anjouan, qui demeure forte, est mise en questio. par les revendications paysannes.

Or, la position de la société prend à cet égard une attitude négative ; elle a abandonné, selon ses dirigeants, en 1949-1953, lors de la "réforme agraire", des terres qui lui appartenaien. Elle les a abandonnées pour remédier au manque de terres qui affecte des masses paysannes en accroissement démographique. Ces terres ont été livrées aux cultures vivrières des paysans, à l'érosion des sols et à des pratiques traditionnelles qui les dégradent, et qui sont peu productives, notamment celles qui concernent le riz de montagne. A présent, la société est décidée à ne plus céder de terres.

Il convient de remarquer que les terres qui ont été cédées lors de la "réforme" étaient essentiellement de parcelles allouées par la société aux villages des domaines pour leurs cultures, et non des parcelles supportant des plantations "riches".

A présent, la société se débarrasse même de plantations telles que des cacaoyères en les vendant à des particuliers sous le contrôle de l'Administration et avec l'aide financière de la Caisse de coopération économique : ainsi en va-t-il des domaines de Foumbani, Sima et Lamboué.

Autrement dit, tout se passe comme si la société n'ignorant pas la force des pressions paysannes qu'elle aura à subir "réalisait", au sens propre du terme, des propriétés qui ne lui rapportent pas beaucoup, de crainte d'avoir à les céder un peu plus tard dans de bien plus mauvaises conditions financières. Une

Suite note 1 de la page 99 - en plein rapport, excluant les vieilles plantations condamnées, non entretenues, mais qui cependant produisent. En 1960, le service de l'Agriculture pensait que ce chiffre très faible de 560 ha était mis en avant par la Société à des fins internes : faire apparaître aux Administrateurs de la Société des rendements élevés.

telle "politique" n'atteint pas la position vitale de la Société ; ses plantations d'ylang ; mais elle montre la sensibilité des dirigeants au problème agraire d'Anjouan.

On comprend alors la signification du maintien de la culture sisalière : le sisal constitue une "couverture stratégique" qui freine les revendications agraires ou qui, même, les bloque dans la mesure où le Gouvernement comorien et l'Administration française se heurtent à un argument de poids que la société met en valeur : comment dépouiller celle-ci de ses terres à sisal alors que elles font vivre des villages entiers, si la puissance publique n'est pas capable d'en reprendre l'exploitation à son compte ? Et la Société sait bien qu'elle n'en est pas capable et que l'Administration le sait très bien.

Ce faisant, les domaines à sisal de la Bambao sont une excellente position de repli pour défendre l'intégrité des plantations d'ylang.

Ainsi, il s'explique que la société ait sur la côte Est procédé à de nouvelles plantations de jeunes sisal, tandis qu'à Patsi elle amorce une reconversion : le cycle du café et du cacao succèderait au cycle du sisal, qui a lui-même succédé au cycle de la canne à sucre. Le tout sans aucune régénération d'un sol volcanique riche mais fatigué par des décades de monoculture. Comment ne pas reconnaître que le cacao et le café ne seront, comme le sisal et après la canne à sucre, qu'une activité annexe d'une entreprise qui axe ses activités essentielles sur les plantes à parfum ?

B) LES CONSEQUENCES OBJECTIVES D'UNE TELLE ATTITUDE

La société occupe son domaine avec d'importantes parcelles de sisal qui occupent la moitié des terres de cultures, avec des rendements faibles, une transformation industrielle coûteuse et une valeur à l'exportation très basse. Cela ne va pas sans conséquences.

...

Techniquement, le sisal est une culture complexe liée à un processus de transformation industrielle qui exige un capital technique important.

- matériel de transport de la plantation à l'usine, tracteur, et wagonnets eux-mêmes exigeant un réseau de pistes nécessaires par le caractère pondéreux du produit à traiter (feuilles coupées).

- matériel de transformation industrielle : défibreuse, source d'énergie pour son fonctionnement.

La Société de Bambao possède trois centrales hydroélectriques et un réseau de transport de force qui alimente les usines de Patsi.

Dans ces conditions, des planteurs de sisal autonomes devraient travailler de toute façon en liaison avec une entreprise industrielle, tant pour le transport des feuilles de sisal que pour leur transformation industrielle. Une solution fondée sur l'exploitation des domaines par métayage aurait été sans doute possible. En fait, on constate que les deux entreprises recourent au salariat pour l'exploitation des domaines sisaliers. Les salariés reçoivent pendant le temps de travail annuel (en moyenne de mai à octobre) 70 ou 80 francs par jour, ils peuvent bénéficier, en outre, d'attributions de terres pour leurs cultures vivrières.

Ces salariés sont des familles paysannes qui vivent sur les domaines de la Bambao. Ainsi, à Patsi, en outre, les gens de Koni vont travailler à Bambao M'Tsanga. A Nioumakélé, ils proviennent surtout des villages du Sud situés à proximité du domaine sisalier.

Dans toutes ces régions, les paysans se plaignent du manque de terre et du manque d'emploi. Ils se plaignent aussi des taux de salaires.

I^o Le manque de terre

critères	Patsi	Nicumakélé
Superficie de la région	1.500 ha	10.383 ha
dont : <u>domaine de la Société</u>	800 ha	3.700 ha (1)
en cultures	370 ha	1.530 ha
non cultivé (forêts, friches et cultures villageoises		
précaires	430 ha	2.170 ha
dont " <u>réserves des villages</u> "	700 ha	5.221 ha
- Nombre d'habitants	2.770 hab.	20.730 hab.
dont nombre de foyers (environ 550		4.146
Densité générale	185 hab./Km ²	200 hab./km ²
Densité alimentaire	310 hab/km ²	360 hab/km ²
Superficie disponible par foyer, pour les cultures	1,65 ha	1,03 ha

(1) - Service topographique 5.162 ha. La différence (1.400 ha) porte sur des forêts non classées.

2^o Le manque d'emploi

	Patsi	Nioumakélé
- Population active masculine de la région.....	355	2.600
- Main-d'œuvre masculine employée (à 300 j. par an)	180	400 à 500
Pourcentage de la main d'œuvre par rapport à la population active.....	14%	entre 15 et 18%

3^e Les taux de salaires

Classement, par tranches de salaires totalisées mensuellement, du personnel salarié en septembre 1959 sur trois des domaines de colonisation au moment de la campagne du sisal.

CLASSES	Patsi (S.C.B.)	Bandamaji (Nioumakélé)
Au-dessus de 20.000 F	2	1%
de 5001 à 20.000	3	1,5%
de 3001 à 5.000	8	4%
de 2001 à 3.000	18	9%
de 1001 à 2.000	<u>137</u>	<u>68%</u>
de 501 à 1.000	22	11%
500 et au-dessous	<u>10</u>	<u>5%</u>
	200	100%

Cette distribution des taux de salaires prend tout son sens quand on la met en corrélation avec le niveau mensuel d'emploi :

Classement, par nombre de journées de travail fournies en septembre 1959, des travailleurs dont les salaires ont donné lieu au classement du tableau précédent :

CLASSES	Patsi (S.C.B.)	Bandamaji (Nioumakélé)
20 jours et au-dessus	<u>154</u>	<u>77%</u>
15 à 19 jours.....	18	9%
au-dessous de 15 j.	<u>28</u>	<u>14%</u>
	200	100%

Ainsi la catégorie des travailleurs salariés . . . :
dont le salaire s'échelonne entre 1000 et 2.000 frs par mois, et dont 80% de l'effectif travaille vingt jours et plus dans le mois, représente 68,5% de l'effectif des travailleurs du domaine de Patsi.

. . .

Dans les zones sisalières, les sociétés continuent de garder une grande partie des terres, même non cultivées, en dépit des besoins des familles paysannes ; elles n'emploient qu'une partie de la main-d'œuvre disponible du fait que toutes les terres dont elles disposent ne sont pas mises en ~~culture~~, et que les travaux exigés pour l'entretien et le développement des plantations, comme le sisal, ne sont pas effectués ; les salaires qu'elles versent sont d'un niveau très bas.

Dans ces conditions, et par suite de la misère des familles paysannes, pourquoi des sociétés qui sont conscientes du caractère explosif de la situation qu'elles contribuent à créer, ne s'efforcent-elles pas, par des mesures plus libérales, d'apaiser les revendications paysannes concernant le manque de terré, le manque d'emploi, le niveau des salaires ? Et quelles réactions les masses paysannes ainsi dominées opposent-elles au comportement des sociétés à leur égard ?

c) LE DIALOGUE DES SOCIETES ET DES PAYSANS

a)- Comportement des sociétés à l'égard des paysans

Les Sociétés semblent adopter, vis-à-vis des paysans, de leurs travailleurs en particulier, de leurs problèmes matériels de l'existence et des revendications qu'ils forment, une attitude négative. Le manque de terre des paysans est éludé par l'affirmation que ceux-ci la gaspillent ; le faible niveau de l'emploi dans les "domaines" et imputé à des causes qui dépassent la bonne volonté de l'entreprise : impossibilités techniques, contingences commerciales.

Le comportement de la S.C.B. vis-à-vis des paysans paraît dicté par une "stratégie" que nous avons essayé d'expliciter précédemment : le sisal protège l'ylang-ylang ; le contrôle de la terre protège le sisal, et s'il y a lieu de jeter du lest, on ne le fait pas en satisfaisant directement les revendications paysannes,

mais par des moyens détournés ; la Société vend des propriétés à l'avantage de la bourgeoisie urbaine ou des paysans riches, au lieu de céder purement et simplement la terre aux villageois ; c'est le lotissement des domaines de Foumbani, de Sima et de Lamboué que nous avons déjà évoqué. Cette attitude négative qui s'inscrit dans la ligne des rapports de production de la période antérieure à 1946 (double contrôle de la terre et de la main-d'œuvre, domination des masses paysannes par la possession de la terre et le "travail forcé" effectif) bénéficie de l'abondance de la main-d'œuvre consécutive à l'accroissement démographique et permet de sauver les apparences : la puissante société maintient toujours les populations paysannes de ses domaines dans sa mouvance, en dépit des mesures de libéralisation et d'organisation politique prises depuis 1946.

Quant à la seconde Société, le sisal constitue également pour elle une importante spéculation et les rapports avec les paysans qu'il suscite sont calqués sur ceux de la Bambao, témoignant d'une attitude conservatrice et négative à l'égard des besoins des villages. Mais des données collectées à Nioumakélé laissent penser qu'on n'a pas affaire à une domination "passive", mais manifestent l'intervention de la société dans les rapports entre les villages et entre groupes à l'intérieur de ceux-ci.

I^e Le fait que la plupart des travailleurs du sisal soient recrutés dans les villages du Sud plutôt que dans tout Nioumakélé, qui constitue à proprement parler une confédération de villages appartenant à une même unité ethnique, pourrait être considéré comme une mesure de discrimination. Il est vrai que ces villages du Sud sont situés à proximité du domaine sisalier et qu'ils possèdent des terrains de "réserve" dont la superficie est un peu inférieure à celles des villages du Nord.

PRESQU'ILE DE NIOUMAKELE

Echelle 1/50.000^e



Forêt



Sisal



Cocotiers



Agglomérations



Installations
industrielles
de firme

POMONI

DOMONI

M' Remani

Ajoho

Nom de zone naturelle

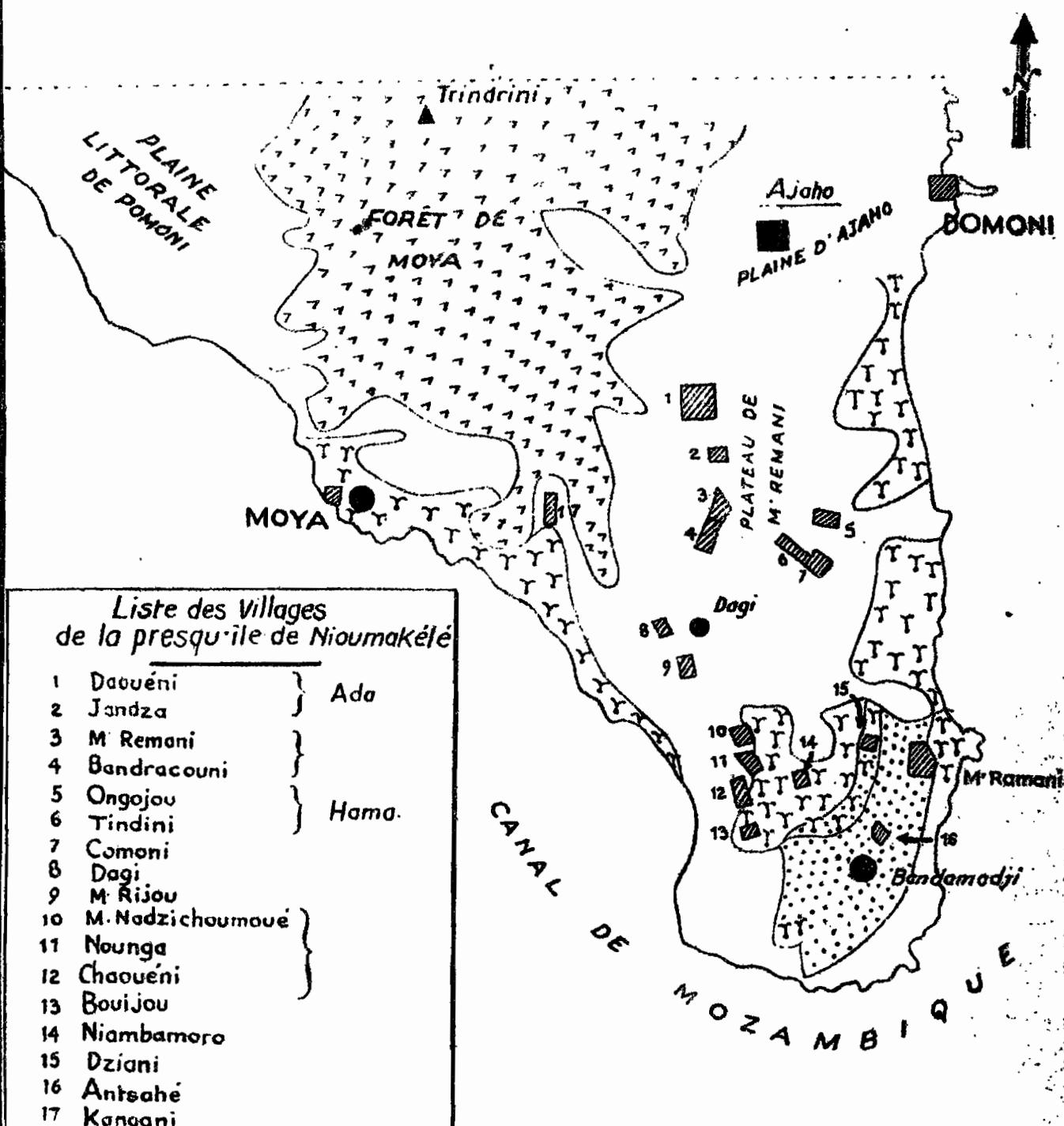
Nom de ville traditionnelle

Nom de village appartenant aux groupes urbains

Siège Central de firme

Bandamadj

Nom d'installations industrielles de firme



Noms des villages	Superficie des réserves	Nombre d'habitants	Superficie par foyer
<u>I- Villages sisaliens du Sud</u>			
(M'Ramani, Antsahé, Dziani Niambamoro)	412 ha	2.160 hab	0,95 ha
<u>2- Villages de la zone médiaire</u>			
(Chaoueni, Bouijou, Niounaga M'nadzichoumoué)	309 ha	1.185 hab	1,3 ha
<u>3- Villages des "hauts"</u>			
(Ada, Hama, M'Remani-Bandrakouni, Dagi, M'Rijou)	2.482 ha	11.125 hab	1,1 ha

2º Dans les villages des "Hauts" (Tindini, Cononi, Ongajo en particulier), les travailleurs les plus estimés de la Société, les caporaux du domaine, les chefs de pépinières, etc... bénéficient souvent d'un traitement de faveur (allocation de terres pour les cultures vivrières par la Société, octroi de terre en métayage vanille) qui fait de ces personnes des privilégiées, qui dépendent d'autant plus de la société qu'elles sont dans le besoin. En échange elles sont des "agents" dans le village et comme privilégiées, leur position économique finit par leur conférer un rôle de leader.

De tels priviléges constituent un moyen d'intervenir dans les affaires villageoises et de détruire la cohésion de la collectivité. Dans la plupart des villages de Nioumakélé, il y a toujours un "parti" de la Société.

3º Des faveurs identiques sont consenties à certains notables, à des familles de mwalinu (magiciens, sorciers) qui ont une influence certaine dans la communauté villageoise. C'est ce qui a pu être constaté à Tindini où, malgré l'hostilité générale à son égard, la société conserve des partisans;

...

Or, il est significatif pour la valeur de ces interventions que les réactions paysannes en tiennent compte.

b)- Les réactions paysannes

Les travaux de sociologie menés dans la région de Nioumakéle permettent de se rendre compte des attitudes paysannes vis-à-vis de la Société. C'est la Société du Domaine de Nioumakéle qui est ici mise en cause. Les masses paysannes ont à son endroit une attitude revendicative : les revendications de terre sont unanimement formulées, et les paysans les plus violents sont ceux dont les villages avoisinent les terres du domaine qui ne sont pas exploitées : les étendues de lémon-grass qui environnent M'Remani, Ongojou, Tindini, Comoni.

Des conflits entre villages éclatent même à propos de terres : la société ayant donné, après la "réforme" de 1949-53 une parcelle au village de M'Remani, un conflit s'est élevé entre ce village et Tindini-Comoni parce que ces derniers ont prétendu que la terre donnée par la Société leur avait appartenu auparavant, conflit qui s'est traduit en actes : destruction de cultures, molestation d'hommes et de femmes. Les revendications de terre peuvent même aller jusqu'à défricher le domaine de la Société non utilisé et à planter, à arracher des pieds d'ylang-ylang, mais il ne s'est agit jusqu'ici que de cas d'espèces qui se sont traduits, pour les empiètements de cultures, par la capitulation des intéressés qui ont arraché le paddy qu'ils avaient planté ; capitulation obtenue après que le chef de section de la société, le chef du village et le conseiller de subdivision les aient adjuré de ne pas créer un incident avec la société. Pour les arrachages d'ylang-ylang, les auteurs de l'acte ont été démasqués, plainte en justice a été déposée par la société, et les coupables condamnés.

Les doléances concernant le chômage lié au faible niveau de l'emploi offert par la société sont générales, mais personne ne

...

convient que la société pourrait employer davantage de travailleurs. Aussi ces doléances portent-elles surtout sur les comparaisons de l'emploi entre villages voisins : le village interviewé est généralement "abandonné", ce sont les villages voisins qui profitent des possibilités d'emploi offertes par la société et les interviews finissent par déboucher sur les oppositions de villages : villages des zones basses contre villages des "hauts", sous-groupes contre sous-groupes, tel M'Remani-Bandrakouni contre Tindini-Comoni, etc...

Quant au taux des salaires, sa modicité est durement ressentie, on la met en rapport avec le prix des denrées à acheter (riz essentiellement) mais non avec la valeur du travail accompli.

Autrement dit, les réactions paysannes demeurent essentiellement passives dans leurs effets, et cela tient, semble-t-il, au prestige de la société, à la "crainte révérentielle" dont font preuve à son égard les masses paysannes en général, et les cadres représentatifs locaux en particulier, au fait que les oppositions paysannes à une situation nettement définie et dominée par l'entreprise de plantation, sont dérivées en conflits internes entre villages à propos de la terre et de l'emploi. Il n'existe pas de conscience collective paysanne de ces problèmes qui se définisse en s'opposant au groupe dont les comportements en conditionnent la résolution. En ce sens, il n'existe pas, à Anjouan, de classe paysanne.

Section 2

Les effets de la domination

Pour la recherche des effets du comportement des Sociétés, on se limitera au cas de Patsi. Les problèmes qui se posent à l'île entière, et pas toujours dans les mêmes termes qu'à Patsi, seront évoqués en conclusion, en même temps que l'on s'efforcera de leur donner une solution. On ne doit cependant pas oublier que le modèle

...

de Patsi est aisément transposable à plus de la moitié de l'île et à la moitié de la population rurale (Domaines de la S.C.B. de la vallée d'Ajaho et du Sud de Nioumakélé.

Dans le cours de la section précédente, un certain nombre de conséquences de l'analyse socio-économique de la région de Patsi se sont imposés à nous : par exemple exiguité de l'espace agricole par foyer : 1,28 ha de réserve

1,60 en comptant les empiètements sur le domaine de la S.C.B.

2,26 si tout le domaine de la S.C.B. était affecté au groupe villageois.

De même, il a été aperçu que la firme qui occupait 29 % de la surface agricole de la région, n'utilisait que 14 % de la force de travail disponible, alors que les conditions économiques extérieures à la région sont telles que, pratiquement, la population ne doit compter que sur ses propres ressources.

Pour analyser les comportements actuels dans leurs effets, on peut établir un certain nombre de coefficients. Ils concernent essentiellement les niveaux des revenus. D'autres seront établis pour l'étude de la productivité des plantations et des cultures vivrières. En outre, le développement des innovations, la destruction du capital forestier et foncier inhérent aux données capitalistiques actuelles et à l'attitude de la firme à leur égard, doivent être évoqués. On examinera donc dans trois paragraphes successifs la triple série des effets actuels : sur la répartition - sur la production - sur le capital.

§ 1 - Effets sur la répartition

a)- La méthode utilisée

On reprend à cet effet les données de l'analyse économique.

Les problèmes de répartition peuvent être posés à trois niveaux : au niveau de la firme, des villages et de la région entière.

Au niveau de la firme, les effets peuvent être mesurés en rapportant les salaires aux revenus de la firme. Ceux-ci se décomposant selon la théorie économique classique en salaires, rente, intérêts et profits, nous rechercherons un coefficient de rémunération du travail. Pour que ce coefficient soit correct, il faut que les revenus soient nets des coûts et des amortissements, ce que nous ne pouvons ici calculer.

Donc, nous nous limiterons à un coefficient de rémunération ^{même} imparfait. Sur le modèle, nous pouvons calculer la part du travail salarié fourni par les villages. Ce sera ce coefficient qui sera le plus intéressant pour nous, parce que mettant en cause les rapports entre Société et paysans.

À u niveau de l'économie villageoise, nous pouvons comparer la place qu'occupent sa production autochtone et les salaires de la firme dans la formation du revenu des villages. Il faudra ensuite mettre ces données en regard de la part des deux groupes dans la possession du capital foncier.

Enfin, l'examen du compte global va nous indiquer comment se fait l'équilibre économique de la région, et à quel prix. Il va nous permettre de mesurer toute l'étendue de la domination.

b)- Essai de mesure des effets

La mesure des effets de la domination nécessite, avant l'établissement des coefficients significatifs, le calcul des quantités globales nécessaires et de leur décomposition dont l'élaboration de comptes économiques est de nature à rendre compte de la manière la mieux appropriée.

I - Les quantités globales de la région et leur décomposition à établissement de comptes par sections et d'un compte global

La coexistence dans la région de Patsi d'une entreprise avec ses plantations, et de populations comoriennes se livrant à

TABLEAU N° 3

"RESSOURCES" - "EMPLOIS" DE LA ZONE

I - COMPTE GLOBAL

Ressources	Montant	%	Emplois	Montant	%
Production industrielle (sisal-ylang)	I9.200.000	55%	Paiement de facteurs extérieurs à la région		
Services effectués par le Gouvernement (égal au montant des salaires versés)	800.000	2%	salaires non-résidents	I.200.000	3,5%
Services rendus par les artisans	500.000	1%	amortissements, profits, etc...	I3.300.000	36%
Production agricole des villages (vendue)	<u>3.300.000</u>	10%	Salaires ménages européens	600.000	1,5%
Total des revenus monétaires	23.800.000		Dépenses des villages hors de la région	10.200.000	27%
autoconsommation	<u>II.500.000</u>	32%	Impôts	355.000	1%
Total des productions & des services.	35.300.000	100%	Total de la dépense monétaire	25.600.000	
Ressources externes: salaires occasionnels perçus hors de la région- Autres rémunérations.	900.000	frs	Autoconsommation	<u>II.500.000</u>	31%
Allocations familiales	900.000		Total des Emplois ...	37.000.000	100%
Reports des revenus monétaires	23.800.000				
Total monétaire disponible	25.600.000				
Autoconsommation	<u>II.500.000</u>				
Total du disponible : ...	37.000.000	frs			

II - COMPTES SECTORIELSA - Secteur firme

Ressources	Montant	Emplois	Montant	%
Sisal	9.600.000	Paiement facteurs de production et profits:		
Ylang	9.600.000	(salaires non-résidents	1.200.000	6%
		(résidents non-comoriens	600.000	3%
		(résidents comoriens	4.100.000	22%
		Consommation intermédiaire, investissement: amortissements, profits	13.300.000	69%
Valeur brute de la production de la firme	19.200.000	Dépenses de la firme	19.200.000	100%

B - Secteur villagesa)-Sous-secteur d'autoconsommation

Autoconsommation riz	6.000.000	frs
autres productions (y compris coco) - bétail	5.500.000	
	II.500.000	frs

b) - Sous-secteur monétaire.

Ressources	Montant	Emploi	Montant
Salaires de la firme	4.100.000	Dépenses effectuées hors :	
Salaires du Gouvernement :		de la région	
Agriculture 350.000		Achat de riz 4.500.000	
Travaux publics 450.000)	800.000	Noix de coco 2.600.000	
Allocations familiales	200.000	Achats divers 3.100.000) 10.200.000	
Autres salaires (travaux de l'extérieur ...	900.000	Impôts	355.000
Rémunération travaux à l'extérieur	500.000		
Productions vendues à l'extérieur de la région	<u>3.300.000</u>		
Total des ressources monétaires	10.500.000	Total des dépenses monétaires	10.500.000
Report autoconsommation	<u>II.500.000</u>		
Total disponible villages	22.000.000		

Production des villages :

Produits vendus	3.300.000
Produits autoconsommés	<u>II.500.000</u>
	14.800.000

Revenus des villages	14.800.000	70%
Salaires de la firme	4.100.000	20%
Salaires du Gouvernement	800.000	10%
Autres salaires venant de l'extérieur ...	900.000)	10%
Rémunération de travaux	500.000)	
	<u>21.300.000</u>	100%

c)- Secteurs particuliers non-comoriens

<u>Ressources</u>	:	<u>Emploi</u>
- Salaires firme 600.000 frs		- Dépenses (a l'extérieur) de la région 600.000 frs

l'agriculture traditionnelle, impose pour le calcul du revenu global de la région et, ultérieurement, pour effectuer les décompositions pertinentes, l'établissement de comptes pour chacun de ces secteurs : société et villages, comptes balancés en ressources (recettes) et emplois (dépenses). En outre, l'existence des Européens qui résident à Patsii (Direction du Domaine) oblige à ouvrir un troisième compte "sectoriel". L'élaboration de ces trois comptes permettra ensuite d'établir le compte global de la région.

a)- Le secteur constitué par la firme

Le revenu de la Société peut être évalué à 19.200.000 frs dont 9,6 pour le sisal et 9,6 pour l'ylang. Considéré comme utilisé au paiement des facteurs de production, le solde formant le profit, on obtient la décomposition suivante :

- Salaires allant au personnel non-résident.....	1.200.000 frs
- Salaires allant au personnel de direction, non-comorien.....	600.000
- Salaires allant au personnel subalterne (ouvriers agricoles, et autres habitants des villages de la région).....	4.100.000
- Consommation intermédiaire, amortissements, inves- tissements, rémunération du capital (intérêts) et profit.....	13.300.000

b)- Le secteur des villages

Dans les coefficients significatifs qui seront établis plus bas, il est nécessaire d'inclure la valeur théorique des productions autoconsommées, dans la mesure où l'on doit mettre en parallèle les activités traditionnelles et les activités basées sur les plantations. Il est donc nécessaire d'inclure l'autoconsommation dans le revenu global de la région, et par voie de conséquence, de distinguer dans le compte du groupe villageois, un sous-secteur qui cerne l'autoconsommation.

I^o Le sous-secteur d'autoconsommation

On utilise les études de production et de revenus de la première section sans dissimuler combien ces études auraient gagné à être appuyées sur des enquêtes de budgets systématiques du type de celles qui ont été réalisées à Bongouanou (Côte d'Ivoire) (1). En effet, les résultats dont nous faisons ici état concernent une petite enquête de budgets familiaux portant sur 30 foyers de la région tirés au sort.

L'autoconsommation en riz a été évaluée plus haut à 6.000.000 de francs ; celle en coco est négligeable (500.000). Les autres productions autoconsommées qui forment une grande partie de la consommation ; bananes vertes, feuilles et tubercules de manioc et de taro, maïs, patates, occupent dans les budgets relevés une place presque égale au riz, soit 4.500.000 frs. Les abattages de bétail consommé pour les fêtes (Ramadan par exemple) peuvent être évalués à 500.000 francs. Cela donne un chiffre d'autoconsommation globale de plus de 11.000.000 de francs, qui représente plus de la moitié des ressources dont disposent les villages.

2^o Le sous-secteur monétaire

Les dépenses d'achat de riz s'élèvent à 4.500.000 frs et celles de coco à 2.600.000 frs. Les autres dépenses comprennent 500.000 frs de dépenses quotidiennes autres que le riz et les noix de coco, et 2.600.000 frs d'achats de biens durables. Le montant des impôts s'élève à 355.000 frs. Les "emplois" monétaires des villages atteignent donc 10.500.000 frs et ne comportent que un cinquième de dépenses non quotidiennes.

(1) - Enquête nutrition-niveau de vie, subdivision de Bongouanou, 1955-56, conjointement par le Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer, le Service de Statistiques de la Côte d'Ivoire et l'Organisme de recherches sur l'alimentation et la nutrition en Afrique (ORANA)

Les ressources comprennent les salaires perçus sur le domaine, ceux du gouvernement, les rémunérations pour les travaux accomplis en dehors de la région, le bénéfice des ventes de produits agricoles et d'élevages, les allocations familiales. Et, dans ces ressources monétaires, les salaires du domaine ne font que 40%.

3^e Le compte économique des villages

La production autoconsommée représenterait donc un peu plus de la moitié des ressources disponibles, la production vendue à l'extérieur 15% et les travaux accomplis à l'extérieur, par les maçons et les forgerons, environ 2%. La valeur des biens produits et des services rendus par les villages s'élèverait donc à 70% des ressources disponibles. Les salaires complèteraient donc le disponible à raison de 25%, le reste étant représenté par les allocations familiales. Encore, sur ces salaires, ceux qui viennent de la Société ne représenteraient que 70%.

C)- Le compte des ménages européens

Il comprend en ressources le montant des salaires perçus et en emploi les dépenses qui correspondent à ces salaires. Aucune dépense n'étant pratiquement effectuée dans la région, les salaires qui les supportent peuvent être considérés comme payés à l'extérieur de la région.

D)- Le compte global de la région

Il comprend :

I^e en ressources : la valeur de la production des cultures industrielles, sisal et ylang-ylang (55%) - les services effectués par les salariés du gouvernement pour le fonctionnement des pépinières et l'entretien de la route, et la valeur des travaux exécutés à l'extérieur par les artisans (3%) - les bénéfices des ventes de produits vivriers et d'élevage hors de la région (10%).

On obtient ainsi le montant des revenus monétaires de la région qui s'élèvent à 23.800.000 frs et, en ajoutant la production consommée (32%) à 35.300.000 frs.

...

2^e en "emplois" : la rémunération des facteurs de production de la firme qui ne reviennent pas à la région et les profits qui sortent aussi de la région (32,5%) ; les dépenses effectuées par le groupe des villages hors de la région (27%) ; le paiement des impôts et les salaires allant aux ménages européens (2,5%).

On obtient ainsi le montant des dépenses de la région qui s'élèvent à 25.600.000 frs. Avec la valeur des consommations d'autosubsistance (31%) on arrive à un total des "emplois" de 37.000.000 francs qui dépasse de 1.700.000 frs la valeur de la production et des services fournis par la région.

La différence représente les rentrées de salaires pour les emplois occasionnels et les activités de fortune exercés au dehors par les résidents de la région.

2 - Les résultats : les relations entre les quantités globales, les coefficients significatifs et leur valeur

On va reprendre en les chiffrant les données que nous nous sommes promis d'établir.

a) En ce qui concerne le compte "Entreprise", la part des salaires apparaît faible par rapport à la valeur de la production (29%). En outre, les salariés des villages ne touchent que 22% de la valeur brute de la production.

Si l'on rapporte les diverses masses de salaires aux nombres de salariés qui en bénéficient, on aperçoit que les taux de salaires annuels sont, respectivement, de 33.000 pour les villages et 45.000 frs pour l'ensemble des salariés de la firme. La moyenne des salaires qui ne vont pas aux villages s'élève à 60.000 frs. Ceci tient en très grande partie au fait que la région ne fournit pas les cadres comoriens dont la firme a besoin, mais aussi au taux bas des salaires payés aux travailleurs des villages. En outre, nous devons tenir compte que le taux de 33.000 frs se rapporte à un travail de plein emploi : 25 jours pendant 12 mois. Si nous

...

comptons l'effectif moyen des salariés employés à la firme pendant un an, nous arrivons, pour les journaliers des villages, à un chiffre de 140 à 145 personnes qui perçoivent 3.400.000 francs de salaires, soit 24.000 frs par an. Autrement dit, l'entreprise n'emploie que 14 à 15% de la main-d'œuvre masculine des villages à un taux de plein emploi de 33.000 francs par an : on s'explique alors que les travailleurs des villages ne touchent, en salaires, que 22% de la valeur brute de la production de l'entreprise.

b)- Dans l'économie des villages, la valeur de la production tirée par les paysans de leurs terroirs (production consommée et vendue) représente 70% et les salaires de l'entreprise 20% de leurs revenus. Les Sociétés de plantation, pour justifier leur occupation des terres affirment qu'en compensation, elles font vivre les populations qui environnent leurs domaines. La part réelle (70%) des productions autochtones dans la formation de leurs revenus fait justice de cette assertion.

La valeur des productions autochtones (14.800.000 frs) comparée à celle des productions de la firme (19.200.000 frs) fait justice également d'une autre assertion, formulée sans nuances, selon laquelle ce sont les cultures riches qui sauvent les populations d'Anjouan d'une plus grande misère provoquée par l'accroissement démographique et le caractère peu productif des cultures vivrières. Ce serait vrai à condition que ces cultures aient de hauts rendements, soient d'un "rapport" financier élevé et occupent beaucoup de main-d'œuvre payée à des taux décents. Les plantes à parfum, la vanille, tant que les cours à l'exportation demeurent élevés, constituent de bons exemples de telles cultures, certainement pas le sisal. Or, précisément, c'est le sisal qui occupe la plupart des terres de plantation à Patsi (1)- 85% des terres contre 15% en ylang-ylang.

La productivité de la terre serait à Patsi (2) :

(1) - En 1960, avant la tentative de reconversion de la S.C.B. d'une petite partie de la sisalerie en cafériers et cacaoyers.

(2) - Il s'agit ici de la valeur de la production par unité de terre. La notion de rendement porte sur des quantités de produit et non leur valeur. Elle est technique mais non économique.

Types de cultures	Surfaces cultivées	Valeur de la production	Productivité de la terre
			1 ha
Cultures vivrières	881 ha	14.800.000 F	16.750 frs
Sisal	314	9.200.000	29.000
Ylang-ylang	55	9.200.000	167.500

Mais les salaires distribués par l'entreprise ne représentent que 20% de la valeur brute de la production, c'est-à-dire qu'en supposant qu'un hectare de sisal demande autant de travail qu'un hectare d'ylang, la valeur de la productivité des cultures de sisal et d'ylang se répartit ainsi entre les facteurs de la production.

Cultures industrielles	Productivité de la terre	Salaires	Rémunération des autres facteurs, coût amortissements
	1 ha		
Sisal.....	29.000 frs	8.400 frs	20.600 frs
Ylang-ylang.....	167.500	48.500	119.000

Ainsi, en supposant que les paysans de la région reçoivent la totalité des salaires distribués par le domaine, (alors qu'ils n'en perçoivent que les deux tiers), un hectare de cultures vivrières rapporte aux paysans de Patsi le double d'un hectare de sisal. Autrement dit, et plus concrètement, les revenus des terres à sisal doubleraient si on les abandonnait aux villages, si on les arrachait et si l'on en faisait des cultures vivrières.

Nous pouvons aller plus loin : dans les conditions actuelles, du fait que les deux-tiers des salaires distribués par la société profitent aux paysans de la région, le "rapport" pour ces

...

paysans d'un hectare planté par moitié sisal et ylang se situerait autour de 21.500 frs, c'est-à-dire 25% à peine au-dessus de la valeur d'une même surface de cultures vivrières. Le faible rapport du sisal d'une part, les caractéristiques de la répartition des revenus de la Société, d'autre part, conduisent à déprécier les possibilités d'une plantation de cultures riches et à les ramener au niveau de l'agriculture traditionnelle. Cela explique alors les caractéristiques actuelles de l'économie régionale telles qu'elles apparaissent à la lecture du compte global.

c)- La comptabilité globale de l'économie régionale

1^o La valeur des productions et des services s'élève à 35.300.000 francs, et si les productions du domaine atteignent 55% de ce chiffre, celles des villages représentent seulement un peu moins (43%). On notera dans cette région de plantations "qui font vivre la population" l'importance des productions d'autosubsistance (un tiers).

2^o Les dépenses monétaires effectuées par la région s'élèvent à 25.600.000 frs. Pour avoir le montant total des "emplois", il faut ajouter la valeur de l'autosubsistance, soit au total, 37.100.000 francs. Il y a ainsi un déséquilibre entre la production et les "emplois" de 1.800.000 frs qui est couvert par :

- les salaires gagnés hors de la région lorsque les paysans partent s'embaucher dans les villes pour se faire un peu d'argent.
- les allocations familiales.

3^o Parmi les dépenses monétaires, on remarque la masse des 13 millions qui consistent en coûts de fabrication (sauf main-d'œuvre, c'est-à-dire essentiellement achat de produits énergétiques, et coûts de distillation) amortissements, intérêts, profits. A côté de cette masse, 10.200.000 frs représentent les dépenses des villages qui consistent en achats de riz, de noix de coco, de denrées de consommation quotidienne, soit 75%; et en dépenses diverses (achats de vêtements, de chaux, de mobilier, d'ustensiles

(25%) qui, en fait, représentent moins d'un dixième de la valeur de la consommation alimentaire quotidienne.

Si l'on calculait la valeur moyenne des biens disponibles par habitant de la région, on obtiendrait le chiffre de 12.500 frs, soit 62.500 frs par foyer. Or, par foyer, les revenus monétaires s'élèvent à 19.000 frs environ, et la valeur de l'autoconsommation évaluée autour de 20.000 frs, soit 40.000 frs au maximum. Ceci n'avait d'autre but que de mettre l'accent sur le caractère arbitraire des concepts de revenu moyen, et de montrer l'importance des phénomènes de répartition. Encore le chiffre de 40.000 frs doit-il être utilisé avec précaution car il recouvre en réalité deux choses irréductibles l'une à l'autre : un revenu monétaire utilisable selon les tendances socio-culturelles de consommation adoptées par la population - un revenu moyen d'une quantité de produits tirés des champs et consommés par les familles, et auxquels on a attribué arbitrairement à des fins de comparaison, une valeur monétaire.

Résumons :

une entreprise européenne de plantation occupe les meilleures terres agricoles et presque le tiers des surfaces cultivables de la plaine de Patsi. De ce fait, les terroirs de cultures des trois villages qui groupent près de 3.000 habitants sont rejetés sur les mauvaises pentes des montagnes périphériques, et une moyenne de quelques 140 ouvriers agricoles (sur les 550 foyers que comporte la région) travaillent sur les plantations. Elle représente exactement 15% de la force de travail disponible dans les trois villages, et gagne en salaires 22% de la production des plantations qui vont fournir seulement 20% des ressources totales de ces trois villages. Il s'agit évidemment là de revenus en argent qui permettent l'insertion des familles paysannes dans une économie monétaire, mais ces revenus n'atteignent pas 1,2 fois le montant des recettes en argent que procure la vente à l'extérieur de la région de produits vivriers. Bien plus, malgré l'installation des plantations sur les meilleures terres, malgré la prolétarisation et le

salariat, les paysans des villages continuent à vivre à 55% dans l'autosubsistance. Mais il ne s'agit plus d'économie pré-monétaire, les rapports de droit personnel dans les régions de domaines sont des reliques, il n'y a plus de clients que le maître "exploite" mais aussi protège, plus de "paternalisme féodal", seulement une économie marchande dans laquelle il faut de l'argent pour acheter des subsistances, et où il faut, faute d'argent, produire ces subsistances.

L'autosubsistance n'est plus alors un état "primitif" de l'économie, qui va peu à peu disparaître, devant les échanges monétaires, elle est un refuge des populations dont les subsistances ne sont pas assurées par les conditions de l'économie monétaire, une conséquence, un fiasco de l'économie monétaire, actuel, sans doute temporaire, un fiasco néanmoins.

§ 2 - Les effets sur la production

Sisal et ylang constituent, dans la zone, des innovations dont on peut assurer la valeur en comparant leur productivité par unité de surface à celle des cultures vivrières.

- ylang-ylang.....	167.500 frs à l'hectare
- sisal.....	29.000 frs "
- cultures vivrières.....	16.500 frs "

Mais, ainsi que nous l'avons vu, il faut, pour apprécier le caractère productif des cultures, dans le cadre d'un développement de l'économie paysanne, tenir compte de la rémunération des paysans. L'ylang-ylang et le sisal rapporteront ainsi, en moyenne, à l'économie villageoise, respectivement 48.500 frs à l'hectare et 8.400 frs.

Les cultures industrielles constituent à Anjouan l'aspect positif de l'activité des firmes parce qu'elles ont introduit un élément d'innovation susceptible de fournir de hauts revenus par unité de surface de production.

Mais cet aspect d'innovation, du fait du comportement de la firme, et par le jeu de la répartition, tourne court et ne profite pas au pays dans lequel il s'insère.

Sur le plan productif il en est de même. Le comportement de la firme a des effets tels que la productivité, du moins pour le sisal, est extrêmement faible. D'une part, les plantations existantes supposeraient et exigerait un volume de main d'œuvre plus grand, et les soins qui seraient ainsi prodigués à la plante, accroiraient les rendements et la valeur de la productivité à l'heure. D'autre part, le sisal ne constitue pas une culture très appropriée à Patsi et, en outre, la Société n'a pas, par opposition à la Société de Nioumakélé, dans le sud d'Anjouan, diffusé l'innovation des cultures d'exportation en milieu paysan.

I. - Les soins défectueux aux plantations de sisal et la faiblesse des rendements.

Les plantations de sisal de la S.C.B. dans la plaine de Patsi apparaissent peu soignées par rapport à certains secteurs de plantations de Bambao M'Tsanga, ou encore aux plantations de la Société de Nioumakélé dans le sud d'Anjouan; pieds peu robustes, herbes, broussailles et arbustes qui encombrent et étouffent les plantations. L'entretien normal de la plantation exigerait deux desherbages annuels qui ne seraient pas effectués. Il en résultera un moindre développement des feuilles, de leur nombre et de leur poids en fibre, donc un moindre rendement en fibres, de la plantation en même temps qu'un moindre dégré dans la qualité du sisal fabriqué.

Le rendement en fibres de sisal de la N.M.K.L. serait supérieur à celui de la S.C.B. Les services du Gouvernement (Agriculture) l'admettent à 10 ou 11 g de fibres par feuille au lieu de 5 à 7 pour la S.C.B.

C'est peut-être la raison pour laquelle la S.C.B. emploierait moins de main d'œuvre que l'autre firme à l'entretien de ses plantations de sisal, compensant les moindres rendements en poids

de fibres par de moindres coûts d'entretien. La conclusion serait donc que les plantations de la S.C.B. ne peuvent que se dégrader avec le temps et les rendements, et la production baisser encore davantage. C'est ce que les statistiques constateraient depuis plusieurs années :

Production de sisal de Patsi (déclaration de la Société)

1958/59 - 256 tonnes ;	1960/61 - 179 tonnes
1959/60 234 "	

Les effets de ce comportement sont multiples et ont déjà été aperçus : la limitation de la production susceptible d'être obtenue de la plantation (par suite des bas rendements) et limitation de l'emploi et de la demande de travail aux paysans des villages (par suite des moindres façons culturales et du moindre entretien).

La firme conserve ses plantations de sisal dans la stagnation en n'utilisant que peu de main-d'œuvre, il en résulte pour elle un moindre profit mais pour les villages susceptibles de fournir éventuellement la main-d'œuvre supplémentaire, c'est la non-réalisation d'un supplément de revenus.

En outre, il faut noter la distorsion entre la production étale, donc un revenu et un volume d'emploi qui tendent à se stabiliser, et une démographie de la population paysanne, et une offre de travail croissante qui en résulte.

II - La valeur du choix du sisal comme culture industrielle à Patsi

Le sisal ne fait pas partie des plantes industrielles de haut rendement et de "rapport" élevé. En revanche sa culture est exigeante en éléments du sol et est appauvrissante puisque, du fait que les feuilles de la plante sont coupées pour être traitées, aucun humus n'est restitué au sol. Aussi, le sisal est-il installé en peuplements artificiels pour l'exploitation industrielle, soit dans des régions tropicales où le climat assez sec (moins de 1m

de pluie par an : cas du sud d'Anjouan, cas de l'Androy à Madagascar) ne permet pas d'autres cultures, bien que l'espace agricole puisse être réduit, soit que l'espace agricole est très large, au contraire qu'il y a sous-peuplement, et que la plante est un moyen de valoriser de grandes régions. De toute façon, le sisal à Patsi étonne, dans une zone au sol volcanique originellement riche, dans un climat où la pluviométrie atteint 1,50 m dans les parties les plus basses, et dans une île où la densité humaine très forte réduit considérablement l'espace agricole des habitants.

Le problème est de trouver une culture d'exportation dont le marché mondial ne soit pas encombré.

Depuis 1960 une petite partie du domaine de Patsi est recouverte en café et cacao, les ombrages ont été plantés en même temps que les plants et les soins donnés ne paraissent pas avoir été considérables.

III - L'absence de diffusion des innovations en milieu paysan

Jusqu'en 1960 et depuis le remplacement de la canne à sucre la S.C.B. s'est cantonnée à Patsi dans les cultures industrielles du sisal et de l'ylang-ylang. Elle n'a pas innové d'autres cultures, ni diffusé des innovations dans l'économie villageoise ceci à la différence de la Société de Nioumakélé. Ni métayage favorisant l'introduction de cultures riches en milieu **comptien** (vanille par exemple) ni incitation à développer d'autres cultures de haut rapport sous la garantie d'achat par la firme à un prix fixé d'avance, mais seulement : fonctionnement de l'entreprise sur le capital foncier prélevé sur l'espace agricole de la région ; emploi de travail salarié dont le volume est réglé selon les besoins actuels de la firme et la politique du moment, sans aucun rapport avec la situation démographique de la région ; limitation à deux des spéculations à l'exclusion de toute autre.

Nous avons appréhendé en termes comptables les effets sur l'économie des paysans d'un tel comportement. Il interdit en pratique

...

tout investissement, faute pour les paysans de disposer de "réserves" monétaires suffisantes. Dans une première approche socio-économique de l'île (ORSTOM, Tananarive, 1961) nous avons mis l'accent sur les difficultés des paysans anjouannais de procéder à des investissements économiques, dont les modèles sont déjà conçus par eux et que certains ont déjà expérimenté avec succès ; il n'est que de constater la montée en flèche de la production de la vanille depuis 1959 pour s'en convaincre. Tous les paysans sont prêts à planter de la vanille, à condition d'avoir l'argent nécessaire. Puisque l'élevage du bétail sert à constituer des "réserves" pour les dépenses sociales à accomplir (mariage, fêtes religieuses, jeûne, etc...) et que le crédit agricole ne joue pratiquement pas dans la plupart des cas, il faut bien que ce soit le salariat qui fournit les surplus monétaires permettant l'acquisition, la plantation et l'entretien de quelques vanilliers. Il est significatif que parmi les 18 salariés de l'enquête sur les budgets familiaux, il y en ait eu 7 qui aient de petites plantations de vanille, tandis que sur 12 non-salariés il n'y en avait qu'un. Encore faut-il, pour constituer des "réserves", que les ouvriers ne soient pas trop sous-employés, et chaque mois, et dans l'ensemble de l'année.

Tel est, en termes économiques, le frein que la domination de la société, avec ses terres, ses bas salaires et son sous-emploi des ouvriers, oppose au développement des innovations.

Psychologiquement, c'est encore plus catastrophique. Nous avons essayé de montrer comment la faiblesse des ressources monétaires des populations villageoises les oblige à maintenir, sinon se réfugier dans l'autosubsistance. Pour les familles qui en vivent et qui n'ont que les ressources de leurs champs avec les aléas des récoltes, les discours des agents du Service de l'Agriculture sur les bienfaits de la culture de la vanille et le devoir de planter des lianes n'ont pas de prise. Il y a là une opposition irréductible entre la dynamique de l'expansion qui suppose d'abord que les gens n'ont pas faim, ensuite qu'ils ont des réserves monétaires pour

• • •

investir, et une situation socio-économique où l'argent demeure rare, le travail aussi, et où l'accroissement démographique réduit l'espace agricole et les subsistances de chacun.

§ 3 - Effets sur le capital

On a regroupé dans ce vocable un certain nombre de conséquences, désastreuses pour les potentialités de la région, qui résultent des données capitalistiques et du comportement de la firme à Patsi.

On citera très brièvement, d'une part les effets de l'occupation par la firme des terres les plus basses et les meilleures qui engendre l'occupation par les villageois des terres de montagne et de forêt avec les conséquences que cela comporte : érosion et épuisement des sols de pente ; déforestation et destruction des sols de forêt ; d'autre part, les effets du comportement de la firme sur ses terres avec exploitation sans amélioration ou reconstitution du sol.

I - Destruction des sols de montagne et déforestation

On soulignera seulement que la firme occupant 90% des terres les plus basses et ne faisant vivre que 14% de la population, il est bien nécessaire que les autres habitants disposent d'un terroir pour leurs cultures vivrières et l'installent dans les zones les plus hautes. Il est certain que les techniques comoriennes de culture sont destructives de la forêt et de sols, mais la S.C.B. ne semble pas, à Patsi, avoir fourni aux paysans des exemples de cultures moins destructives, ni diffusé l'innovation de tel type de culture.

II - Epuisement des sols du domaine de la S.C.B.

On a souligné à propos du sisal l'effet détructif de cette culture sur le sol de Patsi. Une reconversion serait, aux dires des techniciens, nécessaire, précédée d'une jachère véritable permettant la

reconstitution du sol, ou même combinée avec un enrichissement du sol, Il est juste de reconnaître les difficultés, pour la firme, d'une telle attitude devant la "faim" des terres de villages et les impulsions que les représentants officiels du peuple risquent, dans une telle hypothèse, de communiquer à leurs électeurs.

CHAPITRE III
LA COMMERCIALISATION DE LA VANILLE

Le coprah, le girofle, la vanille sont les principales cultures "riches" auxquelles les paysans anjouannais peuvent s'adonner et qui constituent, hormis le salariat sur les plantations, leurs principales sources de revenus monétaires. L'organisation commerciale des exportations est pour eux capitale du fait que les cours mondiaux et les bénéfices des exportateurs commandent l'importance de leurs revenus.

Parmi ces cultures, la vanille occupe une place de choix : elle exige des conditions écologiques et techniques que les paysans peuvent facilement réaliser et, de ce fait, s'est extrêmement et rapidement répandue à Anjouan. Il n'est pas de village qui n'ait dans le fond de quelques ravines de petites plantations de vanilliers. En outre, elle constitue un produit de forte valeur unitaire : 400.000 frs à l'hectare contre 42.000 frs pour le coprah et 82.500 frs pour le girofle séché (1). En même temps, la valeur des exportations de vanille préparée s'établit à 73 millions frs CFA contre 23 pour le coprah et 9 pour le girofle (2). Cette spéculation est donc assez représentative des activités économiques liées aux cultures riches pour qu'elle justifie le choix que nous avons fait.

*

* * *

La commercialisation de la vanille met en rapport des producteurs, des collecteurs qui sont souvent des boutiquiers de

(1) - Normes du Service de l'Agriculture - Cours de l'étude de l'INSEE et des statistiques douanières. Aux paysans des cultures rapportent à l'hectare ; pour la vanille 175.000 frs ; pour le coprah 30.000 frs pour le girofle 55.000 frs.

(2) - Evaluation concernant 1960.

villages, des "préparateurs" qui se chargent de faire sécher la vanille et de l'apprêter pour l'exportation, enfin des exportateurs qui ont une clientèle d'acheteurs au-delà des mers. Les exportateurs sont en même temps préparateurs et ce sont eux qui financent le collectage au moment de la campagne de la vanille en mai-juin. Ce sont les négociants indiens, des exportateurs comoriens (deux et les Sociétés qui se mettent aussi à commercialiser la vanille.

Elle est l'occasion d'un type original de rapports entre groupes : à des rapports d'immédiateté entre dominants et dominés, qu'il s'agisse de métayage ou de salariat, elle substitue un schéma qui introduit entre le groupe dominant et les populations paysannes, un médiateur proche de la vie paysanne dont les activités sont étroitement liées à celles du groupe dominant : il s'agit des collecteurs et commerçants de villages.

La compréhension des comportements actuels n'est intelligible que lorsqu'on connaît les origines et le développement de la culture de la vanille à Anjouan, et les conditions techniques de la production et de la commercialisation. Sur les origines, nous possédons quelques indications consignées dans les auteurs de la fin du siècle dernier et au début de celui-ci (1). En outre, les informations fournies par ceux qui ont été les promoteurs et les instigateurs de ces activités : anciens directeurs de société, vieux planteurs, directeurs actuels qui ont favorisé le développement de la culture parmi les propriétaires et les paysans anjouanais. La connaissance des techniques de production et de commercialisation a été facilement acquise par les informations recueillies

...

(1) - Les auteurs s'étendent volontiers sur la genèse des plantations et des activités marchandes qui constituent souvent, à leurs yeux, l'actif de la colonisation. Voir à ce sujet : "GEVRET : "Les Comores" et surtout REPIQUET : "Le Sultanat d'Anjouan".

auprès de l'Administration, des propriétaires, des paysans, des sociétés, des exportateurs et des collecteurs.

Les données historiques font état d'un extraordinaire développement de la culture au début du siècle, essentiellement aux mains des colons ; en dehors d'eux, quelques propriétaires comoriens seulement s'y adonnaient. Ensuite, nous savons que la production a considérablement baissé. Isnard cite encore en 1921 le chiffre de 116 tonnes pour Anjouan (1). Le cyclone de 1950 a détruit également bien des plantations :

- production de vanille d'Anjouan	1950	23 tonnes
	1951	4,6 "

C'est dans les toutes dernières années, à partir de 1959, qu'un "boom" sur la vanille apparaît. Dans l'intervalle, les colons ont économiquement disparu et les sociétés de plantation se sont peu adonnées à cette culture. Les plus gros producteurs sont jusqu'en 1959-60 les propriétaires terriens de Mutsamudu, de Ouani et de Sima avec les domaines de la Société de Nioumakélé (Mirondroni, M'limajou, Niambamoro, Kangani) et ses métayers, Le "boom" vient, en petite partie de l'effort de la Nioumakélé, pour développer cette production chez les paysans de son domaine, en particulier par l'octroi de terres aux paysans à la condition de planter de la vanille en métayage ; en petite partie de la politique des Services agricoles qui se sont attachés à la vulgarisation de cette culture ; en grande partie, de la découverte par les paysans de son caractère rémunérateur. A partir de 1955, tout le monde se met à planter de la vanille, le Service d'Agriculture encourage le mouvement, donne des conseils techniques, le niveau des prix d'achat aux producteurs est tel qu'il enthousiasme ; en 1960,

...

(1) - Les auteurs s'étendent volontiers sur la genèse des plantations et des activités marchandes qui constituent souvent, à leurs yeux, l'actif de la colonisation. Voir à ce sujet : "GEVRET : "Les Comores" et surtout REPIQUET : "Le Sultanat d'Anjouan"

les prix d'achat du producteur se sont établis entre 200 et 500 francs au kilo, de telle sorte qu'au prix de 250 francs, un are de vanille (10m x 10m) a rapporté 4.000 francs (1). De 1960 à 1961, la production est passée de 17 à 27 tonnes et la vanille apparaît comme le type de la culture commerciale vulgarisée au niveau des paysans, et susceptible au moins dans l'immédiat de fournir un revenu monétaire d'appoint considérable.

Les rapports entre les paysans, les collecteurs et les exportateurs, ont été étudiés en deux phases :

1^o dans un cadre géographique délimité et au niveau du village :

on a pris la région de Nioumakélé pour cadre de référence, plus précisément un des villages, et l'on s'est efforcé de décrire et d'analyser les rapports qui s'établissent entre le paysan et le collecteur, et à travers celui-ci, l'exportateur.

2^o dans le cadre de l'île, on a confronté les résultats obtenus à Nioumakélé avec les données recueillies au cours des tournées de village conçues pour obtenir une connaissance visuelle et globale de la vie des communautés paysannes.

SECTION I - LE SYSTEME DE COMMERCIALISATION

§ 1 - La commercialisation de la vanille à Kangani

Le petit village de Kangani s'allonge au-dessous du plateau de Nioumakélé et de la forêt de Moya, sur une crête enserrée entre deux torrents qui descendent perpendiculairement à la mer. Il se trouve à la limite du domaine de Moya de la N.M.K.L. et les paysans cultivent sous les cocotiers et dans les ravines, des lianes de vanille, soit sur des terres qui leur appartiennent en propre, soit sur des terres que la N.M.K.L. leur a alloué à titre de métayage.

A) Les conditions de métayage de la N.M.K.L.

La Société octroie des terres aux paysans qui désirent

...

(1) - Calcul de rendement du Service d'Agriculture

cultiver la vanille dans le cadre d'un régime de métayage 2/3, 1/3, dans lequel le capital, sauf la terre, est apporté par le métayer. À vrai dire aucun contrat formel n'est établi. Le métayer est inscrit sur un livre ad hoc tenu par la direction de la société à Ajoho, et signe en regard de son nom. Il est ensuite tenu d'apporter, au chef-lieu de la section du domaine dont il relève, la vanille récoltée, et une quantité correspondant à sa propre part (2/3) lui est payée en argent. De la sorte le métayer est un client obligatoire de la Société. En outre, celle-ci joue sur le manque de terre chronique des paysans et l'abondance des terres dont elle-même dispose, et qu'elle ne met pas toutes en valeur. Pour arrondir un peu son propre domaine et ses revenus, un paysan est prêt à faire bien des choses et la société joue sur cette disponibilité pour se constituer une clientèle qui, en fait, exploite pour elle la terre sans qu'elle ait la charge et les risques de la production.

B) Les autres producteurs

A Kangani, les producteurs "libres", ceux qui ne sont pas métayers de la Société vendent la vanille au collecteur d'un négociant comorien qui est le plus gros exportateur (47%) et possède un réseau de collectage étendu à toute l'île. Ils vendent aussi un peu de vanille à un boutiquier du village qui est en relations avec les commerçants indiens de Mutsamudu. Ils vendent enfin de la vanille à un collecteur qui visite le village pour le compte de la Société de Nioumakélé. Les conditions de la commercialisation ont déjà été exposées dans un premier travail sur Anjouan et l'on se bornera ici à quelques remarques principales:

Les paysans interrogés manifestent trois soucis relatifs aux prix, au crédit et à l'isolement géographique du village.

1^o les prix

Les prix de vente de la vanille verte aux collecteurs, qui ont été relevés dans les tournées de villages après la campagne

...

1960 s'échelonnent entre 200 et 450 francs. Ceux qui sont déclarés par les paysans de Kangani leur être payés, tournent autour de 250 francs, c'est-à-dire sont inférieurs à la moyenne des prix offerts dans l'île. Cependant, aucune remarque n'a été formulée en ce sens lors de l'interview, et apparemment, les paysans du village paraissent ignorer les cours pratiqués dans l'ensemble de l'île.

En revanche, les métayers de la société, obligés de vendre leur part de vanille au chef-lieu de section du domaine, sont rémunérés par un prix plus bas que le cours pratiqué par les collecteurs : 200 francs en 1960 et cette différence a été ressentie (1). Mieux encore, le collecteur de la société qui achète la vanille aux paysans non métayers la paient aux prix offerts par les autres collecteurs.

Ainsi qu'on l'a montré à ce propos, les paysans de Kangari manquent de terres et l'octroi d'une parcelle en métayage pour cultiver de la vanille est un gros avantage, d'autant que la vanille apparaît comme le moyen le plus adéquat pour les paysans de se constituer des réserves monétaires. Alors il est difficile de donner une autre explication à la distorsion de prix pratiquée par la société, si ce n'est que celle-ci fait payer aux paysans le privilège d'avoir reçu d'elle un peu de terres.

Cependant, les conditions dans lesquelles fonctionne le métayage de la vanille paraissent éminemment favorables à la société. Nous avons déjà mis l'accent sur ce point.

- la prestation du tiers de la récolte qui est dû par le paysan à la société rémunère, semble-t-il, largement la terre fournie au métayer, terre que de toute façon la société n'exploitait

...

(1) - Dans les conversations avec les paysans, ceux-ci ne se contentent pas d'exposer leurs doléances ou de décrire leur situation. L'enquêteur est pour eux un interlocuteur qui doit leur apporter la lumière sur des choses qu'ils ne comprennent pas : pourquoi Mr X (le

pas (elle a bien des terres qu'elle n'exploite pas et qu'elle abandonne aux cultures vivrières des villageois parce qu'elles ne sont pas exploitables, ou parce qu'elle n'investit pas en nouvelles plantations, ou parce qu'elle n'a pas de nouvelles cultures industrielles à développer), et que l'installation d'un métayer valorise. Ainsi la part de métayage de la société apparaît comme un surplus.

- la société ne ferait aucune dépense pour créer la plantation, le surplus serait net.

Ainsi ce serait celui qui ne dispose pas de capital qui investirait. Les paysans de Kangani ont déclaré que la société ne fournissait pas de crédit.

2^e le crédit

Nous avons déjà fait la critique de cette assertion, mis en lumière le faible rôle du crédit public sur la masse de la paysannerie, montré l'importance des investissements, noté que les autres collecteurs fournissent des avances aux paysans. Ces avances sont minimes, des prêts de 500 francs remboursables sur la récolte et qui seraient sans intérêts. La chose n'est pas impossible : le collecteur (ou plutôt l'exportateur) ne prête pas 500 francs à un paysan pour faire fructifier de l'argent mais plutôt pour se faire un client qui vendra aux prix de la "campagne" 15 ou 20 kg de vanille verte, et procurera à l'exportateur 5 à 7000 francs de bénéfice net, commission de collectage et frais de préparation payés. Mais avec ses métayers, la société n'a pas intérêt à leur fournir des avances puisqu'ils sont déjà liés à elle par la terre.

Autrement dit, par le travail du métayer, la société s'assure un surplus, et du fait qu'elle le tient par le besoin de terre et l'appât de la vanille, elle opère un prélèvement sur la part qui doit rémunérer le métayer. Cela fait penser au noyé dont on enfonce un peu plus la tête sous l'eau.

...

(suite de la note 1 de la page 136)

directeur de la "Société". A Bambao les paysans parlent de la société, à Nioumakélé de Mr X : là, la société est anonyme, ici elle est personnalisée. Achète-t-il la vanille des métayers moins cher que celle des autres cultivateurs ?

3^e l'isolement Les collecteurs de vanille ne viennent pas souvent à Kangani, les paysans s'estiment isolés et seraient satisfaits de vendre au premier acheteur venu. Cela ne favorise pas le jeu classique des lois du marché, et plus que d'isolement géographique c'est d'isolement économique et de manque d'horizon économique qu'il faudrait parler.

C) - La vraie nature de la commercialisation

Pour les paysans de Kangani, les rapports marchands occasionnés par la "campagne" de la vanille s'établissent avec les exportateurs, avec X, directeur de la société, Y préparateur-exportateur comorien. Ce sont eux qui achètent la vanille à tel prix, qui donnent des avances, le collecteur est un agent de l'exportateur qui se charge du travail matériel de collectage, et il est perçu comme tel par les paysans. Cela rejoint le phénomène de personnalisation de la société ; pour les paysans, la société, l'appareil commercial, se réduisent à une personne qui est le maître et qui décide : le directeur de la société, le préparateur-exportateur. Dans les villages des domaines de la S.C.B. c'est le directeur du domaine qui personnalise la société, non le directeur général. Et à Kangani, les paysans parlent peu des commerçants indiens de Mutsamudu, et ceux qui leur vendent de la vanille ont affaire au boutiquier du village qui a pour eux un autre relief que l'agent collecteur. Autrement dit, cette personnalisation est liée à la présence effective, à un moment, du directeur, de l'exportateur dans le village. Et, ensuite, dans les conversations on parle de Mr X ou de Mr Y. Mais qu'est-ce donc que cette personnalisation de l'appareil économique si ce n'est une perception subjective de la domination. Les paysans perçoivent dans leur existence des dominants, des seigneurs. Ils sont à la tête des domaines et des sociétés, ils achètent la vanille, ils imposent leurs prix, ils font des prêts. La commercialisation de la vanille ouvre la voie à une forme de domination qui est perçue d'emblée par les paysans et que nous tentons, objectivement, de montrer.

...

§ 2 - La commercialisation de la vanille à Anjouan

Dans les domaines de plantations où les villages avoisinants vendent de la vanille aux sociétés, et en plus du réseau de collectage des exportateurs comoriens, il existe un troisième réseau dirigé par les négociants indiens de Mutsamudu et, s'appuyant sur les boutiques de villages.

Les indiens qui disposent pour la distribution du riz et des autres produits de consommations importés d'un réseau de boutiques de villages exploitées par des Comoriens, demandent à leurs correspondants d'assumer la collecte des produits riches, coprah, girofle et vanille. L'avantage est de lier la distribution des produits de première nécessité à la collecte des produits riches, d'obliger les paysans d'apporter leurs produits au commerce indien.

C'est là rééditer la technique élémentaire du commerce de traite dont les effets sont connus (1) et reposent, à l'avantage du commerçant, sur les différences de situations dans lesquelles se trouve, au même moment, un paysan qui a à vendre un produit "riche" et à acheter un produit de première nécessité : ou le paysan a besoin d'acheter, et il vend ses produits sans pouvoir tenir compte des avantages du marché, ou bien il a des produits riches à vendre et le commerçant l'obligeant en les lui achetant, il amènera à dépenser en pacotilles de la boutique, tout ou partie de son gain.

En fait, à Anjouan, le mécanisme est désamorcé parce que le système est à deux degrés, le commerçant indien n'est en contact avec les paysans que par l'intermédiaire des boutiquiers comoriens, et parce que, aussi, la boutique constitue en fait un marché où les paysans vendent et achètent, où les transactions sont effectuées en espèces, sont très nombreuses, et de petite valeur.

Le seul avantage de conjuguer le commerce de distribution avec le collectage des produits est pour l'exportateur indien de constituer une clientèle stable : les boutiquiers comoriens dépen-

(1) - Traite du café (commerce chinois), cf CHEVALLIER : Madagascar, population et ressources (PUF, Paris).

dant des négociants indiens sont, en quelque sorte, les garants pour ceux-ci que le collectage atteindra le volume qu'ils attendent, la concurrence entre exportateurs se produisant au niveau du village et des divers collecteurs, et ne mettant pas directement en cause les premiers.

SECTION II - LES EFFETS

Les enquêtes de budgets familiaux menées à Patsi et à Nioumakélé font apparaître combien les économies villageoises d'Anjouan demeurent tributaires de l'autosubsistance. La vente des noix de coco ou des fruits (fruits à pain, jacques, mangues, ananas) sert à couvrir principalement les dépenses courantes du ménage : pétrole, sucre, vêtements et l'élevage du bétail les dépenses occasionnées par les manifestations de la vie sociale ou les fêtes religieuses. La vanille apparaît alors comme le moyen de constituer des réserves monétaires qui serviront, ensuite, à acheter de la terre, du bétail, à développer d'autres plantations, à bâtir une maison "en dur".

§ 1 - Effets sur la production

La production de la vanille a été stimulée par les encouragements de l'Administration, l'organisation du métayage par les sociétés, l'organisation de la commercialisation par les préparateurs de vanille, les sociétés, les négociants indiens, les boutiquiers de village. Aussi, les paysans qui constatent qu'ils vont pouvoir vendre leur vanille se mettent à en planter. Mais ils ne le feraient pas avec tant d'ardeur s'ils n'avaient des besoins pressants d'argent et si la culture ne rapportait pas autant. L'intérêt est de savoir si l'organisation actuelle de la commercialisation ne compromet pas le développement de cette culture chez les paysans.

Actuellement, aucun problème ne semble se poser du fait que la production est de haut rapport. Mais si les cours viennent à tomber, l'effort actuel de production peut être freiné.

...

- soit que les bénéfices de la commercialisation diminuant, les exportateurs se désintéressent de la vanille pour reporter leurs activités sur d'autres spéculations.

- soit que la chute des cours étant répercutee telle quelle sur les producteurs, ceux-ci ne viennent à se décourager.

Il est peu probable que la première hypothèse joue à plein parce que, à la différence des sociétés et des indiens qui ont plusieurs spéculations à leur actif, pour les exportateurs comoriens et les préparateurs européens, la vanille est leur seule activité.

En revanche, la seconde hypothèse se vérifierait certainement, et la baisse de la production résulterait non seulement d'un découragement des producteurs, mais de leur impossibilité de financer le renouvellement de leurs plantations.

§ 2 - La répartition des bénéfices tirés de la vanille

Le tableau suivant établi avec les statistiques douanières, les renseignements du Service de l'Agriculture et les déclarations des sociétés, montre la répartition des revenus bruts tirés de la vanille à Anjouan en 1960 :

D O N N E E S		<u>Sociétés</u>	Propriétaires et cultivateurs	Préparateurs	exportateurs	TOTAL
		S.C.B. et N.M.K.L.		Indiens	Comoriens	
- Vente de vanille verte par les producteurs (évaluée à 350 frs au kilo)			F: -5.500.000	:29.000.000:	-23.500.000	
- Valeur à l'exportation de la vanille préparée exportée ou destinée à être exportée (évaluée à 4.100 F au kilo)			42.500.000		30.500.000	73.000.000
- Achat de vanille préparée.....		<u>18.000.000</u>		<u>+18.000.000</u>		
<u>Revenu brut</u>		19.000.000	29.000.000	25.000.000		73.000.000
<u>Part de chaque groupe dans le revenu brut</u>		26%	40%	34%		100%
<u>Part de chaque groupe dans la production</u>		4,5%	95,5%			100%

Ainsi, les propriétaires et les cultivateurs comoriens qui produisent plus de 95% de la vanille d'Anjouan, obtiennent un revenu brut égal à 40% du revenu brut global fourni par la vanille à Anjouan. Les revenus tirés de la production s'élèvent donc à 44,5% (40% pour les agriculteurs comoriens et 4,5% pour les Sociétés), et les bénéfices tirés de la commercialisation s'élèvent à 55% soit :

- 32.500.000 francs pour la production
- 40.500.000 francs pour la commercialisation.

Si l'on n'a pas tenu compte dans ces calculs du coût de la commercialisation et de la préparation, on n'a pas tenu compte non plus du coût de production qui est supporté par l'agriculteur.

...

En admettant, comme à Patsi, que 8 paysans sur 30 cultivent de la vanille, on obtient pour Anjouan un chiffre de 3200 producteurs de vanille, touchant chacun une rémunération moyenne de 100.000 francs. En revanche, 4 exportateurs se partagent 40.500.000 francs, soit 10.000.000 chacun.

Il semblerait que la disproportion des rémunérations permettent aux exportateurs d'éponger les fluctuations des cours mondiaux. Cependant, la baisse des cours internationaux n'est-elle pas répercutee sur les prix d'achat à la production ?

Cours mondial	1959	-	5.610.000 Frs	-	Prix d'achat 1960	-	350 frs
"	1960	-	4.450.000	-	"	1961	- 200
"	1961	-	3.500.000				

Si l'on veut que la vanille constitue le levier du développement d'Anjouan, il serait temps d'approcher de près les questions relatives aux fluctuations des cours internationaux, et à l'organisation de la commercialisation.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

-:-:-:-:-:-:-:-

LES COMPORTEMENTS ACTUELS
ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Nous caractérisons l'économie d'Anjouan par son sous-développement, et nous mettons l'accent sur le surpeuplement actuel et l'accroissement démographique prévisible. C'est ainsi que, très classiquement, l'on pose le problème économique anjouannais comme celui des petites îles qui, de par le monde, ressemble sur ce plan, à Anjouan.

Nous avons choisi une autre voie que l'analyse classique, celle qui porte sur l'étude des comportements et fait appel à l'histoire économique et sociale, et à la sociologie. Nous sommes partis des groupes sociaux qui occupent, dans l'économie d'Anjouan, une place prépondérante, et nous sommes arrivés à caractériser des formes de "domination" au sens perrouxien du terme et à en mesurer les effets sur le développement de l'île.

La méthode analytique que nous avons suivie nous lègue un catalogue de phénomènes : "exploitation" féodale traditionnelle, "exploitation" d'un prolétariat industriel avec appropriation préalable de terres, "exploitation" marchande.

Le dénominateur commun de ces "exploitations" c'est la paysannerie anjouannaise et nous notons à ce propos quelques faits qui éclairent les rapports entre puissances dominantes et paysannerie.

- l'incompréhension des citadins de Mutsamudu à l'égard des problèmes d'existence des paysans, leur dédain devant la valeur de la main d'œuvre paysanne, leur mépris pour les déprédatrices des villageois, leur crainte des revendications agraires.

- la véhémence des revendications de terre formulées par les paysans à l'encontre des sociétés, la violence qui s'établit entre villages pour la possession du terroir, les plaintes paysannes concernant les bas-salaires, le chômage, la pauvreté et l'inanition.

... ...

- la crainte à l'égard des commerçants indiens qui ferment les bouches de ceux qui sont personnellement "tenus", la suspicion et la défiance publiquement exprimées qu'inspirent les paroles et les actes de notabilités plus enclines à favoriser les habitants des villes que les paysans.

Les comportements des groupes dominants appellent des solutions d'intervention qui mettent fin au blocage dans le développement que les dominations actuelles provoquent. Cependant, ces dominations affectent toutes les développements de l'économie et des populations d'Anjouan et la mise en chantier d'une politique de développement ne saurait se satisfaire de propositions fragmentaires qu'on harmonisera après coup.

Les solutions d'intervention doivent découler d'une même politique parce que les comportements de groupes que nous avons appréhendé ne sont pas dans la réalité isolables les uns des autres. Il y a à Anjouan une domination de groupes qui s'exprime par différents modes dont la diversité ne parvient pas à masquer l'unité.

SECTION I - L'UNITE DES COMPORTEMENTS ACTUELS.

Il convient de se départir d'une vision fragmentaire des phénomènes de domination. Le groupe dominé est toujours le même et quelle que soit la puissance dominante et la forme que revêt sa domination, le résultat est, pour les dominés, toujours le même.

Féodalité, salariat, traite des produits, mettent toujours en cause la vie des familles paysannes. La domination peut s'exprimer par des contrôles : de la terre, de la production, des salaires, de l'emploi, des prix - et aboutir à des prélèvements ou à des sous-rémunérations, psychologiquement, pour les paysans, cela revient au même : très concrètement, cela signifie plus de travail pour moins de produits, des ressources un peu plus étroites que l'on n'aurait espérer, des soudures difficiles, la rareté de l'argent, le maintien jaloux de l'autosubsistance si ce n'est le repli sur celle-ci.

....

Il est bien évident que les bas salaires alloués par les Sociétés, les achats de produits à des prix peu harmonisés avec les cours mondiaux, le chômage consécutif à la sous-exploitation des terres des domaines, limitent les revenus monétaires des paysans. Ils expriment aussi que les paysans ont fourni du travail sans rémunération. Le niveau de vie se trouve ainsi atteint et également l'incitation à travailler. Il est courant d'entendre dire à Anjouan que si les salaires sont bas, de toute façon, les Anjouannais ne travaillent pas plus que ce qu'ils estiment normal, mais il est alors inutile, si l'on ne réforme pas le cerveau des chefs d'entreprise qui tiennent ce raisonnement, de vouloir développer le pays. Le développement qui est aussi ^{un} développement culturel doit, d'abord, être un développement matériel : il signifie non pas plus de routes, plus de buildings et plus de marchandises sur la jetée du port, mais plus de nourriture pour les habitants, plus de vêtements, moins de maladies, des maisons plus saines. Il ne signifie pas davantage de conserves et d'alcools importés, et des maisons préfabriquées, mais un peu plus de terres pour permettre des jachères et accroître avec le même travail le rendement des cultures vivrières, un peu plus d'argent pour acheter du riz et des matériaux de construction du pays. Le développement signifie et exige un peu plus de travail paysan et un peu plus de productivité de ce travail.

Mais pour inciter les paysans et d'une manière générale les anjouannais à travailler davantage, il vaut mieux éviter de se boucher les oreilles lorsqu'on entend parler de sous-rémunération et de prélèvement sans travail.

Il vaut mieux éviter de lire, aussi, les descriptions culturelles sur l'aptitude des groupes ethniques au travail. Le travail n'est pas une aptitude culturelle mais une nécessité économique et sociale. On ne voit pas pourquoi des groupes sociaux qui vivent en état d'équilibre économique seraient sommés de se mettre au travail. En revanche, les autorités d'un pays surpeuplé

...

et en voie d'accroissement démographique rapide ont quelque responsabilité à promouvoir un développement économique. Les paysans de Nioumakélé travaillent peu et jouent aux cartes tous les après-midi; ils se plaignent du chômage mais ils sont bien installés dans l'oisiveté; il sera difficile sans doute de les mettre au travail mais à moins de démissionner, l'Autorité qui sera chargée du développement d'Anjouan devra bien le faire, et se charger de lever auparavant le préalable psychologique des sous-rémunerations et des prestations.

Les Sociétés, la bourgeoisie urbaine, les négociants, ont ceci en commun que leur domination porte sur la paysannerie et s'exprime par des sous-rémunerations, des prestations sans travail. En fait, l'unité du phénomène va plus loin. L'histoire économique et sociale d'Anjouan nous apporte un précieux témoignage : c'est l'aristocratie arabe, la bourgeoisie urbaine, qui a favorisé à l'origine le développement des plantations et de la colonisation agricole européenne. Un sultant a constitué son propre domaine, des propriétaires se sont faits planteurs, exploitant à l'aide de leurs prestataires les cocoteraies, les terres à vanille et les girofliers. L'appropriation des terres par les sociétés s'est faites quelquefois au détriment de la bourgeoisie urbaine, cela n'empêche pas que les sociétés de plantation, comme les villes, ont constitué leur espace agricole sur les terres des paysans, que villes et sociétés les ont forcés de travailler sur leurs domaines : contrôle des terres, contrôle de la main d'œuvre, la domination avait, sur les deux bords, la même nature : elle était la même.

Il y a plus : la domination des entreprises de plantation sur leurs travailleurs n'a pu être si complète que parce que l'élite urbaine avait fourni le modèle et parce qu'elle ne s'est jamais souciée du sort des paysans. Il y a une solidarité objective entre l'aristocratie urbaine et les sociétés.

Cette solidarité n'est pas historique et dépassée ; elle est actuelle. Comme les Sociétés dominent par les terres les régions à domaines, la bourgeoisie urbaine domine par les terres le reste de l'île. Et la mise en culture des terres détenues par les uns et les autres est bien d'être satisfaisante. Vis-à-vis des paysans, bourgeoisie anjouannaise et société ont des comportements identiques qui ont les mêmes effets. Cela postule que les réformes agraires ne pourront pas se faire dans l'avenir uniquement au détriment des sociétés. Somme toute, les plantations d'ylang de la S.C.B. seront toujours plus avantageuses à l'économie des populations d'Anjouan que les goyaviers sauvages des propriétés terriennes des citadins.

La solidarité entre Sociétés et bourgeoisie va plus loin encore : les villes vivent, au rabais, des revenus prélevés sur les paysans par le jeu des mécanismes de sous-rémunération. Le niveau de vie de leurs habitants, bien plus élevé que celui des paysans, est créé en partie par les salaires d'agents de maîtrise et d'employés dans les domaines des Sociétés, salaires moyens jusqu'à dix fois plus élevés que ceux des journaliers.

Et il est significatif que le plus gros exportateur de vanille d'Anjouan, qui commercialise plus de 40% de la vanille produite et en exporte plus du tiers, soit un Comorien de la bourgeoisie urbaine, qu'un notable de la même bourgeoisie soutienne financièrement un des négociants indiens de Mutsamudu.

L'Autorité qui sera chargée du développement de l'île aura ainsi un choix à faire : poser le problème du développement au bénéfice de la majorité de la population ou orienter ce développement selon les vues de l'élite urbaine, car on ne pourra pas à la fois libérer les paysans des domaines et maintenir ceux des propriétaires terriens dans "l'exploitation". Cela posera donc le problème de définir le sort que l'on réservera dans l'ouest d'Anjouan aux propriétaires fonciers de Mutsamudu qui mettent effectivement leurs terres en valeur, contrairement à la majorité des citadins.

... .

En fait, il faudra partir, dans l'élaboration du plan de développement, des paysans. D'abord, parce qu'ils forment 90% de la population de l'île, ensuite, parce que l'agriculture continuera à être la ressource essentielle d'Anjouan et qu'ils sont actuellement, plus que les citadins, des agriculteurs de plus grande valeur, parce qu'enfin le développement reposant sur le travail effectif des hommes et non les subsides d'une métropole, leur incombera tout entier.

SECTION 2 - ESQUISSE D'UNE EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE.

Paragraphe I - Esquisse de l'évolution générale.

Les structures socio-économiques actuelles limitent le niveau de vie des populations rurales : celles empêchent la majorité des paysans de dépasser le stade de la recherche quotidienne des subsistances, de constituer des réserves qui dépassent les stricts besoins sociaux, d'accumuler des revenus monétaires susceptibles d'investissement. Comme la majorité des paysans n'a pas, de ce fait, le loisir de sortir d'un univers de besoins immédiats qui est même parfois celui de la faim, elle ne peut imaginer les emplois qu'elle ferait de surplus monétaires importants et on ne peut ni prévoir l'utilisation qu'elle en ferait, ni mettre à son compte l'état de stagnation dans laquelle elle vit.

Il peut y avoir des freins au développement qui soient d'ordre culturel, mais avant d'imputer à la culture du groupe tout obstacle qui semble s'opposer à ce développement, il convient d'examiner avec soin la situation socio-économique de la population.

De ce fait, ce n'est pas le surpeuplement et l'accroissement démographique qui créent le problème essentiel, mais les structures actuelles. Une réforme des structures s'impose.

Toute politique de développement exige au préalable de réaliser une véritable réforme agraire qui remette la terre aux masses paysannes, de façon à modifier de manière radicale l'attitude des villages vis-à-vis du développement. Il faut que disparaîsse

...

définitivement dans l'esprit des paysans ce complexe de frustration de la terre qui les fait se cabrer dès qu'une autorité survient qui leur demande de lui remettre une partie de leur terroir pour en organiser l'aménagement. Faute de réaliser une telle réforme, des autorités chargées d'un projet de développement essuyent simultanément le refus des paysans qui constitue pour la politique à promouvoir un handicap psychologique considérable, les effets d'une structure agraire anarchique qui empêche la mise à exécution d'un plan rationnel, enfin les manœuvres des possesseurs dominants de la terre qui vont s'efforcer de "torpiller" le projet qu'ils estiment nuisible à leurs intérêts! Ces difficultés ont été vécues par le B.D.P.A. dans la mise à exécution du projet de Nioumakélé. Mais il faut bien se convaincre que des projets de même nature se heurteront dans les autres régions aux mêmes difficultés, qu'il s'agisse des plaines de domaines de la S.C.B. ou des vallées et du littoral de la baie d'Anjouan et de la presqu'île de Sima. Dans ces vallées, la classe des propriétaires terriens de Mutsamudu se comporte vis-à-vis des paysans comme les Sociétés, et il ne faut pas espérer de leur part qu'ils suscitent de moindres obstacles à une politique de développement.

Une véritable agraire doit permettre de lever, dans l'esprit des paysans, ce premier préalable psychologique.

Un second préalable serait de leur faire sentir que le développement qui va être réalisé va supprimer l'exploitation dont ils sont victimes, qu'il s'agisse des prestations de métayage, des taux de salaires ou des cours de commercialisation des produits "riches". La "levée" de ces préalables permettrait alors une véritable mobilisation des paysans.

Ensuite, il resterait à l'Autorité chargée du développement de définir les modalités de la politique agricole qui sera suivi dans chaque région, en tenant compte des potentialités de chacune de ces régions et des impératifs économiques généraux de l'île entière (organisation de la production, place de l'agriculture

vivrière dans les revenus, choix des produits "riches" pour la formation des revenus monétaires des familles, organisation de la commercialisation de ces produits, organisation de la distribution des subsistances importées, rôle des autorités administratives, des collectivités rurales, des entreprises de plantation, etc...).

Paragraphe II - Un exemple de l'évolution à promouvoir : intervention de la puissance publique dans l'organisation du domaine de Patsi et la politique de la S.C.B.

Dans l'ouest d'Anjouan, l'abolition du métayage concrétisé par la remise de la terre aux paysans, et conjuguée avec une organisation de la production, de la commercialisation et de l'exportation des produits "riches", tant au niveau des communautés villageoises qu'à l'échelle de l'île (mutuelles de crédits, coopératives de villages, "marketing boards") semble constituer les premières lignes essentielles du développement.

En outre, "l'exploitation" des paysans qui repose sur la "traite" des produits "riches" recevrait, par l'organisation de la commercialisation à l'ensemble de l'île, un coup fatal.

Dans les domaines de sociétés, le caractère industriel des opérations effectuées par la S.C.B. et la N.M.K.L. exige de maintenir de tels ensembles industriels remplissant le même rôle, et de prévoir les organismes qui succèderont aux entreprises actuelles. Dans les limites de ce travail, nous ne pouvons que nous demander s'il ne serait pas avantageux d'utiliser les entreprises actuelles, peut-être limitées à leurs activités industrielles et strictement contrôlées par les Autorités publiques chargées des affaires économiques.

Dans une telle optique, il conviendrait de procéder d'une manière radicale : saisir toute la terre du domaine qui ne porte pas de plantes à parfums, de façon que la puissance publique persuade les dirigeants comoriens, parisiens et grassois de la Société que l'époque des méthodes d'exploitation agricole fondées sur le

contrôle de la terre, celui de la main d'œuvre et la domination des paysans, sont bien révolus et que les biens qui sont laissés à la Société constituent le gage d'une collaboration et d'une bonne volonté à l'égard des directives de la politique de développement dont elle aura à faire la preuve. Ensuite, la Société pourrait recevoir l'usage de parcelles où elle s'engagerait à planter tel ou tel produit "riche", à observer les normes de cultures qui garantiraient aux taux fixés légalement un certain volume de travail aux paysans, et les soins nécessaires à la protection des sols; elle se chargerait de commercialiser aux prix fixés légalement un volume déterminé de plantes à parfum.

En résumé, le maintien de la Société serait subordonné à l'exécution d'un "cahier des charges" établi par la puissance publique dans l'intérêt des paysans, du développement des revenus monétaires des familles et de la protection du capital foncier et végétal de l'île.

----oo----